HUMAN RIGHTS WATCH

RAPPORT MONDIAL | 2018

ÉVÉNEMENTS DE 2017

Version abrégée en français

Rapport mondial 2018

Événements de 2017

HUMAN RIGHTS WATCH

Extraits en français

INTRODUCTION 1

La contre-offensive face au défi populiste 2

AFRIQUE 14

Burundi 15

Côte d'Ivoire 21

Mali 27

Nigeria 35

République centrafricaine 43

République démocratique du Congo 49

Rwanda 55

AMÉRIQUES 61

Canada 62

Haïti 68

ASIE 74

Cambodge 75

EUROPE 81

Union européenne 83

MOYEN ORIENT /AFRIQUE DU NORD 107

Algérie 108

Égypte 115

Iran 125

Liban 131

Libye 139

Maroc et Sahara occidental 148

Syrie 155

Tunisie 164

Yémen 171

Rapport mondial 2018

INTRODUCTION

La contre-offensive face au défi populiste

Par Kenneth Roth, Directeur exécutif

La montée en puissance de populistes autoritaires paraît moins inéluctable qu'elle ne l'était il y a un an. À l'époque, il semblait que rien n'arrêterait une série de politiciens dans le monde qui prétendaient parler pour « le peuple », mais s'attiraient des soutiens en diabolisant les minorités impopulaires, en s'attaquant aux principes des droits humains et en alimentant la défiance envers les institutions démocratiques. Aujourd'hui, une réaction populaire dans différents pays, parfois appuyée par des leaders politiques ayant le courage de défendre les droits humains, a rendu plus incertain le destin de bon nombre de ces programmes populistes. Là où l'opposition est forte, les avancées des populistes ont été limitées. Mais là où l'on capitule devant leur message de haine et d'exclusion, les populistes prospèrent.

Cette lutte interne a incité de nombreuses puissances occidentales en particulier à se replier davantage sur elles-mêmes, rendant le monde de plus en plus fragmenté. Alors que les États-Unis sont dirigés par un président qui affiche un penchant inquiétant pour les « hommes forts » piétinant les droits humains et que le Royaume-Uni est préoccupé par le Brexit, deux défenseurs traditionnels, même imparfaits, des droits humains à l'échelle globale manquent souvent à l'appel.

Malmenés par des mouvements politiques nationaux racistes et anti-réfugiés, l'Allemagne, la France et leurs partenaires de l'Union européenne n'ont pas toujours fait preuve de volonté pour combler le vide. Des démocraties comme l'Australie, le Brésil, l'Indonésie, le Japon et l'Afrique du Sud n'ont que rarement fait entendre leurs voix pour activement défendre les droits humains.

La Chine et la Russie ont cherché à tirer parti de ce vide. Tout en veillant à étouffer, en interne, toute possibilité de protestations populaire contre le ralentissement de leurs économies et la corruption généralisée de leurs fonctionnaires, les présidents Xi Jinping et Vladimir Poutine ont poussé avec agressivité une approche anti-droits humains dans les enceintes multilatérales et forgé de solides alliances avec des gouvernements répressifs. Leur façon d'éviter tout droit de regard sur leur action a suscité l'admiration des populistes occidentaux et des autocrates du monde entier.

Le fait que de nombreux gouvernements qui auraient pu défendre les droits humains battent en retraite, a laissé le champ libre aux dirigeants meurtriers et à leurs soutiens. Les atrocités de masse ont proliféré dans une quasi-impunité, dans des pays comme le Yémen, la Syrie, la Birmanie et le Soudan du Sud. Les normes internationales destinées à prévenir les abus les plus atroces et les institutions encore récentes de réponse judiciaire telles que la Cour pénale internationale (CPI) sont remises en cause.

Dans cet environnement hostile, plusieurs pays de petite et moyenne taille ont commencé à assumer des rôles de leadership plus importants. En formant des coalitions larges, ils ont montré qu'ils sont

capables d'exercer une pression forte pour la défense des droits humains. Dans certains cas, ils ont été soutenus par un public de plus en plus mobilisé. Ils ne peuvent pas entièrement se substituer aux puissances qui se sont retirées, mais leur émergence atteste que la volonté de défendre les droits humains existe toujours bel et bien.

La réponse au populisme

Des problèmes réels sont à l'origine de la montée du populisme dans de nombreuses régions du monde : les bouleversements économiques et les inégalités causées par la mondialisation, l'automatisation et les changements technologiques ; la peur des changements culturels alors que les facilités de transports et de communication favorisent les migrations dues aux guerres, à la répression, à la pauvreté et au changement climatique ; les divisions sociétales entre élites cosmopolites qui se félicitent et tirent profit de bon nombre de ces évolutions et ceux qui trouvent que leurs vies sont devenues plus précaires ; et la répétition traumatisante d'attaques terroristes exploitées par les démagogues pour alimenter la xénophobie et l'islamophobie.

Ces problèmes ne sont pas simples à résoudre. Cependant, les populistes ont tendance à y répondre, non pas en proposant de véritables solutions, mais en désignant les minorités vulnérables et les pans défavorisés de la société comme boucs émissaires. Cela s'est concrétisé par une attaque frontale contre les valeurs d'inclusion, de tolérance et de respect qui se trouvent au cœur des droits humains. En effet, certains populistes semblent se délecter à briser les symboles qui incarnent ces valeurs. S'appuyant sur une interprétation des aspirations de la majorité pour servir leurs propres objectifs, ces populistes cherchent à remplacer le régime démocratique – un gouvernement élu encadré par des droits et l'État de droit – par un « majoritarisme » débridé.

La réponse à ce défi populiste exige non seulement de trouver une solution aux mécontentements légitimes qui le sous-tendent, mais aussi de réaffirmer les principes des droits humains que rejettent les populistes. Cela nécessite de faire valoir haut et fort les avantages des gouvernements responsables devant leurs citoyens plutôt que ceux favorisant le renforcement du pouvoir et l'enrichissement des dirigeants. Cela exige de démontrer que tous nos droits sont en péril si nous permettons aux gouvernements de sélectionner les personnes qui méritent le respect de leurs droits. Cela nécessite de rappeler aux personnes ordinaires qu'elles ont autant besoin des droits humains que les dissidents et les groupes vulnérables.

La volonté des leaders démocratiques de relever ce défi et de défendre les droits humains a évolué. Il y a un an, alors que les populistes semblaient avoir le vent dans le dos, peu osaient ; mais au cours de l'année écoulée, cela a commencé à changer, avec un effet visible.

La défense des droits humains

France

La France a connu le tournant le plus notable. Dans d'autres pays européens – Autriche et Pays-Bas, notamment – les politiciens du centre et du centre-droit ont concurrencé les populistes en adoptant bon

nombre de leurs positions nativistes. Ils espéraient ainsi contrecarrer l'attrait des populistes, mais au final, ils n'ont fait que renforcer leur message.

Emmanuel Macron a choisi une approche différente pendant sa campagne présidentielle. Il a ouvertement fait siens les principes démocratiques, repoussant fermement les efforts du Front National pour fomenter la haine contre les musulmans et les immigrés. La victoire qui en a résulté et le succès de son parti aux élections législatives ont montré que les électeurs français rejettent massivement la politique de division du Front National.

Il reste à voir comment Emmanuel Macron gouvernera. Son initiative pour rendre permanents de nombreux aspects préoccupants de l'état d'urgence en France a été une première mesure inquiétante. En matière de politique étrangère, il a fait preuve de leadership en s'élevant contre le pouvoir autocratique en Russie, en Turquie et au Venezuela, et d'une volonté de soutenir une action collective de l'Union européenne plus forte contre l'atteinte aux droits humains en Pologne et en Hongrie. Mais il s'est montré réticent à s'opposer aux abus généralisés en Chine, en Égypte et en Arabie saoudite. Malgré ce bilan contrasté, il a prouvé pendant sa campagne qu'une défense vigoureuse des principes démocratiques peut attirer un large soutien public.

États-Unis

En réaction à l'élection de Donald Trump, les États-Unis ont connu un vaste mouvement de réaffirmation des droits humains venant de nombreux côtés. Donald Trump a remporté les élections présidentielles avec une campagne de haine contre les immigrants mexicains, les réfugiés musulmans et d'autres minorités raciales et ethniques, et avec un mépris évident pour les femmes. Une réponse forte est venue de groupes civiques, de journalistes, d'avocats, de juges, de nombreux citoyens et même de membres élus du propre parti de Donald Trump.

Cela n'a pas empêché Donald Trump de prendre des mesures régressives par des décisions de l'exécutif – en expulsant de nombreuses personnes sans égard pour leurs liens profonds avec les États-Unis, en ravivant une politique cruelle et décriée d'incarcération massive des délinquants, en assouplissant le contrôle des abus commis par la police et en réduisant le financement mondial pour la santé reproductive des femmes.

Mais la résistance a limité les dégâts qui auraient pu être causés, notamment par les efforts du président pour introduire une discrimination envers les musulmans souhaitant se rendre ou demander l'asile aux États-Unis, pour mettre en cause le droit aux soins de santé aux États-Unis, pour renvoyer les personnes transgenres de l'armée et même, dans certains cas, pour expulser des immigrés résidents de longue date.

Sous le Secrétaire d'État Rex Tillerson, la promotion des droits humains a été largement retirée de la politique étrangère des États-Unis et, plus généralement, le rôle des États-Unis à l'étranger a été considérablement réduit, notamment du fait d'un démantèlement sans précédent du Département d'État. Tillerson a refusé de pourvoir de nombreux postes de haut rang, a remercié plusieurs diplomates

chevronnés, a amputé le budget et laissé le Département d'Etat à la dérive. De nombreux diplomates de carrière et fonctionnaires d'échelon intermédiaire ont démissionné en désespoir de cause.

Mais alors que Donald Trump a soutenu un autocrate après l'autre, certains des fonctionnaires restants du Département d'État, parfois avec le soutien du Congrès, ont fait tout leur possible pour éviter un abandon total des principes des droits humains qui ont joué un rôle ne serait-ce que partiel dans l'orientation de la politique étrangère des États-Unis pendant quatre décennies. Ils ont permis à Washington d'avoir tout de même une influence utile à certaines occasions, comme la menace de sanctions ciblées contre les autorités militaires birmanes à l'origine du nettoyage ethnique de la minorité Rohingya.

Allemagne

Au cours de l'année écoulée, l'Allemagne a fait les gros titres lorsque l'Alternative pour l'Allemagne (AfD) est devenue le premier parti d'extrême droite à entrer au parlement depuis des décennies. Cette percée a effrité le soutien à la coalition au pouvoir incluant le parti Union chrétienne-démocrate (CDU) d'Angela Merkel et a compliqué la tâche de la chancelière pour former une nouvelle coalition gouvernementale. La préoccupation d'Angela Merkel pour la politique intérieure et la défense continue, de sa part, de sa courageuse décision de 2015 d'accueillir un grand nombre de demandeurs d'asile en Allemagne ont paradoxalement privé l'Europe d'une voix forte en faveur des droits des réfugiés et des immigrants – la problématique la plus conflictuelle sur le continent aujourd'hui. Cela a aussi privé Emmanuel Macron de son partenaire européen le plus évident pour lutter contre le populisme autoritaire.

Cependant, l'élection allemande a aussi fourni une leçon sur la manière de gérer l'extrême droite. Au-delà des régions orientales du pays économiquement défavorisées où le racisme et la xénophobie généralisés n'ont pas été combattus depuis la chute du mur de Berlin, c'est dans la riche Bavière que l'AfD a remporté le plus de voix : dans cette région, l'Union chrétienne sociale, parti au pouvoir avec Angela Merkel, a adopté bien plus de positions nativistes de l'AfD que ne l'a fait la CDU. La confrontation basée sur des principes s'est révélée être une réponse plus efficace que l'émulation calculée.

Pologne et Hongrie

L'Europe centrale est devenue un terreau particulièrement fertile pour les populistes. Certains dirigeants y exploitent la peur de l'immigration ailleurs en Europe pour fragiliser l'équilibre entre pouvoirs et contre-pouvoirs chez eux. Mais là aussi, les populistes ont rencontré une résistance.

En Pologne, sur fond de manifestations publiques importantes et de forte critique internationale, y compris de la part des institutions de l'UE, le président Andrzej Duda a opposé son veto à la tentative initiale du gouvernement polonais de compromettre l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'État de droit, même si l'alternative qu'il a ensuite proposée ne répondait toujours pas aux attentes.

En Hongrie, la menace d'une action légale de l'UE ainsi que la condamnation internationale, y compris de la part des États-Unis, ont empêché les projets du gouvernement de fermer l'Université d'Europe centrale, un bastion de pensée indépendante qui s'est opposé à la « démocratie illibérale » prônée par

le Premier ministre Viktor Orban. Dans le cas de la Pologne au moins, il y a une reconnaissance croissante de la part des institutions de l'UE et de certains États membres que ses attaques contre la démocratie représentent une menace pour l'UE elle-même. Étant donné que la Pologne et la Hongrie figurent parmi les principaux bénéficiaires des financements de l'UE, un débat commence à s'ouvrir sur la possibilité de conditionner cette aide au respect des valeurs fondamentales de l'UE.

Venezuela

En Amérique latine, le président Nicolás Maduro a continué de saccager la démocratie et l'économie vénézuéliennes sous couvert de défendre les petites gens et de s'opposer à ceux qu'il qualifie d'impérialistes. Mais alors que son régime est devenu plus brutal et autocratique, sa gestion corrompue et incompétente de l'économie est devenue dramatiquement évidente. Cette nation potentiellement riche s'est retrouvée démunie malgré ses vastes réserves pétrolières, et de nombreuses personnes cherchent désespérément à se procurer de la nourriture et des médicaments dans un contexte d'hyperinflation galopante.

Les citoyens sont descendus en masse dans les rues pour manifester. Certains responsables ont quitté le gouvernement. Un nombre sans précédent de pays sud-américains ont surmonté leur réticence traditionnelle à critiquer la répression d'un de leurs voisins. D'autres ont suivi, dont l'UE.

Nicolás Maduro a réussi à se maintenir au pouvoir, essentiellement grâce à la répression violente qu'il a déployée. Tirant parti d'une Cour suprême inféodée et de l'Assemblée constituante qu'il a créée pour prendre en main les pouvoirs législatifs de l'Assemblée nationale contrôlée par l'opposition, il a exercé une répression brutale contre la dissidence. Tandis que le peuple vénézuélien poursuit sa descente vers la pauvreté et la misère, on ignore combien de temps encore il va laisser Nicolás Maduro s'accrocher au pouvoir.

Une lutte qui mérite d'être soutenue

Aucun de ces exemples de résistance aux leaders populistes n'est promis au succès. Une fois en poste, les populistes ont l'avantage considérable de pouvoir exploiter le pouvoir de l'État. Mais la résistance qu'ils rencontrent montre qu'une lutte est en cours, que de nombreuses personnes ne resteront pas tranquillement les bras croisés pendant que les autocrates s'en prennent à leurs libertés et droits fondamentaux.

Populistes et autocrates comblent un vide

En revanche, quand la résistance intérieure a été éliminée et qu'aucune inquiétude n'a été soulevée à l'échelle mondiale, les populistes et autres forces anti-droits humains ont prospéré. Le président Recep Tayyip Erdogan, par exemple, a décimé le système démocratique de la Turquie en toute impunité, alors que l'UE a concentré ses efforts pour s'assurer de son aide afin de stopper l'afflux de réfugiés vers l'Europe. Le président Abdel Fattah al-Sissi a écrasé la contestation publique en Égypte sans grande intervention de la part des États-Unis ou de l'Union européenne. Ceux-ci ont acquiescé aux arguments

de la lutte contre le terrorisme et du maintien de la stabilité qu'il leur a servis, même si sa suppression brutale de toute option islamique dans le processus politique du pays était exactement ce que les islamistes militants attendaient.

Bénéficiant d'un apparent feu vert des alliés occidentaux, le nouveau prince héritier d'Arabie saoudite, Mohammed ben Salmane, a mené une coalition d'États arabes dans une guerre contre les rebelles houthistes et leurs alliés au Yémen, qui a impliqué le bombardement et le blocus de civils, aggravant considérablement la plus grande crise humanitaire au monde. Désireuse d'endiguer la migration par bateau via la Libye, l'UE – notamment l'Italie – a décidé de former, financer et aider les garde-côtes libyens pour effectuer ce qu'aucun navire européen ne pourrait faire légalement : renvoyer de force les migrants et les réfugiés désespérés vers des conditions inhumaines de travail forcé, de viol et de mauvais traitements violents.

Les efforts de Vladimir Poutine pour étouffer l'opposition à son maintien au pouvoir prolongé ont rencontré peu de résistance de la part des gouvernements étrangers, davantage concentrés sur son comportement en Ukraine et en Syrie qu'au sein de la Russie. Xi Jinping a pu sans grande résistance imposer la répression la plus intense depuis l'écrasement brutal du mouvement démocratique de la place Tiananmen en 1989, parce que les autres nations avaient peur de mettre en péril les contrats chinois lucratifs en cherchant à défendre les droits du peuple chinois.

En fait, lorsqu'ils ont vu que leurs actions à l'intérieur de leurs pays suscitaient peu de réactions au niveau mondial, les gouvernements répressifs se sont enhardis, se permettant de manipuler et paralyser les institutions internationales susceptibles de défendre les droits.

La Chine a arrêté ceux de ses citoyens qui espéraient attirer l'attention des organismes des Nations Unies sur les atteintes aux droits humains dans le pays. La Russie a déposé pas moins de 11 vetos pour bloquer toute tentative du Conseil de sécurité de l'ONU d'examiner les crimes de guerre du gouvernement syrien. La Russie a aussi menacé de se retirer d'un organisme de surveillance européen essentiel sur les droits humains si celui-ci maintenait ses sanctions pour l'occupation de la Crimée, alors que l'Azerbaïdjan a versé des pots-de-vin à certains membres de cet organisme et la Turquie a annoncé qu'elle cesserait sa contribution budgétaire. Le Burundi a menacé de représailles les enquêteurs de l'ONU eux-mêmes.

La Birmanie et les Rohingyas

C'est peut-être en Birmanie que les conséquences de l'absence d'opposition aux attaques populistes contre les droits humains ont été les plus frappantes. La rhétorique nationaliste virulente progressivement propagée par les extrémistes bouddhistes, les officiers supérieurs de l'armée birmane et certains membres du gouvernement civil a contribué à accélérer la campagne de nettoyage ethnique contre les Rohingyas musulmans, suite aux attaques menées par un groupe militant sur des avant-postes de sécurité. Une campagne, conduite par l'armée, de massacres, de viols généralisés et d'incendies criminels massifs dans au moins 340 villages a chassé plus de 640 000 Rohingyas qui se sont réfugiés au Bangladesh voisin pour sauver leurs vies. Il s'agit exactement des crimes que la communauté internationale avait promis de ne plus jamais tolérer.

Cependant, les nations occidentales qui s'intéressaient activement à la Birmanie depuis longtemps ont été réticentes à agir, ne serait-ce qu'en imposant des sanctions financières et des interdictions de voyager aux généraux de l'armée à l'origine de ces crimes contre l'humanité. Cette réticence a en partie été due à la concurrence géopolitique avec la Chine pour s'attirer les faveurs du gouvernement birman.

Les égards indus à Aung San Suu Kyi, dirigeante civile *de facto* de la Birmanie, ont également joué un rôle important, même si celle-ci n'a pas de contrôle réel sur l'armée et n'a montré aucune volonté de payer le prix politique de la défense d'une minorité impopulaire. Cela a provoqué la fuite massive forcée la plus rapide depuis le génocide rwandais, avec peu d'espoir immédiat de retour sûr et volontaire des Rohingyas ou de poursuites judiciaires à l'encontre des personnes responsables des atrocités qui les ont mis en fuite.

En fin de compte, les nations de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ont appelé à une session spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU où elles ont soutenu une résolution condamnant les crimes contre l'humanité de la Birmanie. L'effort est notable en qu'il a constitué un des rares cas dans lesquels des membres de l'OCI ont appuyé une résolution critiquant un pays en particulier.

La contre-offensive peut porter ses fruits

L'Afrique et la CPI

L'Afrique a certainement apporté une des réponses les plus encourageantes aux autocrates anti-droits humains. L'année était déjà marquante avec le renversement de deux tyrans de longue date. Le président de la Gambie Yahya Jammeh a perdu une élection libre et équitable contre Adama Barrow, et lorsqu'il a refusé de reconnaître les résultats, il a été démis de ses fonctions sous la menace des troupes ouest-africaines.

Le président du Zimbabwe Robert Mugabe a été évincé par un coup d'État, même s'il a été remplacé par son ancien vice-président, Emmerson Mnangagwa, un leader militaire ayant aussi un lourd bilan en matière d'abus. Les deux pays ont connu des manifestations publiques importantes contre ces tyrans de longue date.

La défense africaine des droits humains a été particulièrement impressionnante face aux attaques populistes contre la justice internationale. Il y a un an à peine, de nombreux dirigeants africains, certains avec du sang sur les mains et craignant des poursuites judiciaires, complotaient en vue d'un retrait massif de leurs pays de la Cour pénale internationale. Employant une rhétorique populiste contre ce qu'ils qualifiaient de néocolonialisme, ils ont tenté de dépeindre la CPI comme anti-africaine parce que, ayant pris au sérieux des crimes contre les peuples africains, elle avait concentré son attention sur les dirigeants africains responsables de ces crimes. (Sa portée était aussi limitée par le refus de certains gouvernements de ratifier le traité de la CPI et par la réticence du Conseil de sécurité de l'ONU de déférer d'autres situations pour enquête.)

Toutefois, le retrait massif a fini par échouer quand seul le Burundi s'est retiré de la CPI, dans une tentative au final infructueuse de stopper l'enquête de la Cour sur des crimes contre l'humanité présumés commis sous la présidence de Pierre Nkurunziza alors qu'il a prolongé son mandat de manière violente. La Gambie a annulé son retrait annoncé après la prise de fonction du président Adama Barrow. Les tribunaux sud-africains ont, du moins temporairement, bloqué la tentative de retrait du président Jacob Zuma après qu'il a été inquiété pour avoir ignoré un ordre de la Cour visant à empêcher le président soudanais Omar el-Béchir, sous le coup de mandats d'arrêt de la CPI, de quitter l'Afrique du Sud pendant une visite pour échapper à son arrestation.

Un déferlement de soutien populaire à la CPI venant de groupes civiques en Afrique a contribué à persuader la plupart des gouvernements africains qu'ils devaient rester aux côtés de la Cour. La Procureure de la CPI a aussi cherché à étendre la portée de la Cour en demandant à ses juges la permission d'enquêter sur les crimes commis par tous les camps en Afghanistan, y compris sur la torture perpétrée dans le pays par des soldats et des agents des services de renseignement américains en toute impunité.

Le rôle majeur des petits États

L'année passée, des États de petite et moyenne taille ont manifesté une volonté impressionnante de prendre le leadership lorsque les principales puissances restaient silencieuses face aux atrocités de masse ou tentaient même d'entraver les efforts pour y répondre.

C'est quasiment la première fois que des petits États ouvrent la voie sur des problématiques de droits humains. La CPI, le Traité sur l'interdiction des mines antipersonnel, la Convention sur les armes à sous-munitions, le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention internationale contre les disparitions forcées ont tous été largement défendus par des coalitions mondiales d'États de petite et moyenne taille agissant sans ou contre les grandes puissances. Cependant, la volonté de ces voix alternatives d'occuper le devant de la scène a été particulièrement forte l'année passée alors que les principales puissances ont déserté la scène, voire tenté de perturber les efforts mis en œuvre.

Yémen

L'effort au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour ouvrir une enquête internationale indépendante sur les abus au Yémen en est une bonne illustration. Une coalition d'États arabes menée par l'Arabie saoudite a attaqué des civils yéménites, conduit des frappes aériennes sur les maisons, les marchés et les hôpitaux et bloqué l'aide humanitaire nécessaire de toute urgence et l'entrée d'autres marchandises. En conséquence de cela, sept millions de personnes ont dû faire face à la famine et près d'un million de cas suspectés de choléra ont été dénombrés dans le pays.

Les forces houthis adverses et leurs alliés ont aussi utilisé des mines antipersonnel, recruté des enfants soldats et bloqué l'aide humanitaire. Malgré cette situation dramatique, l'idée d'une enquête a reçu au mieux un soutien mitigé de la part des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France, tous d'importants fournisseurs d'armes de l'Arabie saoudite. Aucun d'eux ne souhaitait prendre position publiquement.

Face à cette absence de réponse, les Pays-Bas sont intervenus et ont ouvert la voie, avant d'être rejoints par le Canada, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg.

La tâche n'a pas été simple. L'Arabie saoudite a menacé de rompre les liens diplomatiques et économiques avec toute nation soutenant l'enquête. Toutefois, en partie à cause de cette menace, et du message implicite que les pays riches devraient échapper à tout contrôle pour les atrocités qu'ils commettent, l'Arabie saoudite a été contrainte d'accepter l'ouverture d'une enquête de l'ONU lorsqu'il est devenu évident qu'elle perdrait très probablement un vote contesté. Maintenant, l'espoir est que le travail du groupe d'enquêteurs obligera les combattants au Yémen à adopter un meilleur comportement.

Syrie

Dans le cas de la Syrie, les vetos et menaces de veto répétés de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU, parfois rejoints par ceux de la Chine, ont écarté la seule voie immédiatement disponible vers la Cour pénale internationale. Malgré un effort international croissant pour décourager l'utilisation du veto dans les situations d'atrocités de masse, la Russie et la Chine, ainsi que les États-Unis, ne se sont pas ralliés à ces initiatives.

Pour sortir de cette impasse, l'idée a été lancée de contourner le système de veto du Conseil de sécurité en engageant une action à l'Assemblée générale de l'ONU, où aucun État ne dispose d'un droit de veto. L'impulsion est venue de la minuscule nation du Liechtenstein, qui a réuni une vaste coalition de gouvernements. Avec leur soutien, l'Assemblée générale a fini par voter à 105 voix contre 15 l'instauration d'un mécanisme pour recueillir des preuves et instruire des cas en vue de poursuites en attendant que des instances soient enfin disponibles – un engagement important pour voir la justice rendue. Cela ouvre aussi la porte à une possible création par l'Assemblée générale d'un tribunal spécial pour la Syrie si la Russie continue de bloquer la voie vers la justice devant la CPI.

Cette recherche de preuves est capitale, comme l'a montré l'utilisation continue, par le gouvernement syrien, d'agents neurotoxiques interdits comme le sarin, bien qu'il ait soi-disant renoncé à toutes les armes chimiques après son utilisation notoire de sarin en août 2013 dans la Ghouta orientale. Pour expliquer un incident en avril 2017 dans la ville de Khan Cheikhoun dans le nord-ouest de la Syrie, la Russie a affirmé qu'une bombe conventionnelle syrienne aurait frappé une cache de sarin appartenant aux rebelles. Mais cette théorie a été définitivement démentie et la Russie a réagi en opposant son veto à la poursuite d'une enquête de l'ONU. Lorsqu'un membre permanent du Conseil de sécurité cherche à utiliser son pouvoir pour couvrir les atrocités perpétrées par un allié – dans ce cas, tout en apportant une aide militaire – il est particulièrement important d'explorer les autres moyens de faire respecter les droits les plus fondamentaux.

Philippines

La situation aux Philippines est un exemple particulièrement éhonté et meurtrier d'attaque populiste contre les droits humains. Comme il l'avait fait précédemment en tant que maire de la ville de Davao, le

président Rodrigo Duterte a, dès sa prise de fonction, encouragé la police à tuer les personnes soupçonnées de trafic ou de consommation de drogues. Il en est résulté une épidémie de tirs de policiers – souvent décrits comme des « fusillades », mais s'avérant à maintes reprises être des exécutions sommaires – qui a fait plus de 12 000 morts dans l'année et demie environ après la prise de fonction de Rodrigo Duterte. La vaste majorité des victimes étaient de jeunes hommes issus des bidonvilles des grandes villes – des personnes suscitant peu de sympathie parmi de nombreux Philippins.

Le conflit territorial en cours entre la Chine, les États-Unis et les Philippines portant sur la mer de Chine méridionale a laissé peu de place à des préoccupations face à ces exécutions. Donald Trump, comme il l'a fait pour d'autres dirigeants, semblait essentiellement admirer les qualités d'« homme fort » de Duterte.

Au lieu de cela, une pression forte pour stopper le massacre est venue d'un groupe d'États conduits par l'Islande qui ont déposé des déclarations au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Duterte a essayé de dénigrer ces « cœurs sensibles », mais sous la pression, il a fini par transférer l'autorité pour lutter contre la drogue, au moins pendant un temps, de la police meurtrière à une agence anti-drogue respectant davantage la loi. Quand la police a été retirée des opérations anti-drogue, les exécutions ont nettement chuté.

Droits des femmes

Plusieurs des populistes actuels affichent une tendance misogyne. L'année dernière, la Russie a dépénalisé certains actes de violences domestiques. La Pologne, possédant déjà l'une des lois sur l'avortement les plus restrictives en Europe, limite maintenant l'accès à la contraception d'urgence.

Sous la présidence de Donald Trump, le gouvernement des États-Unis a réintroduit une « règle du bâillon mondial » étendue qui réduit considérablement les financements accordés pour des soins de santé essentiels destinés aux femmes et aux filles à l'étranger.

Toutefois, des voix se sont élevées en réaction. La Marche des femmes, organisée initialement comme une réponse américaine à l'élection de Donald Trump, s'est transformée en un phénomène mondial, alors que des millions de personnes se sont rassemblées pour soutenir les droits humains des femmes.

Le Premier ministre canadien Justin Trudeau et le président français Macron se sont aussi identifiés comme féministes : le Canada a fait de la défense de l'égalité des genres un élément central de ses programmes d'aide et la France a annoncé de nouvelles mesures pour combattre la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel. Les gouvernements néerlandais, belge et scandinaves ont lancé des initiatives pour établir un financement international des droits reproductifs pour remplacer le financement américain manquant du fait de la règle du bâillon mondial et la Suède a mis en place une « politique étrangère féministe » qui accorde la priorité aux droits des femmes et des filles dans des lieux comme l'Arabie saoudite.

Répondant en grande partie à la campagne des défenseurs des droits des femmes, trois États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord – la Tunisie, la Jordanie et le Liban – ont aboli les dispositions de leurs codes pénaux qui permettaient aux violeurs d'échapper à des sanctions en épousant leur victime.

Droits des personnes LGBT

Les minorités sexuelles et de genre ont été une cible courante des gouvernements cherchant à rallier des partisans conservateurs, souvent pour faire diversion aux échecs de gouvernance. Que ce soit Vladimir Poutine en Russie, Abdel Fattah al-Sissi en Égypte ou Robert Mugabe au Zimbabwe, les dirigeants ont essayé d'attiser une panique morale, allant dans le sens de leur propre intérêt politique, contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). La police en Indonésie, en Tanzanie et en Azerbaïdjan a pris pour cible des personnes LGBT en public et a mené des raids dans des lieux privés en toute impunité.

La persécution accrue des personnes LGBT, sous quelque forme que ce soit, est un bon indicateur du fait que le gouvernement ne parvient pas à répondre aux attentes de la population. Toutefois, l'hypothèse selon laquelle la persécution des personnes LGBT serait inévitablement accueillie par une approbation devient moins certaine.

La plupart des pays d'Amérique latine sont carrément passés dans le camp en faveur des droits des personnes LGBT dans les forums internationaux, rejoignant le Japon ainsi que de nombreux pays européens et d'Amérique du Nord. Au cours des dernières années, le Mozambique, le Bélize, Nauru et les Seychelles ont tous dépénalisé les rapports sexuels entre personnes de même sexe.
Un revirement a même été observé en Russie. La détention, la torture, la disparition forcée et le meurtre d'hommes gays en Tchétchénie par les forces étatiques sous la présidence de Ramzan Kadyrov ont été accueillis avec une telle indignation généralisée que Vladimir Poutine a été contraint de réfréner son violent allié, mettant fin à la purge dans cette république du sud de la Russie. Cependant, il arrive parfois que d'autres priorités interfèrent, comme dans la réponse aux répressions anti-LGBT en Égypte, quand les pays-donateurs ont semblé réticents à soulever ce problème par crainte d'offenser un allié dans la lutte antiterroriste.

Il est temps d'agir, pas de désespérer

La principale leçon de l'année passée est que face aux vents contraires, la défense des droits humains peut porter ses fruits si les efforts appropriés sont faits. Les populistes apportent des réponses superficielles à des problèmes complexes. Cependant, si on leur rappelle que les principes des droits humains sont en jeu, de larges pans de la société peuvent être convaincus de rejeter la stigmatisation des minorités impopulaires véhiculée par les populistes et leurs efforts pour compromettre l'équilibre des pouvoirs contre les abus étatiques.

Le repli sur soi des puissances occidentales engendré par la lutte autour de valeurs populistes a conduit à un monde de plus en plus fragmenté où, trop souvent, les atrocités de masse ne suscitent pas de réaction. Néanmoins, des pays de petite et moyenne taille attachés aux grands principes peuvent faire une différence quand ils unissent leurs forces et agissent de manière stratégique.

Une juste évaluation des perspectives globales concernant les droits humains devrait susciter la préoccupation plutôt que la capitulation, un appel à l'action plutôt qu'un cri de désespoir. Alors que nous entrons dans le 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le défi sera de saisir les opportunités considérables qui demeurent pour lutter contre ceux qui veulent réduire à néant les progrès âprement accomplis.

Les normes de droits humains fournissent des directives, mais ne peuvent être opérationnelles qu'avec des porte-drapeaux parmi les gouvernements et le grand public. Chacun de nous a un rôle à jouer. L'année écoulée montre que les droits peuvent être protégés face aux attaques populistes. Le défi consiste désormais à renforcer ces défenses et à renverser la poussée populiste.

Rapport mondial 2018

AFRIQUE

Burundi

La crise politique et des droits humains qui a commencé au Burundi en avril 2015, quand le président Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il briguerait un troisième mandat controversé, s'est poursuivie en 2017. Les forces gouvernementales s'en sont prises aux opposants réels ou supposés avec une impunité quasi-totale. Les forces de sécurité et les services de renseignement—souvent en collaboration avec des membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, connus sous le nom d'Imbonerakure—se sont rendus coupables de nombreux meurtres, disparitions, enlèvements, actes de torture, viols et arrestations arbitraires. Des agresseurs non identifiés ont mené des attaques à la grenade et avec d'autres armes, tuant ou blessant de nombreuses personnes.

En septembre, une Commission d'enquête des Nations Unies, créée par le Conseil des droits de l'homme un an auparavant, a déclaré avoir « *des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité ont été commis depuis avril 2015 au Burundi* ». Au cours de la session tenue un peu plus tard le même mois, le Conseil a prolongé d'un an le mandat de cette commission, mais le Burundi persiste à refuser de coopérer de quelque manière que ce soit avec cette dernière. En octobre, les juges de la Cour pénale internationale (CPI) ont autorisé une enquête sur des crimes commis au Burundi depuis avril 2015.

Toujours en octobre, le gouvernement du Burundi a adopté un plan visant à modifier la constitution de façon à permettre au président Nkurunziza de se représenter pour deux nouveaux mandats de sept ans. Si cette proposition est votée par le parlement ou à l'occasion d'un référendum national, Nkurunziza aura la possibilité de rester au pouvoir jusqu'en 2034.

Meurtres, viols et autres abus commis par les forces de sécurité et par des jeunes du parti au pouvoir

En 2017, les violences ont fait des dizaines de morts, selon les organisations burundaises et internationales de défense des droits humains. Des cadavres de personnes tuées dans des circonstances inconnues ont été régulièrement retrouvés à travers le pays.

La commission d'enquête a confirmé « *la persistance d'exécutions extrajudiciaires, d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées, de tortures et traitements cruels, inhumains ou dégradants, et de violences sexuelles depuis avril 2015 au Burundi* », attribuant la plupart de

ces violations à des membres des services de renseignement, de la police, de l'armée et de la ligue des jeunes du parti au pouvoir. La commission a précisé que « *certaines violations ont été commises de manière plus clandestine, mais tout aussi brutale, depuis 2016.* »

La commission d'enquête a récolté de nombreux témoignages suggérant que des « *agents de renseignement ou de la police* » ont été impliqués dans la disparition d'Oscar Ntasano, un ancien sénateur, à Bujumbura le 21 avril 2017.

Human Rights Watch a rassemblé des informations sur les viols commis en 2015 et en 2016 par des membres des Imbonerakure ou de la police—parfois munis d'armes à feu, de bâtons ou de couteaux—sur des femmes dont les parents de sexe masculin étaient considérés comme des opposants au gouvernement. Dans certains cas, les Imbonerakure ont menacé ou agressé ce parent de sexe masculin avant de violer la femme. Les victimes ont souvent continué à recevoir des menaces après avoir été violées. Human Rights Watch a reçu des témoignages crédibles indiquant que de telles exactions ont continué à se produire en 2017.

Début avril, une vidéo a circulé, montrant environ 200 membres des Imbonerakure rassemblés dans le nord du Burundi qui chantaient des chansons encourageant au viol d'opposants politiques et de leurs proches. Les incitations à la haine, à la violence et au viol, en particulier de la part des Imbonerakure, sont devenues monnaie courante au Burundi, et ne sont pratiquement jamais condamnées par les autorités.

Les forces de sécurité ont arrêté, maltraité et emprisonné illégalement de nombreux membres des partis d'opposition. Certains détenus ont été maintenus au secret dans des lieux inconnus. De nombreux activistes de deux partis d'opposition, le Mouvement pour la solidarité et la démocratie (MSD) et les Forces nationales de libération (FNL), ont été arrêtés en juin. Début avril, le gouvernement avait suspendu le MSD pour six mois, et fait fermer ses bureaux.

Le 24 janvier, des personnes non identifiées ont attaqué le camp Mukoni, une base militaire dans la province de Muyinga, dans l'est du Burundi. Sept militaires, douze civils et un policier arrêtés après cette attaque ont été condamnés à de lourdes peines de prison. Des agents du renseignement ont sévèrement battu et torturé de nombreux accusés au cours des interrogatoires, selon les récits de témoins recueillis par Human Rights Watch.

Exactions commises par les groupes d'opposition armés et par des acteurs non identifiés

Plusieurs attaques à la grenade ont eu lieu dans des bars et d'autres endroits à travers le Burundi en 2017, faisant de nombreux morts et blessés, y compris des enfants. L'identité des coupables est souvent demeurée inconnue.

La Commission d'enquête de l'ONU a constaté que « *[d]es atteintes aux droits de l'homme ont également été commises par des groupes armés d'opposition [depuis avril 2015], mais celles-ci se sont avérées difficiles à documenter* ». Emmanuel Niyonkuru, Ministre de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme a été assassiné le 1er janvier. La commission n'a « *pas pu établir* » les responsabilités pour cet acte, ni pour plusieurs autres « *assassinats* ».

Réfugiés

Le nombre de réfugiés burundais est resté élevé en 2017, malgré les déclarations du gouvernement affirmant que le pays était « *paisible* ». Plus de 400 000 Burundais qui ont fui le pays depuis 2015 se trouvaient toujours à l'étranger à l'heure de la rédaction de ce chapitre, principalement en Tanzanie, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo.

En septembre 2017, le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) a commencé à rapatrier des centaines de réfugiés burundais de la Tanzanie voisine vers chez eux. Au moins 12 000 réfugiés burundais se sont portés volontaires pour être rapatriés, parfois en raison des conditions de vie terribles dans les camps de réfugiés en Tanzanie. Plus de 234 000 réfugiés sont restés dans ce pays.

Le 15 septembre, des membres présumés des forces de sécurité congolaises ont fait un usage excessif de la force pour réprimer une manifestation à Kamanyola, dans la province du Sud-Kivu, dans l'est de la RD Congo, faisant environ 40 morts parmi les réfugiés burundais, et en blessant plus de 100 autres.

Société civile et médias

La plupart des principaux activistes de la société civile et de nombreux journalistes indépendants sont toujours en exil, après que le gouvernement les ait menacés à de nombreuses reprises en 2015, et ait émis des mandats d'arrêts contre plusieurs d'entre eux, et suite à l'interdiction ou à la

suspension par le ministre de l'Intérieur des activités de 10 organisations de la société civile, qui avaient dénoncé les exactions commises par le gouvernement, en octobre 2016.

En janvier, deux nouvelles lois ont permis un contrôle renforcé des autorités sur les activités et les ressources des organisations non-gouvernementales burundaises et étrangères. Le 3 janvier, les autorités ont interdit la Ligue Iteka, une des principales organisations burundaises de défense des droits humains.

Le 13 juin, les forces de sécurité ont arrêté trois membres de Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Évolution des Mentalités (PARCEM), l'une des dernières organisations non-gouvernementales indépendantes du pays, alors qu'ils organisaient un atelier sur les arrestations arbitraires dans la province de Muramvya.

Le Service national de renseignement a détenu Aimé Gatore, Emmanuel Nshimirimana et Marius Nizigama du 17 au 27 juin, avant qu'ils ne soient transférés à la prison de Mpimba, à Bujumbura, et plus tard à la prison de Muramvya, à environ 30 kilomètres de la capitale. Ils étaient toujours en détention à l'heure de la rédaction de ce chapitre, inculpés pour « *atteinte à la sûreté de l'État* ».

Germain Rukuki, un défenseur des droits humains et ancien trésorier d'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) au Burundi, l'une des organisations qui ont été interdites, est emprisonné depuis le 13 juillet et fait l'objet de plusieurs chefs d'accusation, y compris pour « *rébellion* ». Le 25 août, les experts de l'ONU ont appelé à la libération de Germain Rukuki, ajoutant que les charges retenues contre lui « *s'inscrivent dans un contexte de menaces et de harcèlement généralisés des défenseurs des droits de l'homme au Burundi* ».

Les autorités ont continué à restreindre sévèrement l'espace dévolu aux médias au Burundi. Les chaînes Radio Publique Africaine, Radio Bonesha et Radio-Télévision Renaissance—toutes des stations privées que le gouvernement avait fait fermer suite à une tentative de coup d'État en mai 2015—n'étaient toujours pas revenues sur les ondes à l'heure de la rédaction de ces lignes.

D'autres médias ont été autorisés à mener leurs activités en 2017, mais se sont vu confrontés à de graves restrictions dans leurs activités. Le 5 avril, des agents du renseignement ont interrogé Joseph Nsabiyabandi, le rédacteur en chef de Radio Isanganiro, une autre station de radio privée, à propos de sa collaboration présumée avec des radios burundaises émettant en exil, depuis le Rwanda. Il a plus tard été la cible de critiques pour avoir « *incité l'opinion et la population à la révolte*. » La Radio Isanganiro avait été fermée en mai 2015, jusqu'à ce que les

autorités lui permettent de rouvrir en février 2016, après avoir signé une « *charte déontologique* » avec le Conseil national de la communication burundais, par laquelle la radio s'engageait à proposer une ligne éditoriale « *équilibrée et objective* », respectueuse de « *la sécurité du pays* ».

Justice nationale et internationale

Au Burundi, l'impunité pour les crimes graves reste la norme. Le système de justice est manipulé par le parti au pouvoir et les responsables du renseignement, et les procédures judiciaires sont régulièrement bafouées.

Le Burundi est devenu le premier pays à se retirer de la CPI, le 27 octobre 2017. Deux jours plus tôt, les juges de la CPI avaient autorisé une enquête sur des crimes commis dans le pays depuis avril 2015. Les juges ont déterminé que le retrait du Burundi n'a aucun impact sur la compétence de la cour en matière de crimes commis pendant la période où le pays en était membre.

Lois discriminatoires

Depuis avril 2009, le Burundi a pénalisé les relations sexuelles entre personnes consentantes du même sexe. L'article 567 du code pénal, qui prévoit jusqu'à deux ans de prison pour sanctionner les relations consenties entre personnes adultes de même sexe, constitue une violation des droits à la vie privée et à la non-discrimination. Ces droits sont protégés par la Constitution du Burundi et consacrés par ses engagements aux termes des traités internationaux.

En mai 2017, le président Nkurunziza a promulgué une nouvelle réglementation imposant aux couples non mariés de légaliser leur relation en s'enregistrant auprès de l'Église ou de l'État. En novembre, un nouveau décret à interdit aux femmes de battre le tambour, et a restreint toute « *animation culturelle* » aux cérémonies officielles autorisées par le Ministère de la culture.

Principaux acteurs internationaux

Les efforts régionaux et internationaux pour assurer un dialogue entre les acteurs politiques burundais, facilité par l'ancien président de Tanzanie Benjamin Mkapa, n'ont pas beaucoup progressé. La plupart des principaux bailleurs ont suspendu tout soutien budgétaire direct au gouvernement burundais, mais certains ont maintenu une aide humanitaire. Les États-Unis et l'Union européenne ont maintenu des sanctions ciblées à l'encontre de plusieurs hauts fonctionnaires et dirigeants de l'opposition burundais.

En plus de renouveler le mandat de sa commission d'enquête, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a aussi adopté une autre résolution sur le Burundi, le 28 septembre, présentée par le Groupe africain et dépêchant une mission de trois experts pour rassembler des informations sur les violations des droits humains et les partager avec les autorités judiciaires locales.

En août, le Conseil de sécurité de l'ONU a déclaré rester « *alarmé par le nombre croissant de réfugiés à l'étranger et troublé par les rapports faisant état d'actes de torture, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires, ainsi que par la persistance de l'impasse politique dans le pays et les conséquences humanitaires graves qui en découlent* ».

Une résolution du Conseil de sécurité datée de juillet 2016 et autorisant le déploiement de 228 policiers de l'ONU dans le pays n'a pas été mise en œuvre en 2017, car les autorités burundaises ont continué à s'y opposer.

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a continué de s'éloigner des crises politiques successives et sanglantes de 2000-2011, avec la fin en juin d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies présente depuis 13 ans. Cependant, la persistance d'actes d'indiscipline de la part des membres des forces de sécurité, ainis que de violentes mutineries au sein de l'armée ont montré à quel point la stabilité retrouvée de ce pays est précaire.

Le président Alassane Ouattara a promulgué une nouvelle constitution en janvier, qui instaure une fonction de vice-président et une seconde chambre parlementaire, dont les membres sont nommés pour un tiers par le président. Si la nouvelle constitution supprime une clause de nationalité source de clivages, qui exigeait que le père et la mère de tout candidat à la présidence soit ivoirien, de nombreuses autres causes profondes des conflits passés restent sans réponse, notamment la politisation de l'appareil judiciaire et des conflits fonciers latents.

Les arrestations arbitraires, les mauvais traitements aux détenus, et les assassinats illégaux commis par les forces de sécurité ont encore diminué en fréquence en 2017, mais les enquêtes et procédures judiciaires engagées contre les responsables d'abus sont restées rares. Si la presse fonctionne globalement sans entraves en Côte d'Ivoire, des lois pénalisant la publication de fausses informations ont parfois été utilisées pour emprisonner injustement des journalistes, et plusieurs journaux pro-oppositions ont été temporairement suspendus.

Les progrès des efforts pour rendre justice aux victimes des violences post-électorales de 2010-11 sont restés lents, et une écrasante majorité de responsables de violations des droits humains – des deux côtés du clivage militaro-politique– n'ont toujours pas eu à rendre de comptes. La Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi le procès de l'ancien président Gbagbo et de Charles Blé Goudé, ancien ministre de la jeunesse et chef d'une milice pro-Gbagbo, et enquête également sur des crimes commis par les forces pro-Ouattara pendant la crise de 2010-2011.

Comportement des forces de sécurité

Au moins 15 personnes sont mortes lors d'une vague de mutineries et de manifestations de soldats démobilisés. Des milliers de soldats se sont mutinés en janvier et en mai, exigeant des primes non payées et des arriérés de salaire. A chaque fois, les soldats ont pris le contrôle pendant plusieurs jours de Bouaké, la deuxième plus grande ville de Côte d'Ivoire, et ont bloqué

des routes à Abidjan et dans d'autres villes, faisant au moins quatre morts, dont plusieurs victimes de balles perdues. Les mutins ne sont retournés à leurs casernes qu'après que le gouvernement leur a versé 12 millions de francs CFA (18 000 €).

Les mutineries ont déclenché des manifestations sporadiques d'autres corps des forces de sécurité, et combattants démobilisés, faisant 11 autres morts, parmi lesquels quatre ex-soldats tués lors d'un affrontement avec la police le 23 mai. Des militaires en service et démobilisés ont également été impliqués dans une série d'attentats contre des infrastructures de la police et de la gendarmerie.

De nombreux membres des forces de sécurité, y compris des officiers hauts gradés de l'armée, ont continué à se livrer à des actes de racket et d'extorsion. Plusieurs commandants militaires soupçonnés d'être responsables d'atrocités commises durant le conflit armé en 2002-03 et la crise en 2010-11 ont été promus en juin.

En mai, des soldats mutins ont découvert une cache d'armes à Bouaké, mettant en lumière le fait que le processus de désarmement de la Côte d'Ivoire a échoué à mettre la main sur les armes dissimulées dans des arsenaux privé. Le propriétaire des lieux où les armes ont été découvertes, l'un des principaux conseillers du président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, a été arrêté et détenu le 9 octobre.

Responsabilités pour les crimes passés

Les juges ivoiriens ont poursuivi leurs enquêtes sur les crimes commis par les deux parties au cours de la crise post-électorale de 2010-11, mais les nombreuses défaillances qui ont entaché le procès de l'ex-Première Dame Simone Gbagbo, acquittée le 28 mars, ont suscité le doute quant à la capacité des tribunaux ivoiriens à juger efficacement les dossiers concernant de graves violations des droits humains.

La Cellule spéciale d'enquête et d'instruction de la Côte d'Ivoire, créée en 2011, a poursuivi son enquête sur les crimes relatifs aux droits humains commis au cours des violences de 2010-11. La cellule a inculpé des responsables d'abus de haut rang des deux camps, parmi lesquels plusieurs commandants pro-Ouattara qui occupent à présent des postes à responsabilité au sein de l'armée. Cependant, les seuls procès au civil à l'échelle nationale qui ont eu lieu jusqu'à présent sont ceux de Simone Gbagbo et du Général Dogbo Blé, ancien chef de la Garde Républicaine de

Laurent Gbagbo, condamné le 14 avril avec cinq autres personnes pour le rapt et le meurtre de quatre étrangers le 4 avril 2011.

Des organisations de défense des droits humains représentant les victimes ont décidé de ne pas participer au procès de Simone Gbagbo, qui a été entaché à la fois par de possibles violations du droit à une procédure équitable et par l'incapacité du ministère public à présenter suffisamment de preuves pour appréhender en profondeur son rôle dans la crise de 2010-11. Simone Gbagbo est également recherchée par la CPI pour quatre chefs d'accusation de crimes contre l'humanité, mais jusqu'à présent le gouvernement ivoirien refuse de la transférer à la Haye. Ni la cellule spéciale, ni la CPI n'enquêtent sur les crimes commis pendant les violences relatives aux élections en 2000, ou le conflit armé de 2002-2003.

Le procès devant la CPI de Laurent Gbagbo et de l'ancien ministre de la jeunesse et chef de milice Charles Blé Goudé pour des crimes contre l'humanité commis au cours de la crise de 2010-11 s'est poursuivi en 2017. La CPI a également intensifié son enquête sur les crimes commis par les forces pro-Ouattara pendant la crise, mais n'a encore délivré aucun mandat d'arrêt. Le président Ouattara a déclaré que tous les autres dossiers liés à la crise de 2010-11 seraient instruits par des tribunaux nationaux.

L'organe de réparations de la Côte d'Ivoire a été dissout en avril, après avoir enregistré plus de 316 000 victimes. Après avoir octroyé des paiements en liquide et une aide médicale à 4 500 victimes, le gouvernement a entamé en octobre une deuxième phase d'aide, principalement non-monétaire.

Liberté de réunion et d'expression

Six journalistes ont été emprisonnés le 12 février pendant 48 heures, accusés d'avoir publié de fausses accusations suite à leurs articles au sujet de primes qui auraient été payés aux mutins des forces spéciales de l'armée. Deux autres journalistes ont été emprisonnés le 31 juillet pendant 24 heures pour des chefs d'accusation similaires, après avoir affirmé que des comptes bancaires appartenant au dirigeant de l'Assemblée nationale Guillaume Soro avaient été gelés. Le procès d'un rédacteur de site d'informations en ligne, inculpé pour divulgation de fausses informations en mai 2016 après avoir publié une interview du fils de l'ex-président Gbagbo, Michel, a été ajourné le 20 octobre après de nombreux reports.

En mai, le gouvernement a repoussé à une date indéterminée un vote parlementaire sur une nouvelle loi relative à la presse, qui était critiqué par des organisations de défense de la liberté de la presse parce qu'elle prévoyait des sanctions sévères pour des délits médiatiques mal définis.

En violation du droit à la liberté d'expression, Sam Mohammed, un homme d'affaire et partisan de l'opposition, a été condamné à six mois d'emprisonnement le 31 mars pour injure et diffamation, après avoir mis en doute la nationalité ivoirienne du président Ouattara lors d'un rassemblement public.

Si la constitution ivoirienne protège la liberté de réunion, le droit ivoirien impose aux partis d'opposition de demander des autorisations pour tout rassemblement public. Trois hommes politiques d'opposition ont reçu des peines disproportionnées de 30 mois de prison le 26 mai, pour le rôle qu'ils avaient joué dans un rassemblement interdit de l'opposition tenu en mai 2015.

Réforme foncière et instabilité dans l'ouest du pays

Des conflits récurrents relatifs à la propriété de la terre demeurent une importance source de tensions intercommunautaires, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. En octobre et en novembre, au moins 10 personnes ont été tuées lors d'affrontements entre des groupes en concurrence pour le contrôle de territoires situés dans des forêts protégées de l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les juges ivoiriens n'ont pas encore conclu l'enquête sur les violents affrontements intercommunautaires entre éleveurs et agriculteurs survenus à Bouna en mars 2016, qui ont fait au moins 27 morts et provoqué le déplacement de milliers de personnes.

La mise en œuvre d'une loi foncière datant de 1998, qui vise à réduire les conflits en convertissant les droits de propriété foncière coutumiers en titres de propriétés légaux reste extrêmement lente, avec moins de quatre pour cent des terres rurales enregistrées. Le gouvernement a créé en 2016 une nouvelle agence foncière rurale pour rationaliser le processus d'enregistrement des terres, qui devrait être opérationnelle en 2018.

La Côte d'Ivoire, où la culture du cacao a détruit de vastes portions de forêt, a annoncé en septembre une politique visant à déléguer la responsabilité de la reforestation aux entreprises privées. Par le passé, les efforts de réhabilitation menés par le gouvernement, comme par exemple avec l'expulsion de cultivateurs du parc national du Mont Péko en 2016, ont entraîné de nombreuses évictions forcées.

Système judiciaire

Les efforts progressifs pour renforcer le système judiciaire se sont poursuivis, comme l'ont démontré l'organisation plus fréquente des sessions de la cour d'assises d'Abidjan ainsi que de deux tribunaux régionaux, de même que la création d'un fond d'assistance judiciaire. Cependant des problèmes fondamentaux persistent, et notamment le recours excessif à la détention préventive, et un manque d'indépendance de la justice, en particulier lors de procès politiques. Des dizaines de partisans de l'ancien président Gbagbo arrêtés pour leur rôle présumé dans la crise post-électorale ou les attentats contre l'Etat qui ont suivi sont toujours en détention préventive prolongée.

Les prisons souffrent d'une surpopulation extrême et les détenus n'ont pas suffisamment accès aux soins médicaux, et sont victimes d'extorsions de la part des gardiens et d'autres prisonniers. Près de 130 détenus se sont échappés à l'occasion d'une série d'évasions en août et septembre, bien qu'au moins 42 d'entre eux aient été repris par la suite.

La Côte d'Ivoire est toujours aux prises avec la criminalité violente des gangs de rue, dont certains membres sont des enfants, ce qui a provoqué des bastonnades publics et lynchages de criminels présumés. Le centre de détention des mineurs d'Abidjan est situé à l'intérieur d'une prison pour adultes, et les enfants placés en détention préventive sont souvent enfermés avec des adultes.

Orientation sexuelle et identité de genre

La Côte d'Ivoire ne pénalise pas les relations entre personnes de même sexe, mais le code pénal prévoit des peines plancher plus élevées pour les couples de même sexe condamnés pour actes indécents en public. Une disposition anti-discriminations de la nouvelle constitution de la Côte d'Ivoire, promulguée en janvier 2017, ne prévoit pas de protections contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle. Les cas de discriminations contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), y compris les agressions physiques, sont fréquents.

Violences sexistes

Si l'ONU a signalé en janvier 2017 que le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes était en baisse progressive depuis 2014, la stigmatisation sociale et l'impunité généralisée empêchent de nombreuses victimes de dénoncer les abus. L'organisation de séances par la cour d'assises a permis quelques procès et condamnations pour viol, mais de nombreuses agressions sexuelles ont requalifiées en délits de moindre gravité, ou font l'objet de règlements en dehors des tribunaux.

Protection des défenseurs des droits humains

Trois ans après le passage d'une loi renforçant la protection des défenseurs des droits humains, le gouvernement a enfin adopté en février 2017 le décret nécessaire à sa mise en application. Le décret manque cependant de détails sur le suivi de la mise en œuvre de cette loi.

Principaux acteurs internationaux

Les partenaires internationaux de la Côte d'Ivoire n'ont pas fait publiquement pression sur le gouvernement au sujet du problème de longue date de l'impunité. Le 30 juin 2017, l'Opération en Côte d'Ivoire de l'ONU (ONUCI) a conclu sa mission de maintien de la paix engagée depuis 13 ans. L'Union européenne, la France et les États-Unis restent les principaux partenaires de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

Le mandat de l'expert indépendant de l'ONU sur les droits de l'homme a expiré le 30 juin et n'a pas été renouvelé par le Conseil des droits de l'homme. En juin, la Côte d'Ivoire a été élue au Conseil de sécurité de l'ONU pour le mandat 2018-2019.

HUMAN RIGHTS WATCH

LE CONFLIT ARMÉ AU MALI ET SES CONSÉQUENCES

Recueil de documents publiés par Human Rights Watch, 2012-2017

Mali

L'insécurité au Mali s'est aggravée, des groupes armés islamistes affiliés à Al-Qaïda ayant considérablement intensifié leurs attaques visant les forces gouvernementales et les Casques bleus de l'ONU. Le processus de paix envisagé pour mettre un terme à la crise politico-militaire de 2012-2013 a terminé en impasse en 2017. Les forces gouvernementales ont mené des opérations de lutte contre le terrorisme qui se sont soldées par des arrestations arbitraires, des exécutions sommaires, des actes de torture et des mauvais traitements.

Dans le nord du pays, le désarmement des groupes armés n'a guère avancé et le gouvernement a réalisé des progrès insuffisants en matière de rétablissement de l'autorité de l'État, ce qui a aggravé l'absence d'État de droit et le vide sécuritaire, facilitant un banditisme généralisé et le déplacement de nombreuses personnes. Dans le centre du Mali, la présence de groupes armés islamistes et les mesures d'intimidation à l'encontre de la population se sont accentuées tout au long de l'année, entraînant plusieurs exactions graves, dont des exécutions sommaires de fonctionnaires locaux et de personnes suspectées d'être des informateurs du gouvernement.

La violence intercommunautaire dans le centre et le nord du Mali a tué des dizaines de personnes, provoqué le déplacement de milliers d'autres, et elle a été exploitée par des groupes d'auto-justice violents répondant à des critères ethniques similaires, leur objectif étant d'attirer de nouvelles recrues. Les actes de banditisme et les attaques ont nui à la fourniture de soins de santé, d'une éducation et d'une assistance humanitaire élémentaires.

Certains efforts ont été consentis afin que justice soit faite pour les victimes d'exactions commises pendant le conflit armé de 2012-2013, mais le système judiciaire a rechigné à enquêter sur les exactions constantes des forces armées. Les institutions garantes de l'État de droit sont restées faibles, et la corruption généralisée, empêchant encore davantage l'accès des Maliens à l'éducation et à des soins de santé élémentaires.

La propagation des attaques militantes depuis le nord et le centre du Mali jusqu'au Burkina Faso et au Niger a engendré un engagement diplomatique et militaire accru de la part de la communauté internationale, d'où l'adoption d'un régime de sanctions de l'ONU et l'instauration d'une force militaire de lutte contre le terrorisme réunissant cinq nations, la Force conjointe du G5 Sahel.

Exactions perpétrées par des groupes armés dans le nord et le centre du Mali

Un attentat-suicide à Gao revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) a tué plus de 50 anciens membres de groupes armés. Des groupes armés islamistes ont sommairement exécuté plusieurs agents du gouvernement local et membres de groupes armés qu'ils accusaient d'être des informateurs du gouvernement. Au moins deux de ces victimes ont été décapitées.

Dans le centre du Mali, des groupes armés islamistes ont redoublé d'efforts pour imposer leur version de la charia (droit musulman), instaurant des tribunaux qui ne respectent pas les normes requises en matière de procédure équitable. Ils ont menacé des villageois qui collaboraient avec les autorités, recruté des enfants, détruit des écoles et passé à tabac des villageois qui se livraient à des pratiques culturelles interdites par ces groupes.

Plusieurs civils ont été tués lors de combats entre groupes armés, ainsi que par des explosifs plantés par les groupes sur les principaux axes routiers. En 2017, les agences humanitaires ont fait l'objet de dizaines d'attaques, pour la plupart commises par des bandits, qui ont affecté leur capacité à apporter une aide.

En 2017, au moins 23 Casques bleus de l'ONU chargés du maintien de la paix dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont été tués et 103 autres blessés lors d'attaques perpétrées par des groupes armés islamistes, portant le bilan à 92 morts depuis la création de la MINUSMA en 2013.

Au moment de la rédaction des présentes, des groupes armés islamistes détenaient encore six otages étrangers, à savoir une religieuse colombienne, une travailleuse humanitaire française, un missionnaire américain et une missionnaire suisse, un employé d'une société minière roumain et un médecin australien, tous enlevés dans la région du Sahel entre 2015 et 2017. Un Suédois et un homme détenteur de la double-nationalité britannique et sud-africaine otages depuis 2011 ont été libérés en 2017. En novembre, 11 membres de la force de sécurité malienne enlevés lors d'opérations en 2016 et 2017 ont été involontairement tués lors d'une frappe aérienne française visant des Islamistes armés.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

Les forces gouvernementales ont pris certaines mesures de protection des civils en effectuant des patrouilles et en intervenant pour mettre un terme aux tensions communautaires, mais les opérations militaires de lutte contre la présence croissante de groupes armés islamistes se sont soldées par de graves atteintes aux droits humains et au droit humanitaire international, notamment des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des actes de torture et des arrestations arbitraires.

En 2017, des militaires auraient tué au moins 15 suspects et les auraient enterrés dans des fosses communes, tandis que plus de 25 autres ont subi des disparitions forcées. Des dizaines d'autres suspects ont fait l'objet de mauvais traitements graves lors d'interrogatoires.

De nombreux hommes et quelques enfants accusés de crimes contre l'État et de délits liés au terrorisme ont été détenus par l'agence nationale de renseignements au mépris de l'application régulière de la loi. Certains membres des forces de sécurité ont également été impliqués dans des actes d'extorsion, de pots-de-vin et de vol visant notamment des détenus.

L'armée n'a guère consenti d'efforts pour exiger des militaires et des miliciens impliqués dans des exactions qu'ils rendent compte de leurs actes. Elle a toutefois pris des mesures pour veiller à la présence d'unités prévôtales de la Gendarmerie—chargées de surveiller le respect du droit humanitaire international—lors des opérations militaires, a progressé dans la mise en place de la Direction de la justice militaire à Bamako et, en octobre, s'est engagée à ce que les exactions présumées de ses forces dans le centre du Mali fassent l'objet d'une enquête interne.

Recrutement d'enfants soldats et droits des enfants

Des groupes armés dans le nord et le centre du pays, y compris des groupes alliés du gouvernement, ont continué de recruter et d'utiliser des enfants soldats. De nombreux enfants soupçonnés d'avoir soutenu des groupes armés ont été placés en détention dans des centres gérés par l'État, ce qui constitue une atteinte à un protocole de 2013 qui stipule que les enfants doivent être placés dans un centre d'accueil géré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

En 2017, plus de 150 000 enfants se sont vu refuser le droit à l'éducation à cause de l'insécurité, des menaces visant les enseignants et des fermetures d'écoles dans le nord et le centre du Mali. De nombreux enseignants ont été directement menacés et des écoles vandalisées ou détruites par

des groupes armés islamistes. Au moins dix enfants sont morts lors d'échanges de tirs, de violences intercommunautaires ou d'explosions.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises

Le ministère de la Justice a pris des mesures afin d'améliorer son système de gestion des dossiers et, fin décembre 2016, a décidé d'instaurer une cellule d'enquête spéciale chargée de traiter les crimes graves, reliée au Pôle judiciaire spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En cette fin d'année, la mise en œuvre de cette décision n'avait pas progressé.

En août, la condamnation pour crimes contre l'État d'Aliou Mahamane Touré, ancien chef de la force de police islamique à Gao, indique que certains progrès ont été réalisés en matière d'obligation de rendre compte de ses actes. Le procès de l'auteur du coup d'État, le général Amadou Haya Sanogo, et de 17 autres membres des services de sécurité maliens pour le meurtre, en 2012, de 21 « Bérets rouges »—des militaires d'élite maliens—a été suspendu en décembre 2016.

Les autorités judiciaires n'ont pas ouvert d'enquêtes sur les abus que continuent de commettre les forces de sécurité à l'encontre de civils, et n'ont guère progressé pour ce qui est de garantir que justice soit faite pour les victimes d'exactions commises pendant le conflit armé au Mali en 2012-2013.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation et Commission nationale indépendante des droits de l'homme

En 2017, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), créée par décret exécutif du Président en 2014, dotée d'un mandat de trois ans et chargée d'enquêter sur les crimes et les causes profondes de la violence qui sévit au Mali depuis 1960, a réalisé des progrès significatifs. Forte de 25 membres, cette Commission a lancé cinq bureaux régionaux et pris en charge plus de 5 000 déclarations de victimes et de témoins. Cependant, sa crédibilité a été mise à mal par le fait que le gouvernement y a inclus neuf membres de groupes armés, tout en excluant les représentants de groupes de victimes.

Le mandat de la Commission nationale pour les droits de l'homme a été renforcé grâce à un financement supplémentaire et à la nomination en mai de neuf commissaires à plein temps. Elle

s'est toutefois montrée réticente à la perspective d'enquêter sur les exactions des membres des forces de sécurité.

Cadre judiciaire et juridique dédié aux droits humains

Le système judiciaire malien a pâti de négligence et de mégestion, et l'insécurité a conduit de nombreux membres du personnel judiciaire à abandonner leur poste dans le nord et le centre du Mali. Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière satisfaisante, des centaines de détenus font l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés. Certains efforts ont toutefois été consentis pour réaménager les centres pénitentiaires et améliorer les conditions carcérales.

En mars, sous la pression des donateurs internationaux, le gouvernement a créé l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite, mandaté par une loi de 2016 régissant la coordination des efforts de lutte contre la corruption.

En avril, un nouveau ministère des Droits de l'homme et de la réforme de l'État a été créé par décret présidentiel dans le but de superviser les activités relatives à l'État de droit et à la justice transitionnelle. Le ministre a cependant rechigné à dénoncer ou enquêter sur les violations perpétrées par le personnel des forces de sécurité.

En avril et octobre, l'Assemblée nationale a prolongé l'état d'urgence en vigueur depuis 2015. Le processus de révision constitutionnelle a terminé en impasse, les partis de l'opposition et la société civile contestant ce processus au motif que l'exécutif se l'était approprié et que les changements proposés reviendraient à accroître ses pouvoirs.

Principaux acteurs internationaux

Le Mali est resté l'une des premières priorités politiques de la France qui, avec les États-Unis, a pris les devants en matière militaire. L'Union européenne a dirigé la formation et la réforme du secteur de la sécurité, tandis que l'ONU s'est penchée sur les problématiques que sont l'État de droit et la stabilité politique. Ces acteurs ont dans une large mesure rechigné à réclamer publiquement l'ouverture d'enquêtes sur les exactions passées et actuelles commises par le gouvernement.

Des acteurs de la région sont intervenus pour combattre la propagation du militantisme islamiste dans le Sahel. En janvier, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont instauré une force conjointe pour lutter contre la hausse de l'insécurité le long de leurs frontières communes.

En juillet, le Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad ont lancé le G5 Sahel, force militaire multinationale de lutte contre le terrorisme, dont la création a été avalisée par l'Union africaine et bien accueillie par le Conseil de sécurité de l'ONU. L'UE s'est engagée à apporter une contribution de 56 millions de dollars américains, les États-Unis, de 60 millions de dollars américains, et l'Arabie saoudite, de 100 millions de dollars américains pour soutenir le G5 Sahel.

La MINUSMA a apporté une contribution significative à la formation des forces gouvernementales et de membres du système judiciaire. Si les patrouilles des forces se sont multipliées, la MINUSMA a peiné à appliquer le mandat plus dynamique de protection des civils qui lui avait été confié en 2016, en grande partie du fait d'un manque chronique d'équipements et d'autres moyens.

L'Opération Barkhane, opération de lutte contre le terrorisme lancée par la France et forte de 4 000 hommes, a mené de nombreuses opérations au Mali. La Mission de formation de l'UE au Mali (EUTM) et la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités (EUCAP) ont continué de former l'armée, la garde nationale, la gendarmerie et les forces de police maliennes.

La Cour pénale internationale (CPI) continue d'enquêter sur la situation du Mali depuis 2012. En août, elle a ordonné à l'ancien dirigeant d'Ansar Dine, Ahmad al-Faqi al-Mahdi, de verser 3,2 millions de dollars américains en guise de réparations à l'issue de sa condamnation en 2016 pour le rôle qu'il a joué dans la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou en 2012. La procureure de la CPI Fatou Bensouda s'est rendue au Mali en octobre. Des enquêtes sont en cours mais elles sont limitées du fait de la précarité de la situation sécuritaire dans le pays.

L'ONU, l'UE, les Pays-Bas, la Suisse et le Canada ont pris les rênes de programmes d'appui au secteur de la justice et de lutte contre la corruption. Les États-Unis ont soutenu une réforme de la justice militaire.

En mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a reconduit le mandat de l'expert indépendant au Mali et décidé de planifier une rencontre entre celui-ci et des représentants du gouvernement en mars 2018 afin d'aborder les thèmes que sont la justice et la réconciliation.

En septembre, la résolution 2374 du Conseil de sécurité de l'ONU a imposé un gel des avoirs et une interdiction de voyager à tout individu qui entrave l'accord de paix de 2015, commet des atteintes aux droits humains, recrute des enfants soldats, empêche l'acheminement de l'aide ou lance des attaques contre les Casques bleus ou d'autres membres du personnel de l'ONU. Un groupe d'experts sera chargé du suivi de ces sanctions.

Nigeria

Le conflit avec Boko Haram qui continue de sévir dans le nord-est du pays, les cycles de violence communautaire entre bergers et fermiers et des manifestations séparatistes dans le Sud sont autant d'événements qui ont défini l'actualité des droits humains du Nigeria en 2017.

L'absence du Président Muhammadu Buhari pendant une majeure partie de cette année a été notoire, celui-ci ayant effectué deux séjours à l'étranger pour raisons médicales, sans que la nature de sa maladie n'ait été divulguée. L'intérim a été assuré par le Vice-Président Yemi Osinbajo à ces deux occasions.

Si l'armée nigériane a considérablement contribué à faire reculer Boko Haram, les souffrances endurées par les populations civiles se sont poursuivies, le groupe extrémiste se servant de plus en plus de femmes et d'enfants pour commettre des attentats-suicides. Depuis la fin 2016, plus de 180 civils ont été tués dans des attentats-suicides, pour la plupart à Maiduguri, la capitale de l'État de Borno. En août, des femmes se sont fait exploser, tuant 13 personnes et en blessant 20 autres dans une attaque près d'un poste de sécurité dans l'État de Borno. Trois kamikazes ont aussi tué 27 personnes et en ont blessé 83 autres lors d'attaques coordonnées visant un marché et un camp de personnes déplacées internes (IDP) à Maiduguri en août. En septembre, des attentats-suicides ont tué au moins 25 personnes déplacées dans deux camps, à Banki et Ngala.

Le conflit avec Boko Haram auquel le Nigeria fait face depuis huit ans a entraîné la mort de plus de 20 000 civils et une crise humanitaire de grande ampleur. Environ 2,1 millions de personnes ont été déplacées à cause du conflit, tandis que 7 millions ont besoin d'une aide humanitaire ; en février, le Secrétaire général des Nations Unies, en collaboration avec des agences onusiennes de premier plan, a prévenu que le Nigeria était confronté à des conditions comparables à une famine en raison de l'insécurité attribuable à la guerre. En juin, le Nigeria a aidé les autorités camerounaises à forcer de manière illégale près d'un millier de demandeurs d'asile à regagner le Nigeria.

En mai, à l'issue de négociations menées par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge, 82 lycéennes de Chibok ont été libérées. Des combattants de Boko Haram avaient enlevé 276 lycéennes à Chibok, dans l'État de Borno, en avril 2014. Plus d'une centaine de ces jeunes filles et des centaines d'autres prisonniers, dont plus de 500 enfants de Damasak, dans l'État de Borno, étaient toujours détenus par Boko Haram au moment de la rédaction des présentes.

Exactions commises par Boko Haram

Boko Haram a conservé le contrôle d'une petite partie du territoire nigérian après plusieurs offensives lancées par les forces de sécurité du Nigeria et du Cameroun pour déloger le groupe extrémiste. Cependant, celui-ci a poursuivi sa violente campagne dans le Nord-Est, notamment dans l'État de Borno et dans certaines zones des États de Yobe et d'Adamawa. Le groupe a perpétré des attentats-suicides dans des marchés, des universités et des camps de personnes déplacées ; tendu des embuscades à des convois qui circulaient sur les principaux axes routiers du pays ; et dévalisé et pillé des villages.

En 2017, au moins 300 civils ont trouvé la mort dans des attaques perpétrées par le groupe. Lors d'une attaque lancée en juillet, sans doute la plus meurtrière de 2017, Boko Haram a pris en embuscade une équipe d'exploration pétrolière de la compagnie pétrolière nigériane nationale, la Nigerian National Petroleum Corporation, tuant au moins 69 personnes à Magumeri, à une cinquantaine de kilomètres de Maiduguri.

Boko Haram s'est surtout servi de femmes et de jeunes filles pour perpétrer ses attentats-suicides, les forçant à se faire exploser dans des centres urbains. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 83 enfants ont été utilisés pour commettre des attentats-suicides depuis janvier, à savoir 55 filles et 27 garçons, plus un bébé accroché au dos d'une fillette. En 2017, le groupe a enlevé 67 femmes et enfants.

Le 9 octobre, les autorités ont ouvert des procès à huis clos dans une base militaire de Kainji, dans l'État de Niger, pour juger plus de 2 300 personnes soupçonnées d'appartenir à Boko Haram, dont certaines étaient détenues depuis le début de l'insurrection en 2009. Les préoccupations relatives à la garantie d'une procédure régulière et d'un procès équitable se sont multipliées lorsque, au bout de quatre journées de procédure, 45 des 565 personnes qui constituaient la première série d'accusés ont été reconnues coupables et condamnées à des peines allant de trois à 31 ans pour des chefs d'accusation non révélés. Le tribunal a débouté 34 personnes, en a dispensé de peine 468 autres, et a renvoyé 25 accusés devant d'autres cours de justice.

En octobre, seuls 13 membres présumés de Boko Haram avaient été jugés, dont neuf ont été reconnus coupables d'une implication présumée dans les crimes commis par le groupe.

Comportement des forces de sécurité

Le 17 janvier, l'armée de l'air nigériane a lancé une frappe aérienne sur un site où étaient installées des personnes déplacées à Rann, dans l'État de Borno, tuant environ 234 personnes d'après un agent local, dont neuf travailleurs humanitaires, et en blessant 100 autres. L'armée a d'abord affirmé que cette attaque ciblait des combattants de Boko Haram qu'elle croyait se trouver dans la région, invoquant des renseignements erronés. Au bout de six mois d'enquête, les autorités ont déclaré avoir pris le camp de déplacés pour des forces insurgées. Le camp était alors tenu par l'armée.

En juin, une commission d'enquête militaire composée de sept officiers de l'armée et de deux juristes membres de la Commission nationale des droits de l'homme ont conclu qu'il n'y avait aucune raison d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre commis par des officiers supérieurs de l'armée dans le conflit qui sévit dans le nord-est du pays et dans d'autres régions. Parmi les allégations visées par leurs enquêtes figuraient des exécutions sommaires, des actes de torture et des arrestations arbitraires de milliers de personnes.

Les autorités n'ont pas appliqué une décision de justice de décembre 2016 visant la libération d'Ibrahim El Zakzaky, chef du Mouvement islamique du Nigeria (MIN), un groupe chiite. Zakzaky et son épouse Zeenat, ainsi que des centaines de membres du MIN, sont détenus sans procès depuis décembre 2015, date à laquelle des militaires ont tué 347 membres du MIN à Zaria, dans l'État de Kaduna.

En août, le Président par intérim Osinbajo a instauré un panel judiciaire présidentiel chargé de mener des enquêtes pour déterminer si l'armée respectait ses obligations en matière de droits humains et ses règles d'engagement. Ce panel de sept personnes, qui a commencé à instruire des plaintes en septembre, a été créé en réponse aux allégations de crimes de guerre commis par l'armée à travers le pays, dont l'incident de décembre 2015 impliquant les membres chiites du MIN à Zaria, le meurtre de manifestants pro-Biafra dans le Sud-Est et le meurtre, la torture et la disparition forcée de personnes soupçonnées d'être membres de Boko Haram dans le Nord-Est.

Violence intercommunautaire

La violence entre les communautés nomades et agricoles s'est propagée au-delà de la région du Centre-Nord pour atteindre des régions du sud du pays en 2017. Des centaines de personnes ont été tuées, et des milliers d'autres déplacées. En juillet, deux journées d'affrontements entre des bergers et des fermiers ont fait plus de 30 morts dans le village de Kajuru, à une cinquantaine de

kilomètres de la ville de Kaduna, dans l'État de Kaduna. Une attaque similaire à Jos, dans l'État de Plateau, a fait 19 morts et cinq blessés en septembre. Le gouverneur de l'État de Kaduna a demandé l'intervention du bloc régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour mettre un terme à la violence perpétuelle sévissant entre les deux groupes.

En avril, Nnamdi Kanu, chef du groupe séparatiste Peuple indigène du Biafra (IPOB), a été libéré sur ordre d'un tribunal. Arrêté en octobre 2015, il était détenu pour trahison. En juin, suite aux appels à l'indépendance igbo lancés par l'IPOB, un groupe de pression du nord du pays, l'Arewa Youth Consultative Forum (AYCF), a émis un avis réclamant aux Igbos de quitter le nord du Nigeria avant le 1er octobre, faute de quoi ils feraient l'objet de « mesures visibles ». Cet avis ayant été condamné par différents interlocuteurs, dont des experts indépendants de l'ONU, l'AYCF l'a retiré fin août.

Corruption dans le secteur public

La corruption continue de ravager le Nigeria, et ce, malgré les efforts accrus de l'administration Buhari visant la mise en œuvre de réformes et d'une surveillance. En octobre, le Président Buhari a limogé le secrétaire du gouvernement fédéral Babachir Lawal en raison d'allégations de corruption, ainsi que le chef des services des renseignements, Ayodele Oke, la Commission nigériane contre les délits économiques et financiers (EFCC) ayant découvert 43 millions de dollars américains en espèces dans son appartement. L'EFCC a accusé Diezani Alison-Madeke, ancienne ministre du Pétrole, de pots-de-vin, de fraude, de blanchiment d'argent et d'utilisation abusive de fonds publics. En août, un tribunal a ordonné la confiscation par le gouvernement de biens immobiliers représentant 44 millions de dollars américains et de 21 millions de dollars américains issus de comptes bancaires associés à Alison-Madeke.

Orientation sexuelle et identité sexuelle

L'adoption en janvier 2014 d'une loi interdisant le mariage entre personnes du même sexe (*Same Sex Marriage Prohibition Act*, SSMPA) a eu pour effet de légitimer des abus contre la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT) en 2017. Cette loi porte atteinte à la liberté d'expression des membres de la communauté LGBT, des organisations de défense des droits humains et d'autres entités. En juillet, les autorités ont arrêté plus de 40 hommes qui assistaient à un événement de sensibilisation au VIH dans un hôtel de Lagos, les accusant de s'être livrés à des actes homosexuels, un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 14 années de prison.

En avril, 53 hommes ont été arrêtés alors qu'ils fêtaient un mariage gay et accusés d'« appartenance à un groupe anti-social ».

Outre la SSMPA, en vertu de la loi du Code pénal nigérian de 1990, les personnes qui s'adonnent à des « relations charnelles contraires à l'ordre de la nature » peuvent encourir une peine d'emprisonnement de 14 ans. Le code pénal de la charia adopté par plusieurs États du nord du Nigeria interdit et sanctionne les relations sexuelles entre personnes du même sexe, la peine maximale pouvant être, pour les hommes, la mort par lapidation et, pour les femmes, la flagellation et/ou l'emprisonnement.

Liberté d'expression, des médias et d'association

La presse nigériane, soutenue par une société civile dynamique, reste en grande partie libre. Cependant, les journalistes font l'objet de harcèlement, et l'entrée en vigueur d'une loi sur la cybercriminalité de 2015 risque de limiter la liberté d'expression.

En janvier, la police a arrêté deux journalistes, l'éditeur et le correspondant spécialisé dans les questions de droit d'une publication en ligne, *Premium Times*, à Abuja en raison d'articles qui auraient montré « une haine profonde à l'égard de l'armée nigériane ». En juin, Ibraheema Yakubu, journaliste du service radio en langue hausa de la station allemande Deutsche Welle, a été arrêté et détenu alors qu'il couvrait un défilé du groupe de musulmans chiites à Kaduna. Il a déclaré aux médias que des policiers l'avaient battu et giflé. En août, des policiers ont arrêté et détenu le journaliste Danjuma Katsina dans l'État de Katsina pour avoir publié sur Facebook « des propos injurieux » à propos d'une personnalité politique. Les deux journalistes ont été relâchés au bout d'une journée de détention après l'intervention d'agents du Syndicat nigérian des journalistes.

Le directeur des informations relatives à la défense nationale a annoncé en août que l'armée contrôlerait les réseaux sociaux afin d'identifier « les propos haineux et les renseignements allant à l'encontre du gouvernement et de la sécurité ». Le gouvernement a également ordonné à la Commission nationale de communication audiovisuelle de sanctionner toute chaîne de radio ou de télévision qui diffuserait des discours haineux. Il a menacé de condamner les personnes dont il s'avérerait qu'elles diffusent des discours haineux – terme dont la définition n'a pas encore été établie – en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme, le *Terrorism Prevention Act*.

Un projet de loi prévoyant l'instauration d'organisations non gouvernementales (*Bill to provide for the Establishment of Non-Governmental Organizations (NGOs)*), qualifié par des groupes locaux

d'initiative visant à tenter de réprimer et contrôler les ONG, a passé la deuxième lecture à la Chambre fédérale des représentants.

Principaux acteurs internationaux

Des acteurs internationaux, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni, ont continué d'aider le gouvernement du Nigeria à faire face au conflit avec Boko Haram, fournissant des équipements militaires, un appui financier et une aide humanitaire en réponse à la crise qui sévit dans le nord-est du pays.

En août, les États-Unis ont finalisé la vente d'équipements militaires au Nigeria d'un montant de 593 millions de dollars américains. Cette vente, d'abord reportée sous l'administration Obama en raison de préoccupations relatives aux droits humains, se composait de 12 avions Super Tucano A-29 pour attaque légère, de roquettes à guidage laser, de roquettes non guidées et d'autres équipements. Si certains membres du Congrès américain ont exprimé leur inquiétude au sujet de cette vente, personne n'a tenté de l'empêcher.

Suite à la visite en août du secrétaire d'État britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth au Nigeria, le Royaume-Uni s'est engagé à fournir un plan d'aide d'urgence sur cinq ans d'une valeur de 259 millions de dollars américains afin de fournir de la nourriture, des soins médicaux et une aide à l'éducation dans le nord-est assiégé du Nigeria.

En février, l'agence humanitaire onusienne OCHA a coorganisé une conférence de donateurs à Oslo, en Norvège, qui a permis de lever 700 millions de dollars américains pour répondre à la crise humanitaire dans le bassin du lac Tchad, dans le nord-est du pays. En août, malgré un raid de l'armée dans un camp de base de l'ONU à Maiduguri, dont l'objectif aurait été de rechercher des armes, les relations de l'ONU avec le Nigeria n'ont pas été perturbées.

Le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi son examen préliminaire des allégations d'atrocités commises par toutes les parties dans le cadre du conflit avec Boko Haram. Le Bureau poursuit également une analyse de l'incident qui a impliqué en décembre 2015 des militaires et des membres chiites du MIN.

En mai, le Nigeria a fait l'objet d'un examen du Comité de l'ONU pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, mais le pays ne lui a pas remis son rapport et n'a pas non plus envoyé de délégation pour assister à l'examen. Le Comité s'est déclaré

préoccupé, notamment par des actes de harcèlement et d'exploitation de travailleurs domestiques migrants et par le manque d'informations sur les mesures prises par le Nigeria pour que les travailleurs migrants ne fassent pas l'objet de discrimination en droit et dans la pratique.

En juillet, alors qu'il passait en revue le Nigeria, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes s'est déclaré préoccupé par des questions relatives à l'accès à la justice ; à la mutilation génitale féminine ; à l'exploitation sexuelle constatée dans les camps de déplacés ; à la violence basée sur le genre, y compris la violence conjugale ; au trafic à des fins d'exploitation sexuelle et de travail ; et à la persistance d'actes d'enlèvement, de viols et d'esclavage sexuel sous le contrôle de Boko Haram.

Politique étrangère

Le Nigeria est actuellement membre du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social de l'ONU. En janvier, la ministre nigériane de l'Environnement Amina Mohammed a été nommée Vice-Secrétaire générale de l'ONU. En août, des agents du gouvernement se sont joints au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour condamner le nettoyage ethnique des musulmans Rohingyas en Birmanie, et ont appelé l'ONU à invoquer le « devoir de protection » pour mettre fin aux abus.

L'Afrique se situe depuis de nombreuses années au cœur de la politique étrangère nigériane, mais lors du 28ème sommet de l'Union africaine qui s'est tenu en janvier, le Nigeria n'a assumé aucune fonction de premier plan au sein de l'organisation. En janvier, le Président a joué un rôle important aux côtés d'autres dirigeants de pays membres de la CEDEAO en mettant fin à la crise politique gambienne.

Le Nigeria a pris position en faveur de la justice pour les crimes graves en s'opposant publiquement au retrait de la CPI lors du sommet de l'Union africaine (UA) en juillet 2017 à Addis-Abeba.

HUMAN RIGHTS WATCH

« Ils disaient que nous étions leurs esclaves »

Violences sexuelles perpétrées par les groupes armés en République centrafricaine

République centrafricaine

Le gouvernement du président Faustin-Archange Touadéra, avec le soutien de ses partenaires internationaux, a conservé le contrôle de la capitale, Bangui, et de ses environs dans la région du sud-ouest de la République centrafricaine. Cependant, la situation d'une grande partie du pays demeure précaire, instable et marquée par de graves violations des droits humains. Des groupes armés contrôlent toujours des villes clés, malgré la présence des Casques bleus des Nations Unies.

Les civils ont continué à pâtir des combats dans le centre, le nord-ouest et l'est du pays, où les groupes rebelles principalement musulmans de la Séléka, les milices anti-balaka majoritairement chrétiennes et animistes, ainsi que d'autres groupes armés sont toujours actifs. Des groupes armés ont tué des centaines de civils, violé et agressé sexuellement des femmes et des petites filles, et incendié des villages. Les personnes ayant survécu à des violences sexuelles sont toujours confrontées à la stigmatisation, au rejet et à d'autres obstacles pour accéder à des services essentiels et à la justice.

Plusieurs groupes armés ont signé des accords de cessez-le-feu en juin et en octobre, mais les violences et les exactions contre les civils n'ont pas cessé. Si l'impunité pour les violations passées et les crimes de guerre est toujours de mise, il y a eu des progrès dans le processus pour la création d'une Cour pénale spéciale, un tribunal hybride au sein du système judiciaire national, et la Cour pénale internationale (CPI) a poursuivi son enquête sur les crimes commis dans le pays.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a renouvelé le mandat de l'expert indépendant, et programmé un échange en mars 2018 entre cet expert indépendant, l'ONU, l'Union africaine (UA) et des représentants du gouvernement et de la société civile, afin d'aborder l'impact du processus de paix et de réconciliation sur la situation des droits humains.

Attaques perpétrées contre les civils

Human Rights Watch a documenté les meurtres d'au moins 249 civils entre mai et septembre, commis par divers groupes armés, alors que des violences ont éclaté dans de nombreuses régions du pays, et en particulier dans les provinces de Basse Kotto, Haut-Mboumou, Mboumou, Ouham et Ouham-Pendé. Le nombre réel de morts est probablement bien plus élevé.

L'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC), une faction de la Séléka, s'est rendu responsable de certaines des pires attaques à Alindao et dans ses environs, dans la province de Basse Jotto, tuant au moins 188 personnes entre mai et août. Le groupe a installé une base militaire à Alindao en février, après que la mission de maintien de la paix de l'ONU leur a demandé de quitter la précédente, située à Bambari, dans la province de Ouaka. Human Rights Watch a enquêté sur les viols d'au moins 25 femmes, âgées de 18 à 50 ans, commis par les combattants de l'UPC pendant les attaques perpétrées contre les communautés locales dans la province de Basse-Kotto au mois de mai.

Le 13 mai, les forces anti-balaka ont attaqué le quartier musulman de Tokoyo à Bangassou, province de Mboumou. Neufs survivants ayant fui à Bangui ont estimé que les combattants avaient tué au moins 12 civils, parmi lesquels l'imam de la ville, alors que ces personnes tentaient de se mettre à l'abri dans la mosquée. Des Casques bleus ont convoyé des musulmans de la mosquée vers l'église catholique, où ils continuent à l'heure où nous écrivons à assurer la protection d'environ 1 500 civils musulmans.

En juillet, les combattants du Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC), une faction de la Séléka, ont attaqué un camp de personnes déplacées à Batangafo, province d'Ouham, ainsi que les quartiers environnant, tuant au moins 15 personnes dont trois en situation de handicap, et incendiant environ 230 maisons et abris de fortune du camp.

À Zemio, dans la province du Haut-Mboumou, des habitants musulmans armés qui n'étaient pas clairement liés à la Séléka ont tué au moins 28 civils entre juin et août, y compris lors d'une attaque contre un camp de personnes déplacées dans cette ville, le 17 août.

Des forces appartenant apparemment à l'UPC, accompagné de civils musulmans, ont attaqué et assassiné six volontaires de la Croix Rouge à Gambo, dans la province de Mboumou, au mois d'août.

En octobre, le groupe armé « Retour, Réclamation et Réhabilitation », ou 3R, composé de musulmans peuls sous le commandement du Général Sidiki Abass, a pris le contrôle de Bocaranga, une ville importante de la province d'Ouham-Pendé, et l'a conservé pendant plusieurs jours. La mission de l'ONU a fini par les chasser de la ville, après la mort de plusieurs civils. Toujours en octobre, au moins 20 musulmans ont été assassinés par des groupes d'auto-défense - des groupes armés locaux souvent liés aux anti-balakas -, à Kembe dans la préfecture de Basse-Koto.

Le groupe rebelle ougandais Armée de résistance du Seigneur (*Lord's Resistance Army*, LRA) est resté actif dans le sud-est, avec des allégations de meurtres et d'enlèvements de civils.

Réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays

Les combats et les attaques menées par les groupes armés ont forcé des dizaines de milliers de personnes à fuir leur maison depuis le mois de mai, portant le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur du pays (*internally displaced persons*, ou IDP) à 601 600 d'après les chiffres fournis par l'ONU, et le nombre total de réfugiés à 538 400, le plus élevé depuis la mi-2014. Les conditions de vie des déplacés internes et des réfugiés sont restées très difficiles. Beaucoup de personnes déplacées n'avaient pas ou très peu accès à une aide humanitaire. Les personnes en situation de handicap se retrouvent confrontées, là où vivent les déplacés internes, à des obstacles pour accéder aux installations sanitaires, à la nourriture et à une aide médicale.

Environ 2,4 millions de personnes, sur une population totale de 4,6 millions, ont besoin d'aide humanitaire. Le plan d'action humanitaire n'a été financé qu'à 34 pour cent, et il manque 328,3 millions de dollars US (environ 277 millions d'euros) pour compléter le budget.

Force internationale et force régionale

La mission de maintien de la paix des Nations Unies, la MINUSCA, a déployé environ 10 050 soldats de la paix et environ 2000 policiers dans de nombreuses régions du pays cette année, mais a peiné à rétablir la sécurité dans les zones clés, et à assurer une protection suffisante aux civils. La mission est autorisée, en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à employer tous les moyens nécessaires pour protéger la population civile face aux risques de violences physiques, et à « *mettre en œuvre une stratégie de protection sur toute la zone de mission* ». Le 15 novembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a approuvé l'envoi de 900 militaires de plus pour renforcer la MINUSCA, et a ensuite demandé au Brésil de dépêcher ces Casques bleus supplémentaires.

La force régionale d'intervention (FRI) — qui constitue la composante militaire de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA), conduite sous les auspices de l'Union africaine pour neutraliser la LRA – s'est retirée du pays début 2017. La présence de ces forces, composées principalement de militaires ougandais et de quelques conseillers américains, a eu un effet positif sur le climat sécuritaire global au sud-est du pays. Leur retrait a créé un vide en matière de sécurité, que la MINUSCA s'est efforcée avec difficultés de combler.

L'armée ougandaise, déployée dans le pays depuis 2009 dans le cadre de sa participation à la FRI a retiré ses troupes suite à la résurgence de nombreuses allégations d'exploitation sexuelle et d'abus commis sur des femmes et des petites filles.

Malgré son retrait de l'ICR-LRA, les États-Unis continuent à former les forces locales en République centrafricaine. La mission de formation militaire de l'UE, appelée EUTM RCA, a assuré la formation d'un premier bataillon de l'armée en 2017, sur deux prévus au programme.

Efforts nationaux et internationaux pour la justice

L'impunité est toujours l'un des principaux défis à relever pour faire face aux atrocités passées et à celles qui se perpétuent. Le processus pour rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale, un tribunal hybride comprenant à la fois des juges et des procureurs nationaux et internationaux, et qui se concentrera sur les graves crimes internationaux commis depuis 2003, a connu des avancées. En février, le président Touadéra a nommé au poste de procureur en chef du tribunal Toussaint Muntazini Mukimapa, ancien conseiller au bureau du procureur général militaire de République démocratique du Congo, un processus considéré comme équitable et transparent, et au cours duquel des partenaires extérieurs ont pu observer tous les débats.

En mai, l'ONU a publié un rapport de cartographie qui rassemble des informations sur les graves violations des droits humains et du droit humanitaire commises au cours de ces 13 dernières années. Celui-ci conclut que beaucoup de ces violations pourraient représenter des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Le rapport pourrait appuyer le travail de la Cour pénale spéciale et de futurs mécanismes judiciaires.

En avril, le ministre de la Justice Flavien Mbata a annoncé la nomination de deux juges internationaux, suivie par celle de cinq juges nationaux en mai. En juin, le président a nommé un procureur international adjoint.

Les Pays-Bas, les États-Unis et l'ONU ont été les principaux bailleurs de la Cour pénale internationale, mais le budget du tribunal sur cinq ans ne reste que partiellement assuré. La Cour pénale spéciale a également toujours besoin d'une aide technique.

Le Bureau du procureur de la CPI a continué à enquêter sur des allégations de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans le pays. La CPI n'a pas émis de mandat d'arrestation en 2017.

Jean-Pierre Bemba Gombo, ancien vice-président de la République démocratique du Congo et dirigeant du Mouvement pour la Libération du Congo, a été condamné à 12 mois de prison et une amende de 300 000 euros en mars, pour avoir soudoyé des témoins au cours d'un précédent procès pour crimes de guerre, devant la CPI. Les juges de la CPI ont reconnu Bemba et quatre complices coupables de subornation de témoin en octobre 2016. Bemba a été reconnu coupable de viol, de meurtre et de pillages en mars 2016, pour des crimes commis en République centrafricaine en 2002 et en 2003.

Le processus visant à traduire en justice les Casques bleus de l'Union africaine originaire de République du Congo et présumés responsables d'abus en RCA en 2014 n'a pas avancé. Une fosse commune découverte à Boali en février 2016 est apparue révéler les corps de 12 personnes qui auraient été tuées par des militaires congolais. En juin 2016, le gouvernement de la République du Congo a annoncé qu'une procédure judiciaire était en cours concernant ce dossier. Une enquête médico-légale et une exhumation ont été réalisées en novembre, et un rapport confidentiel sur cette enquête a été remis au juge d'instruction centrafricain. Les restes des victimes ont été enterrés à Boali.

HUMAN RIGHTS WATCH

« Mission spéciale »

Recrutement de rebelles du M23 pour réprimer les manifestations en République démocratique du Congo

République démocratique du Congo

La violence politique et les mesures de répression du gouvernement se sont poursuivies en 2017, alors que le Président Joseph Kabila s'est maintenu au pouvoir au-delà de la limite constitutionnelle de deux mandats, qui a pris fin le 19 décembre 2016. Alors que les autorités retardaient les projets d'organisation d'élections, des agents gouvernementaux et des membres des forces de sécurité ont systématiquement cherché à faire taire, réprimer et intimider l'opposition politique, les défenseurs des droits humains et les activistes pro-démocratie, les journalistes et les manifestants pacifiques. Les forces de sécurité gouvernementales et de nombreux groupes armés ont attaqué des civils à travers le pays, avec des conséquences dévastatrices.

Un accord de partage du pouvoir conclu sous l'égide de l'Église catholique et signé fin 2016 appelait à la tenue d'élections avant la fin de 2017 et l'adoption d'un certain nombre de mesures pour apaiser les tensions politiques, notamment la libération de prisonniers politiques. Nombre des principes cardinaux de cet accord ont été en grande partie ignorés.

En mars, les évêques catholiques se sont retirés de leur rôle de médiateurs. En juin, ils ont imputé la responsabilité des crises terribles qui affectent le pays dans les domaines de la sécurité, des droits humains, de l'économie et de la politique au fait que les dirigeants n'avaient pas tenu d'élections conformément à la Constitution, et exhorté les Congolais à se mettre « *debout* » et à prendre en main leur destin.

En novembre, quelques jours après que l'ambassadrice des États-Unis auprès de l'ONU, Nikki Haley, s'était rendue en RD Congo et avait appelé Kabila à organiser des élections d'ici la fin de l'année 2018, la commission électorale nationale a publié un calendrier électoral fixant la date du 23 décembre 2018 pour des élections présidentielles, législatives et provinciales, tout en citant de nombreuses contraintes susceptibles d'impacter l'échéancier.

Des groupes de la société civile congolaise et les leaders de l'opposition politique ont dénoncé ce calendrier, jugeant qu'il ne s'agissait là que d'une nouvelle manœuvre dilatoire afin de prolonger la présidence de Kabila. Ils ont appelé au retrait de Kabila avant la fin de l'année 2017 et proposé une brève transition post-Kabila en vue d'organiser des élections crédibles, menée par des personnes qui ne pourraient elles-mêmes pas être candidats.

Libertés d'expression et de réunion pacifique

Les forces de sécurité ont tué au moins 62 personnes et arrêté des centaines d'autres individus lors de manifestations qui ont éclaté à travers le pays entre le 19 et le 22 décembre 2016, suite au refus du Président Kabila de quitter le pouvoir à l'issue de son second mandat. En tout, les forces de sécurité ont tué au moins 171 personnes lors de manifestations en 2015 et 2016.

Des travaux de recherche réalisés par Human Rights Watch ont montré que, fin 2016, des officiers supérieurs des forces de sécurité congolaises avaient mobilisé au moins 200 anciens combattants rebelles du M23—leur véritable nombre étant sans doute bien plus élevé—depuis les pays voisins que sont l'Ouganda et le Rwanda afin de protéger Kabila et de réprimer des manifestations anti-Kabila, après les avoir intégrés dans des unités de l'armée et de la police congolaises. Des combattants du M23 ont de nouveau été introduits dans le pays entre mai et juillet 2017 afin de les préparer à des « *opérations spéciales* » de protection du président.

Tout au long de 2017, des agents du gouvernement et des forces de sécurité ont systématiquement et à maintes reprises interdit les manifestations de l'opposition, fermé des médias et empêché des dirigeants de l'opposition de se déplacer librement. Ils ont emprisonné plus de 300 dirigeants et partisans de l'opposition, journalistes, défenseurs des droits humains et activistes pro-démocratie, dont la plupart ont par la suite été libérés. Un grand nombre d'entre eux ont été détenus dans des lieux secrets, sans chefs d'inculpation ni d'accès à leurs familles ou à des avocats. D'autres ont été poursuivis en justice sur la base de chefs d'accusation fabriqués de toutes pièces. Beaucoup ont été arrêtés alors qu'ils planifiaient ou venaient de lancer des manifestations pacifiques, ce qui a souvent empêché la tenue de ces manifestations. Lorsque des manifestations de plus grande ampleur ont été organisées, les forces de sécurité ont fait usage de gaz lacrymogènes et, dans certains cas, tiré à balles réelles pour disperser les manifestants. Le 30 octobre, les forces de sécurité ont tué cinq personnes, dont un garçon de 11 ans, et en ont blessé 15 autres lors d'une manifestation à Goma.

Les forces de sécurité ont tué au moins 90 personnes dans le cadre d'une répression visant les membres de la secte politico-religieuse Bundu dia Kongo (BDK) à Kinshasa et dans la province du Kongo Central entre janvier et mars, ainsi qu'en août. Certains des membres de BDK ont aussi eu recours à la violence, tuant au moins cinq agents de police.

En juillet, à Lubumbashi, des hommes armés non identifiés ont tiré sur un juge et ont failli le tuer ; celui-ci refusait de rendre un jugement contre Moïse Katumbi, leader de l'opposition et candidat déclaré à l'élection présidentielle.

Les autorités ont empêché des journalistes internationaux et congolais de faire leur travail, notamment en les arrêtant, en leur interdisant l'accès ou en confisquant leur matériel et en supprimant des images. Au moins 40 journalistes ont été détenus en 2017. Le gouvernement a fermé des médias congolais et a périodiquement restreint l'accès aux réseaux sociaux. En août, les autorités ont rétabli le signal de Radio France Internationale (RFI) à Kinshasa après neuf mois de coupure, mais, en juin, elles ont refusé de renouveler l'accréditation de l'envoyée spéciale de RFI en RD Congo et, en août, le visa du correspondant de Reuters.

Attaques menées contre des civils par des groupes armés et les forces gouvernementales

Entre août 2016 et septembre 2017, des actes de violence impliquant les forces de sécurité congolaises, des milices soutenues par le gouvernement et des groupes armés locaux ont fait jusqu'à 5 000 morts dans la région du Kasaï, dans le sud du pays. Six cents écoles ont été attaquées ou détruites et 1,4 million de personnes ont été déplacées de leurs foyers, y compris 30 000 réfugiés qui ont fui en Angola. Près de 90 fosses communes ont été découvertes dans la région ; on estime que la majorité d'entre elles contiennent les corps des civils et des militants tués par les forces de sécurité gouvernementales qui ont eu recours à une force excessive contre des membres ou des sympathisants de milices présumés.

En mars, deux enquêteurs des Nations Unies—Michael Sharp, de nationalité américaine, et Zaida Catalán, de double nationalité suédoise et chilienne—ont été sommairement exécutés par un groupe d'hommes armés alors qu'ils enquêtaient sur les graves violations des droits humains dans la région du Kasaï. Les conclusions des recherches de Human Rights Watch et d'un rapport de RFI s'orientent vers une responsabilité du gouvernement pour ce double meurtre. Un procès entaché de graves irrégularités contre des suspects dans l'affaire s'est ouvert en RD Congo en juin 2017.

Dans la province du Tanganyika, dans le sud-est du pays, plus de 200 personnes ont été tuées, 250 000 autres déplacées, et de nombreux villages et camps de déplacés ont été incendiés lors de violences intercommunautaires entre juillet 2016 et septembre 2017.

Plus de 100 groupes armés restaient actifs dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans l'est de la RD Congo, et beaucoup ont continué de s'en prendre aux civils, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et des groupes alliés Nyatura, les Forces démocratiques alliées (*Allied Democratic Forces*, ADF), le groupe armé Nduma Défense du Congo-Rénové (NDC-R), les groupes Maï Maï Mazembe, Charles et Yakutumba et plusieurs groupes armés burundais. Bon nombre de leurs commandants ont été impliqués dans des crimes de guerre, y compris des massacres ethniques, des viols, le recrutement forcé d'enfants et des pillages.

Une nouvelle coalition de groupes armés au Sud-Kivu connue sous le nom de Coalition nationale du peuple pour la souveraineté du Congo (CNPSC) a eu de multiples affrontements avec l'armée congolaise et a pris le contrôle de plusieurs villages sur les rives du lac Tanganyika. L'objectif déclaré de ce groupe est de renverser le gouvernement de Kabila qui, d'après cette coalition, est illégitime suite au refus de Kabila de se retirer en décembre 2016. Plus de 100 000 personnes ont été déplacées depuis le début des combats en juin et l'armée congolaise aurait arrêté des dizaines de membres de la jeunesse locale soupçonnés d'entretenir des liens avec la coalition.

Toujours dans la province du Sud-Kivu, des individus dont on présume qu'il s'agissait de membres des forces de sécurité congolaises ont utilisé une force excessive pour réprimer une manifestation à Kamanyola en septembre, tuant environ 40 réfugiés burundais et en blessant plus de 100 autres.

La situation humanitaire en RD Congo s'est considérablement détériorée, marquée par la plus grande crise de déplacement d'Afrique en 2017, par une famine susceptible de frapper 7,7 millions de Congolais et par une épidémie de choléra qui s'est propagée à travers le pays. Entre-temps, le financement humanitaire international a atteint son niveau le plus bas depuis dix ans.

Justice et obligation de rendre des comptes

Le 26 juillet, un chef de milice, Ntabo Ntaberi Sheka, s'est constitué prisonnier auprès de la MONUSCO, la mission de maintien de la paix de l'ONU dans le pays, qui l'a ensuite remis entre les mains de responsables du système judiciaire congolais. Sheka, impliqué dans de nombreuses atrocités commises dans l'est de la RD Congo, était l'objet d'un mandat d'arrêt de la justice congolaise depuis 2011 pour crimes contre l'humanité pour viols massifs. Son procès n'avait pas encore commencé au moment de la rédaction des présentes.

Les autorités ont continué de détenir en résidence surveillée le chef de guerre Gédéon Kyungu Mutanga, qui s'est rendu en octobre 2016, et ce, au lieu de le transférer vers une prison pour qu'il y purge le reste de sa peine pour crimes contre l'humanité prononcée en 2009.

Sylvestre Mudacumura, le commandant militaire du groupe armé des FDLR, est toujours en liberté. La Cour pénale internationale (CPI) a émis un mandat d'arrêt à son encontre en 2012 pour différents chefs, à savoir attaque contre la population civile, meurtre, mutilation, traitement cruel, viol, torture, destruction de biens, pillage et atteinte à la dignité de la personne, crimes qu'il aurait commis dans l'est de la RD Congo en 2009 et 2010.

Le procès de Bosco Ntaganda devant la CPI se poursuit ; il est inculpé de 13 chefs de crimes de guerre et de cinq chefs de crimes contre l'humanité qu'il aurait commis en 2002 et 2003 en Ituri, province du nord-est de la RD Congo.

Principaux acteurs internationaux

Le 29 mai, l'Union européenne a annoncé l'imposition de sanctions ciblées à l'encontre de huit hauts responsables de la sécurité et du gouvernement congolais et d'un chef de milice impliqués depuis longtemps dans de graves abus en RD Congo. Le 1er juin, les États-Unis ont prononcé des sanctions ciblées à l'encontre du général François Olenga, chef d'état-major personnel du Président Kabila, ainsi que d'un complexe touristique en périphérie de Kinshasa, propriété du général Olenga. Les sanctions consistent en des interdictions de voyager, des gels d'avoirs et une interdiction de mettre des fonds ou des ressources économiques à la disposition des personnes et de l'entité inscrites sur la liste, ou de se livrer à des transactions avec elles.

En juin, l'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan et neuf anciens présidents d'États africains ont lancé un « *appel urgent* » à Kabila et aux autres dirigeants congolais en faveur d'une transition pacifique et démocratique. Ils ont mis en garde contre le « *grave danger* » qui menace l'avenir du pays. Toujours en juin, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a autorisé l'ouverture d'une enquête internationale sur les violences commises dans la région du Kasaï. En septembre, le Conseil a également décidé de continuer à surveiller de près la situation qui règne dans le pays pendant encore une année, et de renforcer cette surveillance, y compris dans le contexte du processus électoral.

HUMAN RIGHTS WATCH

« Nous t'obligerons à avouer »

Torture et détention militaire illégale au Rwanda

Rwanda

Dans un contexte où la liberté d'expression et l'espace politique étaient très limités, le Président Paul Kagame a été très largement réélu pour un troisième mandat en août avec un score annoncé de 98,8 pour cent des voix, après qu'un référendum en 2015 l'avait autorisé à briguer un septennat puis deux quinquennats additionnels. Avant et après l'élection du mois d'août, le gouvernement rwandais a continué de limiter la capacité des groupes de la société civile, des médias, des organisations internationales de défense des droits humains et des opposants politiques à fonctionner librement et en toute indépendance ou à critiquer les politiques et les pratiques du gouvernement.

Entre avril 2016 et mars 2017, les forces de sécurité de l'État dans la Province de l'Ouest ont sommairement tué au moins 37 personnes soupçonnées d'être des petits délinquants, actes qui semblent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie plus vaste destinée à semer la terreur, assurer l'ordre et décourager toute résistance aux ordres ou politiques du gouvernement. Les autorités rwandaises ont continué d'arrêter et de détenir des personnes dans des centres de détention non officiels, où des dizaines de détenus ont été torturés ces dernières années.

Liberté d'expression

La société civile au Rwanda est très faible, en raison de nombreuses années d'intimidation et d'ingérence de la part de l'État, les organisations rwandaises de défense des droitshumains se retrouvant en grande partie dans l'incapacité de documenter publiquement les atteintes perpétrées par les agents de l'État. Si certaines stations de radio privées diffusent parfois des émissions sur des sujets sensibles sur le plan politique, tels que les propositions d'amendements au code pénal au sujet de la diffamation, les opinions officielles du gouvernement ont dominé les médias nationaux et la quasi-totalité de la couverture médiatique des élections. Des acteurs de l'État ont également intimidé des journalistes internationaux. Le service de la BBC en langue kinyarwanda reste suspendu depuis 2014.

John Ndabarasa, un journaliste de Sana Radio, porté disparu le 8 août 2016, est réapparu à Kigali, la capitale, le 6 mars. Ndabarasa est un membre de la famille de Joël Mutabazi, ancien membre de la garde présidentielle condamné à la prison à vie en 2014 pour des crimes liés à la sécurité. Ndabarasa a raconté à des journalistes qu'il avait fui le pays, avant de décider de revenir de son plein gré ; ce récit a éveillé de nombreux soupçons.

Pluralisme politique

L'élection présidentielle du mois d'août a vu s'affronter trois candidats : Kagame (Front patriotique rwandais, RPF) ; Frank Habineza (Parti vert démocratique du Rwanda, DGPR) ; et un candidat indépendant, Philippe Mpayimana. Habineza et Mpayimana ont affirmé avoir fait l'objet de harcèlement, de menaces et de mesures d'intimidation à l'approche de l'élection. Aucun de ces deux hommes n'a représenté une sérieuse menace pour le Président Kagame.

Deux autres indépendants qui auraient voulu se présenter à l'élection, Diana Rwigara et Gilbert Mwenedata, ont déclaré qu'ils avaient rempli tous les critères d'éligibilité. Cependant, la Commission électorale nationale a rejeté leurs candidatures, avançant l'invalidité d'un grand nombre des signatures qu'ils avaient recueillis pour appuyer leur candidature. Un autre candidat potentiel, Thomas Nahimana, s'est vu refuser l'accès au Rwanda en janvier alors qu'il tentait d'entrer dans le pays depuis la France.

Dans les journées qui ont suivi l'élection, Human Rights Watch a interrogé des activistes locaux et des citoyens privés, qui ont évoqué des actes d'intimidation et des irrégularités pendant la campagne et la période électorale.

Malgré la victoire écrasante de Kagame, les autorités gouvernementales, voulant assurer leurs arrières, ont arrêté, soumis à des disparitions forcées ou menacé des opposants politiques dans les semaines qui ont suivi l'élection du mois d'août. Le 29 août, des policiers ont fait irruption dans le bureau de Rwigara à Kigali pour l'emmener chez elle, où ils l'ont interrogée, ainsi que des membres de sa famille, leur interdisant de quitter la maison. Au bout de plusieurs semaines d'intimidation, d'interrogatoires et de restrictions de leurs déplacements, Rwigara, sa sœur Anne et sa mère ont été arrêtées le 23 septembre. Au moment de la rédaction de ce chapitre, elles étaient en garde à vue dans les locaux de la police à Kigali.

Quelques jours avant son arrestation, Rwigara, s'adressant à des médias internationaux, avait critiqué les actions de la police et les accusations qui étaient portées contre elle. Quelques heures avant son arrestation, Rwigara a déclaré à l'un de ces médias que sa famille était « *persécutée pour ses critiques à l'égard du gouvernement* ».

Les Forces démocratiques unifiées (FDU)-Inkingi, un parti de l'opposition non enregistré, ont également continué de rencontrer de sérieuses difficultés qui ont empêché le parti de fonctionner efficacement. Victoire Ingabire, présidente des FDU-Inkingi, se trouve en prison depuis 2010. Le

6 septembre, sept membres des FDU-Inkingi ont été arrêtés, dont quatre des dirigeants du parti : Boniface Twagirimana, premier vice-président ; Fabien Twagirayezu, responsable de la mobilisation du parti ; Léonille Gasengayire, trésorière adjointe ; et Gratien Nsabiyaremye, commissaire adjoint.

Théophile Ntirutwa, représentant du parti à Kigali, a été arrêté le 6 septembre. Il a été détenu au secret pendant 17 jours, avant qu'un membre de sa famille n'ait le droit de lui rendre visite au poste de police de Remera le 23 septembre. Ntirutwa avait précédemment été détenu le 18 septembre 2016, prétendument par l'armée, à Nyarutarama, une banlieue de Kigali, où il affirme avoir été battu et interrogé sur son appartenance aux FDU-Inkingi, avant d'être libéré deux jours plus tard.

Huit membres des FDU-Inkingi, dont Ntirutwa, ont été accusés de crimes liés à la sûreté de l'État, y compris d'avoir créé un groupe armé irrégulier et commis des délits contre le Président.

Gasengayire avait précédemment été arrêtée par la police après avoir rendu visite en prison à Ingabire en mars 2016. Elle a été placée en détention pendant trois jours, battue, interrogée et on lui a refusé l'accès à un avocat. La police l'a libérée sans inculpation, mais l'a de nouveau arrêtée en août 2016, l'accusant d'incitation au soulèvement ou aux troubles parmi la population. Elle l'a également accusée de soulever l'opposition locale face aux expropriations de terrains appartenant à des habitants de son district d'origine et de promouvoir les FDU-Inkingi. Les habitants qui ont essayé de témoigner en sa faveur à son procès ont fait l'objet de mesures d'intimidation. Un tribunal l'a acquittée et libérée le 23 mars 2017.

Violette Uwamahoro, une femme détenant la double nationalité rwandaise et britannique, épouse d'un membre du Congrès national rwandais (*Rwanda National Congress*, RNC), groupe d'opposition en exil, a été portée disparue le 14 février. Elle se trouvait au Rwanda pour les funérailles de son père. Le 3 mars, la police a annoncé qu'elle était détenue par le gouvernement. Sa détention au secret avait duré plus de deux semaines. Le 13 mars, Uwamahoro et un coaccusé ont été inculpés de révélation de secrets d'État et de délits contre le gouvernement en place ou le président. Elle a été libérée sous caution fin mars faute de preuves suffisantes pour justifier sa détention, et elle a regagné le Royaume-Uni le 12 avril.

Exécutions extrajudiciaires de petits délinquants

Les forces de sécurité de l'État rwandais ont procédé à l'exécution sommaire d'au moins 37 personnes soupçonnées de petite délinquance et en ont soumis quatre autres à des disparitions forcées dans la Province de l'Ouest du Rwanda entre avril 2016 et mars 2017. La plupart des victimes étaient accusées de vols divers, par exemple de bananes, d'une vache ou d'une moto. D'autres étaient soupçonnées de faire du trafic de marijuana, de franchir illégalement la frontière de la République démocratique du Congo vers le Rwanda ou d'utiliser des filets de pêche illégaux.

Les autorités utilisaient les exécutions extrajudiciaires en guise d'avertissements. Dans la plupart des cas documentés par Human Rights Watch, les autorités militaires et civiles locales ont expliqué aux habitants, souvent lors de réunions publiques, que la personne suspectée de petite délinquance avait été tuée et que tous les autres voleurs et autres criminels de la région seraient arrêtés et exécutés. Les agents du gouvernement ont déclaré que les rapports relatifs à ces meurtres étaient de « *fausses informations* ».

Détentions arbitraires, mauvais traitements et actes de torture

Des personnes accusées d'atteintes à la sûreté de l'État ont continué d'être arrêtées et détenues illégalement dans des camps militaires. De nombreuses personnes détenues dans ces camps ont été torturées dans une tentative de les forcer à passer aux aveux ou d'accuser d'autres individus. Les autorités ont continué d'embarquer les vendeurs ambulants, les travailleurs sexuels, les enfants des rues et d'autres personnes démunies, les détenant dans des centres dits « *de transit* » à travers le pays. Les conditions y sont dures et inhumaines, et les passages à tabac sont légion.

La justice pour le génocide

Le 15 septembre, le Conseil constitutionnel français a refusé l'accès d'un chercheur aux archives de François Mitterrand, qui présidait la France à l'époque du génocide rwandais. Le Conseil a invoqué une loi qui protège les archives présidentielles 25 ans après le décès d'un chef de l'État.

Jean Twagiramungu, le premier suspect accusé de génocide extradé par l'Allemagne, est arrivé à Kigali le 18 août. Cet ancien enseignant, qui avait été arrêté à Francfort en 2015, aurait organisé le meurtre de Tutsis pendant le génocide. Son procès était en cours au moment de la rédaction des présentes.

En juillet, un tribunal de première instance britannique a refusé d'extrader cinq personnes soupçonnées de génocide, invoquant des préoccupations quant au manque d'indépendance judiciaire qui prévaut au Rwanda. Wenceslas Twagirayezu, soupçonné de génocide, a été arrêté en mai au Danemark. Il n'avait pas été extradé au moment de la rédaction de ce chapitre. En juin 2014, les autorités rwandaises avaient adressé au Danemark un mandat d'arrêt international visant Twagirayezu.

Principaux acteurs internationaux

Les États-Unis se sont déclarés préoccupés par des irrégularités ainsi que par le manque de transparence avec lequel l'éligibilité des candidats potentiels a été déterminée pendant la période électorale. L'Union européenne a également exprimé des préoccupations au sujet du manque de transparence relatif à l'enregistrement des candidats et à la publication des résultats.

Le Royaume-Uni a déclaré qu'il était préoccupé par « *des irrégularités dans le dépouillement et la présentation des résultats* » et « *par les arrestations* » et le « *ciblage de personnalités de l'opposition* » après l'élection. Les ambassades américaine et britannique et la délégation de l'UE ont salué le fait que l'élection avait été pacifique.

Un rapport du Secrétaire général des Nations Unies, publié en septembre, a identifié le Rwanda comme l'un des 29 pays où les défenseurs des droits humains qui coopèrent avec l'ONU sur les questions relatives à ces droits sont soumis à des représailles.

En octobre, le Sous-Comité pour la prévention de la torture, organe chargé de surveiller l'application du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture (OPCAT), que le Rwanda a ratifié en 2015, a effectué une visite d'État au Rwanda. Le Sous-Comité a toutefois dû suspendre sa visite et quitter le pays plus tôt que prévu, invoquant des mesures d'obstruction de la part du gouvernement rwandais. Le Rwanda n'a toujours pas mis en place de mécanisme national pour prévenir la torture, tel que requis par l'OPCAT, alors qu'il aurait dû le faire dans l'année suivant la ratification du Protocole.

En novembre, le Rwanda a comparu devant le Comité contre la torture (*Committee Against Torture*, CAT), un organe onusien chargé de surveiller l'application de la Convention contre la torture par les États parties. Le 6 décembre, le CAT, dans ses observations finales, a réclamé l'abolition des détentions involontaires dans des centres de transit ; l'arrêt des mesures d'intimidation à

l'encontre des opposants politiques, des journalistes et des défenseurs des droits humains ; et l'ouverture d'enquêtes rapides, impartiales et efficaces sur les allégations de torture.

Rapport mondial 2018

AMÉRIQUES

Canada

Le Canada est une démocratie dynamique et multiethnique jouissant d'une réputation mondiale en matière de défense des droits humains. Malgré une solide base de protection des principaux droits civiques et politiques, garantie par la Charte des droits et libertés, le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau doit faire face à des défis de longue date dans le domaine des droits humains. Un grand nombre d'entre eux concernent les droits des peuples autochtones, notamment leurs difficultés d'accès à l'eau potable et les abus policiers à l'encontre de femmes issues de ces communautés. Le Canada est également confronté à de graves problèmes en ce qui concerne la détention, en particulier celle d'enfants migrants.

Droits des peuples autochtones

Le gouvernement n'accorde pas encore suffisamment d'attention à la pauvreté généralisée et aux problèmes de logement, d'accès à l'eau, à l'assainissement, aux soins médicaux et à l'éducation des communautés autochtones, en particulier celles vivant dans des régions rurales isolées. En septembre 2017, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exhorté le gouvernement à remédier à ce qu'il considère comme des violations chroniques des droits des peuples autochtones.

L'accès insuffisant à une eau potable de qualité constitue toujours un problème majeur de santé publique dans beaucoup de communautés autochtones. La mauvaise qualité de l'eau dans les réserves des Premières Nations a de graves conséquences sur la santé et l'hygiène, surtout pour les plus vulnérables— enfants, personnes âgées et handicapés.

En mars 2017, le Canada a dressé un bilan des progrès accomplis pour honorer la promesse du Premier ministre Justin Trudeau de faire disparaître en cinq ans, chez les Premières Nations, les avis indiquant que l'eau n'est pas potable. Le pays s'est engagé à adopter une nouvelle approche afin de résoudre la crise de l'eau potable, incluant un outil en ligne qui permet de suivre l'évolution du nombre d'avis défavorables, dans un souci de transparence. À l'heure de la rédaction de chapitre, l'instauration d'une réglementation relative à l'eau potable demeurait en suspens, alors que la principale organisation de Premières Nations du pays réclamait l'abrogation d'une loi controversée dans ce domaine.

De nombreux habitants de Grassy Narrows et Wabaseemoong (Whitedog), deux réserves de Premières Nations situées le long de la rivière English-Wabigoon, dans le nord-ouest de l'Ontario, subissent toujours la pollution au mercure de ce cours d'eau, qui provient, en amont, d'une usine chimique de Dryden désormais fermée.

Alors que le ministère de l'Environnement de l'Ontario a déclaré qu'il n'avait pas eu connaissance de la contamination avant 2016, un rapport confidentiel rendu public en octobre 2017 a indiqué que des représentants de la province avaient été informés dans les années 1990 de la pollution du site, et qu'ils savaient aussi que des prélèvements réalisés sur les nappes phréatiques de cet endroit au cours des dernières années révélaient toujours de fortes concentrations de mercure.

En janvier 2017, le bureau du Premier ministre a annoncé qu'il allait s'attaquer une bonne fois pour toutes à la pollution au mercure, même si Justin Trudeau a ensuite déclaré qu'il s'agissait d'un problème local. Les réponses apportées par les autorités fédérales et provinciales en matière sanitaire et, plus largement, de pollution de l'environnement, ont été dérisoires. Cependant, à la mi-2017, le gouvernement de l'Ontario a promis de consacrer 85 millions de dollars canadiens (environ 56 millions d'euros) à la dépollution de la rivière.

Violences à l'encontre des femmes et filles autochtones

Dans tous les territoires et provinces du Canada, les femmes et filles autochtones sont davantage exposées à la violence que les autres. Bien que les autochtones ne représentent que 4,3 % de la population féminine du pays, 16 % des femmes victimes d'homicide et 11,3 % des disparues font partie de ces communautés.

Dans son rapport de 2015 sur les femmes autochtones disparues et assassinées, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a affirmé que la discrimination raciale et la marginalisation socio-économique étaient des motifs déterminants de la violence.

En septembre 2016, le gouvernement canadien a lancé une enquête nationale de deux ans sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Celle-ci a pour mission d'étudier les causes de la forte violence à leur encontre, et les réponses apportées à ce problème par les institutions.

Human Rights Watch et d'autres organisations ont demandé que l'enquête nationale examine en détail le rôle des manquements de la police dans la vulnérabilité des femmes autochtones. À ce

jour, le Canada n'a fait que peu de progrès pour établir la responsabilité des forces de police dans ces abus, ce qui exacerbe des tensions opposant depuis longtemps la police et les communautés autochtones du pays.

Détention d'enfants migrants

Le gouvernement fédéral canadien et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) se sont montrés disposés à réformer le système de détention des migrants et ont pris des mesures pour traiter des problèmes inhérents à celui-ci. Toutefois, ni la législation ni les politiques n'interdisent la détention d'enfants migrants ni ne précisent sa durée maximale.

Human Rights Watch et d'autres organisations ont appelé les autorités canadiennes à garantir que les enfants et les familles avec enfants ne soient pas détenus uniquement à cause de leur statut migratoire ; à mettre en œuvre des politiques et des recommandations ambitieuses sur l'application de diverses solutions alternatives ; et à réexaminer leurs pratiques pour qu'elles respectent l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent.

Abus dans l'industrie minière

Étant donné que plus de la moitié des sociétés minières du monde sont basées au Canada et que le pays occupe une position dominante en matière d'investissement à l'étranger dans le secteur minier, le gouvernement a un rôle majeur à jouer vis-à-vis du reste de la planète sur les questions de droits humains dans l'industrie extractive.

Cependant, la loi canadienne ne prévoit aucun mécanisme permettant aux autorités d'évaluer les conséquences sur le plan des droits humains de la présence des sociétés minières canadiennes à l'étranger, ou d'observer dans quelle mesure celles-ci respectent les droits humains dans le cadre de leurs opérations. Sur ce point, les sociétés minières canadiennes exerçant à l'étranger sont en général seulement soumises au respect des dispositions législatives et réglementaires des pays dans lesquels elles travaillent. Les exigences sont donc souvent bien trop faibles.

Jusqu'à maintenant, les victimes de violations des droits humains liées à ces sociétés n'ont que rarement obtenu réparation au Canada. Toutefois, dans une décision potentiellement historique de novembre 2017, la cour d'appel de la Colombie-Britannique a considéré qu'une action civile contre la société canadienne Nevsun Resources pour du travail forcé dans une mine en Érythrée pourrait être jugée au Canada.

Human Rights Watch et d'autres organisations ont enjoint au gouvernement de créer une fonction de médiateur dont le mandat consisterait à mener des enquêtes indépendantes et à rendre compte publiquement des plaintes relatives à des questions de droits humains impliquant des sociétés minières canadiennes. Cela contribuerait à améliorer les pratiques de l'industrie minière dans ce domaine, conformément aux recommandations du Comité des droits de l'homme des Nations Unies à l'égard du Canada, qui portent à la fois sur la mise en place d'un mécanisme indépendant pour enquêter sur les sociétés minières exerçant à l'étranger, et sur l'instauration d'une procédure légale de recours contre les abus dont sont victimes certaines communautés.

Lutte contre le terrorisme

En juin 2017, après la publication d'un rapport très détaillé sur la sécurité nationale, le gouvernement de Justin Trudeau a déposé le projet de loi C-59 afin de combler les lacunes de la loi antiterroriste de 2015 (anciennement projet de loi C-51) au regard des droits humains.

Le projet de loi C-59 introduit d'importantes nouveautés, comme par exemple un renforcement de la surveillance des agences de sécurité et de renseignement. Mais une coalition d'organisations de la société civile canadienne a annoncé en septembre 2017 craindre que le texte proposé n'entraîne pas les profonds changements qui seraient nécessaires pour rompre avec l'héritage du projet de loi C-51, comme par exemple restreindre considérablement la capacité du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) d'interrompre de nombreuses activités au nom de la sécurité, ainsi que pour garantir que les droits humains sont au cœur de la sécurité nationale canadienne.

En juin 2017, le gouvernement de Justin Trudeau a annulé une loi adoptée par le gouvernement précédent qui rendait possible la déchéance de nationalité pour les Canadiens binationaux reconnus coupables de terrorisme, de trahison ou d'espionnage.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau a pris des mesures significatives pour faire progresser à l'échelle nationale les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT), notamment en adoptant une législation qui protège les personnes transgenres des discriminations et en créant une troisième option pour la désignation du sexe sur les passeports.

En juin 2017, la loi C-16 a reçu la sanction royale et a modifié la loi canadienne sur les droits de la personne en ajoutant à la liste des motifs de discrimination illicites l'identité et l'expression de genre. Le texte a également modifié le code pénal, en étendant la protection contre la propagande haineuse à toute section du public qui se différencie des autres par l'identité ou l'expression de genre, et en considérant toute infraction motivée par des préjugés ou de la haine basés sur l'identité ou l'expression de genre comme une circonstance aggravante.

En novembre 2017, le Premier ministre s'est excusé auprès des membres de la communauté LGBT pour les discriminations infligées à la fin des années 1980 à des milliers de militaires et de fonctionnaires. Le gouvernement a aussi annoncé en mai 2017 vouloir réhabiliter tous les Canadiens condamnés pour homosexualité, et dont le casier judiciaire contient encore des infractions pénales qui n'existent plus.

Politique étrangère

Dans son premier grand discours de politique extérieure, la ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland a souligné la volonté du gouvernement de renouveler et renforcer l'ordre multilatéral d'après-guerre, et a réaffirmé l'engagement « *indéfectible* » du Canada « *envers le pluralisme, les droits de la personne et la règle de droit.* »

En septembre 2017, lors du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Canada a soutenu une initiative des Pays-Bas en faveur d'une enquête internationale indépendante sur les violations des droits humains au Yémen. Une résolution a été adoptée en ce sens.

En août dernier, Chrystia Freeland a ordonné une enquête sur l'utilisation présumée de véhicules canadiens par les forces de sécurité saoudiennes lors d'une violente vague de répression dans la ville chiite d'Awamiya, à l'est du pays. Un porte-parole du gouvernement a déclaré aux journalistes que la ministre prendrait des mesures s'il s'avérait que des produits d'exportation canadiens avaient été employés « *pour commettre de graves violations des droits de l'homme.* »

La législation canadienne fixe des limites à l'exportation de technologie militaire à des pays connus pour violer les droits humains. Human Rights Watch a récolté des données sur une coalition d'États menée par l'Arabie saoudite, ayant à plusieurs reprises violé le droit de la guerre au Yémen, en commettant probablement des crimes de guerre. L'organisation a maintes fois exhorté le gouvernement canadien et d'autres États à cesser de vendre des armes à l'Arabie saoudite jusqu'à ce que ce pays enquête sérieusement sur ces attaques illégales et y mette un terme.

Principaux acteurs internationaux

En février 2017, le Canada a signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, s'engageant ainsi à aller plus loin pour protéger les élèves, les professeurs et les établissements scolaires pendant les conflits armés, notamment grâce à la mise en œuvre des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

En mai dernier, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies a demandé au gouvernement canadien de collecter des données et informations spécifiques aux personnes handicapées et de remédier à des déséquilibres persistants concernant la jouissance et l'exercice de leurs droits.

En juin 2017, le groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme a achevé une visite de 10 jours au Canada. Il a appelé le pays à adopter des mesures plus strictes contre les violations des droits humains dans le secteur minier, à la fois sur son territoire et à l'étranger.

Haïti

En 2017, l'instabilité politique a restreint la capacité du gouvernement haïtien à répondre aux besoins fondamentaux de la population, à résoudre des problèmes de longue date en matière de droits humains et à faire face à des crises humanitaires toujours d'actualité. La mission de maintien de la paix des Nations Unies déployée en Haïti au cours des 13 dernières années a pris fin en octobre, et a été remplacée par une plus petite mission.

Plus de 175 000 personnes sont encore déplacées suite au passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016, et un bien plus grand nombre d'habitants est confronté à l'insécurité alimentaire à cause d'importants dégâts subis par les cultures et par le bétail.

En septembre 2017, les autorités n'avaient toujours pas aidé la plupart des 38 000 personnes déplacées vivant encore dans des camps depuis le tremblement de terre de 2010 à se réinstaller ou à rentrer chez elles. Ces communautés, les plus vulnérables du pays, sont toujours exposées à des risques environnementaux, tels que la déforestation massive et la pollution industrielle, et ne bénéficient que d'un accès limité à l'eau potable et à des installations sanitaires. Près d'un tiers des habitants souffre d'insécurité alimentaire en raison de la sécheresse persistante qui frappe une grande partie du pays.

Depuis son introduction en Haïti par des Casques bleus en 2010, le choléra a coûté la vie à plus de 9 500 personnes et a contaminé plus de 800 000 habitants. En octobre 2016, le nombre de cas a fortement augmenté au sein des communautés les plus touchées par l'ouragan Matthew.
En 2016, on estime que plus de 41 000 personnes étaient atteintes de cette maladie et qu'elle a causé plus de 440 décès. Depuis, le nombre de cas a significativement baissé grâce à l'intensification des efforts pour lutter contre le choléra, notamment une ambitieuse campagne de vaccination ayant profité à plus de 800 000 personnes. De janvier à octobre 2017, on évalue à seulement 11 916 le nombre de personnes atteintes, et à 118 le nombre de morts à cause de cette maladie.

Crise électorale

En octobre 2015, les élections ont été reportées sine die en raison d'allégations de fraude. Afin d'éviter une crise constitutionnelle alors qu'aucun successeur n'avait été élu au terme du mandat

de Michel Martelly, en février 2016, l'Assemblée nationale haïtienne a nommé Jocelerme Privert président par intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau chef de l'État.

En juin 2016, une commission spéciale a confirmé l'existence de fraudes et d'irrégularités pendant l'élection présidentielle et le second tour des élections législatives de 2015 ; celle-ci a également fixé à octobre le premier tour de la nouvelle élection présidentielle. Suite à l'ouragan Matthew, les élections ont de nouveau été reportées et se sont finalement déroulées en novembre 2016. Jovenel Moïse a remporté 56 % des suffrages. Pour répondre à des allégations de fraude de ses opposants, un tribunal électoral a mené des vérifications et a confirmé sa victoire en janvier 2017. L'investiture de Jovenel Moïse a eu lieu le 7 février 2017.

Système de justice pénale

Le système carcéral haïtien est toujours caractérisé par une surpopulation extrême, et de nombreux détenus vivent dans des conditions inhumaines. En 2016, selon les Nations Unies, rares étaient les prisonniers qui disposaient de plus d'un mètre carré d'espace, et la plupart d'entre eux restaient enfermés 23 heures par jour. D'après les Nations Unies, la surpopulation est essentiellement due au nombre important d'arrestations arbitraires et au recours fréquent à la détention préventive. En mai 2017, les prisons haïtiennes comptaient plus de 10 000 détenus, dont 71 % attendaient d'être jugés.

Analphabétisme et entraves à l'éducation

L'analphabétisme est un problème majeur en Haïti. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), près de la moitié des Haïtiens âgés de 15 ans et plus sont analphabètes. Dans l'ensemble, la qualité de l'éducation est faible et 85 % des écoles sont gérées par des entités privées imposant des frais de scolarité élevés, pouvant s'avérer prohibitifs pour des familles à faibles revenus. Plus de 500 000 enfants et adolescents ne fréquentent toujours pas l'école primaire ou l'école secondaire. L'ouragan Matthew a eu des conséquences significatives sur l'éducation, puisque 1 633 écoles sur 1 991 ont subi des dégâts dans les régions les plus durement touchées.

Obligation de rendre des comptes pour les abus commis dans le passé

Le Comité des droits de l'homme a enjoint à Haïti de poursuivre ses investigations concernant les allégations de crimes commis pendant la présidence de Jean-Claude Duvalier (1971-1986) en matière de délinquance financière et de violations des droits humains. Cet organe a appelé Haïti à

traduire en justice tous les responsables de violations graves des droits humains perpétrées pendant cette période. Les allégations portent sur des cas de détentions arbitraires, de torture, de disparitions, d'exécutions sommaires et d'exil forcé.

Jean-Claude Duvalier est décédé en 2014, six mois après que la cour d'appel de Port-au-Prince a jugé que son immunité ne s'appliquait pas dans des cas de crimes contre l'humanité et a ordonné de continuer d'enquêter à son sujet. En novembre 2017, une enquête rouverte sur des crimes commis par des collaborateurs de l'ancien président était toujours en cours.

Violences faites aux femmes

Les violences sexistes constituent un problème largement répandu. Haïti ne possède pas de législation spécifique contre la violence domestique, le harcèlement sexuel ou d'autres formes de violence à l'encontre des femmes. Le viol est seulement pénalisé par un décret ministériel de 2005.

En mai 2016, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a demandé à Haïti d'accélérer l'adoption d'un projet de loi sur les violences faites aux femmes. La crise politique a retardé l'examen du texte au même titre que celui d'une réforme déjà entamée du code pénal, visant à combler des lacunes en matière de protection. Les destructions causées par l'ouragan Matthew ont forcé de nombreuses personnes à migrer vers Port-au-Prince, exposant ainsi les femmes et les enfants hébergés dans des abris temporaires ou des camps à un risque accru d'abus.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) font toujours l'objet d'importantes discriminations. En juin 2017, le Sénat haïtien a présenté une proposition de loi restreignant les conditions de délivrance du certificat de bonne vie et mœurs, un document exigé par de nombreux employeurs et universités. Selon ce texte, l'homosexualité peut justifier un refus de délivrance du certificat, au même titre que la pornographie infantile, l'inceste et l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales.

En août 2017, le Sénat haïtien a adopté une autre proposition de loi interdisant le mariage gay, ainsi que toute manifestation publique de soutien ou de défense de la cause LGBT. Le texte précise que « *les auteurs, co-auteurs et complices* » d'un mariage homosexuel s'exposent à une peine de trois ans de prison et à une amende d'environ 8 000 dollars US (6 750 euros).

Approuvées par le Sénat, ces deux propositions de loi devaient en novembre 2017 encore être débattues au sein de la Chambre des députés.

Travail domestique des enfants

Le recours généralisé au travail domestique des enfants—appelés « restavèks »— perdure. Des familles défavorisées envoient les restavèks (majoritairement des filles) vivre dans des familles plus riches, dans l'espoir qu'ils soient scolarisés et pris en charge en échange de quelques tâches ménagères. Si leur nombre exact est difficile à déterminer, on estime qu'entre 225 000 et 300 000 enfants travaillent comme restavèks, souvent sans rémunération, sans accès à l'éducation et en étant victimes d'abus physiques ou sexuels. Alors que l'âge minimum pour travailler dans les entreprises industrielles, agricoles ou commerciales est de 15 ans, le code du travail haïtien ne précise pas d'âge minimum pour l'accomplissement de services domestiques. En février 2016, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a enjoint à Haïti de pénaliser le placement d'enfants pour des tâches domestiques.

Expulsions et apatridie de Dominicains d'origine haïtienne

Au moins 200 000 Dominicains d'origine haïtienne et migrants haïtiens travaillant en République dominicaine sont revenus en Haïti entre juin 2015 et mai 2017. Après la fin d'un programme de régularisation controversé mené en 2015 en faveur des étrangers résidant en République dominicaine, les autorités dominicaines ont en effet expulsé plus de 27 000 personnes, ainsi que 24 254 autres s'étant retrouvées en situation irrégulière. Bien d'autres ont fui à cause de pressions ou de menaces. Lors de nombreux renvois, les normes internationales n'ont pas été respectées et beaucoup de personnes ont été expulsées de manière arbitraire et sommaire, sans pouvoir faire valoir leurs droits.

Certains des expulsés les plus démunis vivent dans des camps de fortune dans la région d'Anse-à-Pitres, dans des conditions très difficiles, avec un accès limité ou inexistant aux services de base. Entre avril et mai 2016, des organisations humanitaires ont pu reloger 580 familles.

Principaux acteurs internationaux

En mars 2017, sous la pression d'Haïti, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a brusquement mis fin au mandat de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, fonction instaurée en 1995.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a commencé en 2004. Par son mandat, elle a participé à l'amélioration de la sécurité publique, à la protection des groupes vulnérables et au renforcement des institutions démocratiques du pays. Après la fin de la MINUSTAH, en octobre 2017, les Nations Unies ont lancé une nouvelle mission de maintien de la paix, avec des effectifs réduits : la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Programmée pour une période initiale de six mois, celle-ci a débuté le 16 octobre 2017.

En octobre 2016, le Secrétaire général de l'ONU a annoncé que son organisation adoptait une nouvelle approche pour lutter contre le choléra en Haïti, incluant une intensification des efforts pour soigner et éradiquer la maladie, ainsi que la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à récolter 400 millions de dollars US (337 millions d'euros) afin de fournir une « *assistance matérielle* » aux personnes les plus touchées. En décembre 2016, lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général s'est excusé au nom des Nations Unies pour leur rôle dans le déclenchement de l'épidémie, considérant l'assistance matérielle proposée par l'ONU comme l'« *expression concrète* » du « *regret* » de l'organisation pour la souffrance endurée par tant d'Haïtiens. En novembre 2017, seuls 13 millions de dollars US (10,9 millions d'euros) avaient été promis par 33 États membres pour mettre en œuvre cette nouvelle approche.

À la même période, aucune consultation n'avait encore été lancée par les Nations Unies auprès des victimes du choléra pour réfléchir à la forme qu'allait prendre cette assistance matérielle. Cependant, les Nations Unies ont indiqué vouloir privilégier des projets d'assistance communautaire plutôt qu'une assistance individuelle aux personnes dont les membres de famille sont morts du choléra. Des représentants de victimes ont critiqué ce choix, arguant du fait qu'il ne respectait pas la promesse de mettre les victimes au cœur de ces nouvelles mesures.

En août 2016, une cour fédérale américaine a rejeté un appel interjeté en 2013 par l'Institut pour la justice et la démocratie en Haïti et le Bureau des avocats internationaux en faveur de 5 000 victimes de l'épidémie. En août 2017, un juge fédéral a rejeté le dernier recours collectif déposé par des Haïtiens réclamant des dommages et intérêts aux Nations Unies, confirmant l'immunité de cette organisation.

Selon des chiffres publiés par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, au moins 102 accusations d'abus ou d'exploitation sexuelle ont été portées contre des membres du personnel de la MINUSTAH depuis 2007.

Le statut temporaire de protection pour les Haïtiens vivant aux États-Unis est censé prendre fin en juillet 2019. Après cette date, environ 60 000 personnes autorisées à rester sur le sol américain suite au séisme de 2010 n'auront plus le droit de travailler légalement aux États-Unis et risqueront d'être expulsées vers Haïti.

ASIE

Cambodge

L'année 2017 a été marquée par une nette dégradation de l'environnement des droits civiques et politiques au Cambodge, puisque le gouvernement a arrêté le chef du parti politique d'opposition cambodgien en se fondant sur une inculpation douteuse pour trahison ; dissous le premier parti d'opposition et interdit à une centaine de ses membres d'exercer une activité politique ; intensifié l'instrumentalisation du système judiciaire pour poursuivre les opposants politiques et les défenseurs des droits humains ; et forcé plusieurs médias indépendants à fermer.

Depuis juillet 2015, les autorités ont placé en détention au moins 35 représentants de l'opposition et de la société civile. Beaucoup d'entre eux ont été inculpés et reconnus coupables lors de procès sommaires qui ne sont pas à la hauteur des normes internationales. Au moins 19 personnes sont encore en détention à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

Le parti au pouvoir, Parti du peuple cambodgien (CPP), qui contrôle les services de sécurité et les tribunaux du pays, est à la tête de cette vague de répression, qui a débuté en 2016 et qui trouve probablement son origine dans l'inquiétude du Premier ministre Hun Sen à l'approche des élections législatives prévues le 29 juillet 2018. Les arrestations arbitraires, de même que les autres abus, semblent avoir pour but d'empêcher la victoire électorale du parti d'opposition, le Parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP), qui a progressé dans les urnes aux élections législatives de 2013 et aux communales de 2017. En raison de la dissolution du CNRP en novembre, il n'y aura aucun grand parti d'opposition pour affronter le CPP aux élections de 2018.

Pendant toute l'année 2017, le gouvernement a continué de priver les Cambodgiens de la liberté d'expression et du droit de réunion pacifique, en réprimant les mouvements de protestation et en édictant une série d'interdictions contre les rassemblements et les défilés. Plutôt que de mener l'enquête sur les concessions publiques suspectes et sur la richesse douteuse des dirigeants du CPP et de leurs familles, les autorités anticorruption du Cambodge ont préféré ouvrir des investigations à motif politique visant le CNRP et d'autres organisations critiquant le gouvernement.

Attaques contre l'opposition politique

L'ancien chef du CNRP, Sam Rainsy, est resté en exil en 2017 pour échapper à une peine de deux ans de prison pour diffamation prononcée à l'issue de poursuites pénales à motif politique datant de 2008.

Le 3 septembre, le gouvernement a arrêté un autre dirigeant du CNRP, Kem Sokha, inculpé de trahison. Kem Sokha, qui assurait la présidence du parti après le départ à l'étranger et la démission de Sam Rainsy, avait déjà été assigné à résidence de fait en 2016, dans le cadre d'un processus judiciaire distinct, également à motif politique.

Plusieurs autres figures de l'opposition élues, dont le député Um Sam An, le sénateur Hong Sok Hour, la sénatrice Thak Lany et le conseiller communal Seang Chet, sont toujours détenues suite à des inculpations à motif politique.

Lors des élections communales du 4 juin, on a assisté à des menaces et des harcèlements à l'encontre de l'opposition et de groupes de la société civile. Avant les élections, le ministère de l'Intérieur, le Gal Khieu Sopheak, a reconnu le harcèlement des organisations non gouvernementales (ONG) en déclarant que le ministère de l'Intérieur avait ouvert une enquête « *parce que nous voulions menacer ces organisations, leur faire peur* ».

Bien que le calme ait régné le jour du vote, la dynamique d'ensemble des élections n'était pas équitable : les partis d'opposition n'avaient pas accès aux médias autant que les autres, les institutions électorales avaient un parti pris en faveur du CPP et il n'existait aucun mécanisme indépendant et impartial de résolution des litiges.

Tout au long de l'année, le gouvernement a déployé un discours politique de plus en plus menaçant, avec même à plusieurs reprises des menaces de violence, afin d'intimider les dissidents et les groupes de la société civile, surtout dans les mois précédant les élections communales. Le Premier ministre Hun Sen et d'autres dirigeants ont clamé à plusieurs reprises que toute victoire électorale de l'opposition conduirait à la « *guerre civile* ». Ils ont menacé d'employer la violence contre ceux qui « *protestent* » ou veulent faire une « *révolution de couleur* », un terme par lequel les autorités désignent une dissidence pacifique visant à renverser l'État.

En mai 2017, Hun Sen a annoncé qu'il serait « *prêt à éliminer 100 à 200 personnes* » pour protéger la « *sûreté nationale* » et suggéré aux membres de l'opposition de « *préparer leurs cercueils* ». Le

2 août, le ministre des Affaires sociales, Vong Sauth, a déclaré que les manifestants qui contesteraient les résultats des élections de 2018 seraient « *frappés avec le bout des cannes de bambou* » – faisant référence à une technique de torture utilisée sous le régime des Khmers rouges. Après l'arrestation de Kem Sokha, les responsables du CPP ont affirmé avec insistance qu'il complotait avec les États-Unis pour renverser le gouvernement, citant un soutien américain destiné au renforcement des compétences des partis politiques – soutien dont a également bénéficié le CPP.

L'Assemblée nationale a adopté deux séries d'amendements répressifs de la loi cambodgienne sur les partis politiques. Ces amendements permettent aux autorités de dissoudre les partis et d'interdire à leurs représentants toute activité politique sans audience judiciaire et sans appel. Ces amendements contiennent aussi de nombreuses restrictions qui semblent taillées sur mesure pour contrer le CNRP, surtout les dispositions qui obligent les partis politiques à se distancier de leurs membres ayant été reconnus coupables d'infractions pénales.

En octobre, Hun Sen a utilisé ces dispositions dans une plainte judiciaire, portée devant la Cour suprême, demandant la dissolution du CNRP. Le 16 novembre, la Cour suprême, présidée par un juge qui est aussi membre du comité central du CPP, le parti au pouvoir, a dissous le CNRP et interdit à 118 députés CNRP et représentants du parti s'exercer une activité politique pendant cinq ans.

Liberté des médias

La direction générale des impôts cambodgienne, sous prétexte d'un avis d'impôt impayé, a forcé le journal indépendant *Cambodia Daily* à fermer, le 4 septembre, et lancé des poursuites pénales relevant de la fiscalité contre ses propriétaires. À l'heure de la rédaction de chapitre, deux de ses reporters faisaient l'objet d'une enquête, inculpés d'« *incitation* » sans aucun fondement.

Le gouvernement a également fortement réprimé les radios indépendantes en septembre : il a révoqué l'autorisation de Mohanokor Radio et de ses filiales, qui diffusent Voice of America (VOA) et Radio Free Asia (RFA), et fermé la station de radio indépendante Voice of Democracy (VOD).

Les autorités ont également forcé la fermeture du siège de la RFA, tandis qu'en novembre, un tribunal a inculpé deux journalistes d'espionnage pour avoir enregistré des reportages pour RFA. D'autres fréquences diffusant VOA ou RFA ont subi les pressions du gouvernement et cessé leurs

diffusions en août. Presque tous les médias audiovisuels du pays sont désormais sous contrôle gouvernemental.

Attaques contre la société civile

Pendant une bonne partie de l'année 2017, le gouvernement détenait quatre membres proéminents de l'Association pour les droits de l'homme et le développement au Cambodge (ADHOC) ainsi qu'un ancien représentant d'ADHOC qui était secrétaire général adjoint de la Commission électorale nationale (CEN). Ce groupe de personnes, dit « les Cinq de l'ADHOC », avaient été arrêtées en 2016 pour des accusations à motif politique. Elles ont été maintenues en détention préventive pendant 427 jours avant d'être libérées en juin. Elles risquent toutes 5 à 10 ans de prison si elles sont reconnues coupables.

Les autorités détiennent toujours Tep Vanny, activiste des droits fonciers et défenseure des droits des femmes, qui avait été arrêtée le 15 août 2016 lors d'une manifestation de « Lundi Noir » appelant à la libération des Cinq de l'ADHOC. Après l'avoir arrêtée, les autorités ont réouvert un vieux dossier contre elle qui datait d'une manifestation de 2013 et l'ont condamnée à 30 mois de prison en février. Les autorités ont également lancé d'autres poursuites contre elle dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires truquées.

En juillet, les autorités ont annoncé l'ouverture d'une enquête sur deux associations qui observaient le déroulement des élections communales. Le gouvernement a prétendu que ces groupes violaient le concept, vague et non défini, de « *neutralité politique* », énoncé dans une loi cambodgienne – la loi sur les associations et les organisations non gouvernementales (LANGO) –, qui permet de dissoudre ou de refuser l'enregistrement d'ONG, et qu'ils n'avaient pas été enregistrés conformément à cette loi.

Le 23 août, le ministre des Affaires étrangères a ordonné la fermeture du National Democratic Institute (NDI), une ONG financée par les États-Unis, et l'expulsion de ses membres non cambodgiens, en se référant à la LANGO et à la loi fiscale de 1997.

Tout au long de l'année, les autorités ont harcelé Mother Nature, un groupe de protection de l'environnement, et ont arrêté certains de ses membres en se fondant sur des accusations fallacieuses d'incitation et de réalisation d'enregistrements non autorisés. En septembre, elles ont forcé le groupe à se retirer de la liste des ONG enregistrées. En octobre, le gouvernement a

suspendu l'enregistrement d'une autre ONG critique envers lui, Equitable Cambodia, ainsi que de la Fédération des intellectuels et étudiants cambodgiens.

Impunité

En mars, un suspect a été condamné pour le meurtre, commis le 10 juillet 2016, du chroniqueur politique de renom Kem Ley, à l'issue de procédures judiciaires bourrées de vices de forme qui n'ont pas aidé à dissiper les craintes que le gouvernement soit impliqué dans cet assassinat. Kem Ley a été tué cinq jours après qu'un général cambodgien avait appelé publiquement les forces armées du pays à « *éliminer et se débarrasser* » de toute personne « *qui fomente des troubles sociaux* ». Kem Ley critiquait souvent Hun Sen et durant les mois précédant son assassinat, il avait accordé aux médias plusieurs interviews où il faisait allusion à la vaste fortune de la famille de Hun Sen.

Le suspect reconnu coupable du meurtre, Oeuth Ang, a été jugé et condamné à la prison à perpétuité lors de procédures qui ont ignoré les éléments improbables et incohérents présents dans ses aveux ainsi que les défaillances de l'enquête.

En juin, Hun Sen a porté plainte au civil pour diffamation contre Kim Sok, un autre commentateur politique, pour avoir suggéré que des cadres du CPP étaient derrière l'assassinat, tandis que les autorités l'inculpaient au pénal pour incitation. En août, Kim Sok a été condamné à un an et demi de prison et à verser 200 000 USD à Hun Sen. La sénatrice de l'opposition Thak Lany a également été condamnée par contumace pour des infractions similaires après avoir commenté l'affaire Kem Ley.

Droits des travailleurs

Les autorités ont ouvert des enquêtes judiciaires douteuses sur des syndicats, en vertu de la loi cambodgienne sur les syndicats. Cela a empêché certains syndicats d'être enregistrés légalement, les a écartés des négociations collectives et les a privés de la possibilité de défendre officiellement les droits des travailleurs et l'amélioration des conditions de travail.

Principaux acteurs internationaux

La Chine, le Vietnam et la Corée du Sud étaient les plus importants investisseurs au Cambodge en 2017. La Chine, le Japon et l'Union européenne étaient les principaux fournisseurs d'aide au développement au Cambodge. Les États-Unis, qui figuraient par le passé parmi les principaux

donateurs, sont désormais régulièrement critiqués par le gouvernement cambodgien et qualifiés de puissance étrangère hostile.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté en septembre une résolution qui renouvelle pour deux ans le mandat du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains au Cambodge et qui demande au secrétaire général de l'ONU de présenter le rapport au Conseil des droits de l'homme en mars 2018, avant les élections législatives cambodgiennes.

Rapport mondial 2018

EUROPE

HUMAN RIGHTS WATCH

« C'est comme vivre en enfer »

Abus policiers à Calais contre les migrants enfants et adultes

Union européenne

Les populistes xénophobes hostiles aux droits humains ayant façonné la vie politique même lorsqu'ils ne sont pas parvenus à s'imposer par les urnes, les gouvernements européens se sont montrés déterminés à tenir les migrants éloignés à tout prix. Toutefois, la réaction face à la crise polonaise semble indiquer que les dirigeants de l'Union européenne commencent à reconnaître que l'avenir de l'union dépend de la volonté de défendre les droits humains et l'État de droit.

Migration et asile

L'UE et ses États membres ont redoublé d'efforts pour empêcher les arrivées de migrants et pour déléguer la responsabilité du contrôle de la migration à des pays hors des frontières de l'union. En Libye, en particulier, l'UE a poursuivi une stratégie d'endiguement en coopération avec les autorités libyennes, en dépit des preuves accablantes de brutalités régulières et répandues à l'encontre des demandeurs d'asile et autres migrants détenus arbitrairement par lesdites autorités ou privés de leur liberté de toute autre façon. La Libye n'a pas signé la Convention sur les réfugiés et ne dispose pas d'un régime d'asile opérationnel.

À la mi-novembre 2017, seules un peu plus de 150 000 personnes avaient rejoint l'Europe par voie maritime, soit moins de la moitié du nombre d'arrivées pour la même période en 2016, les arrivées sur les îles grecques ayant considérablement diminué et les départs en bateau à partir de la Libye ayant enregistré un fléchissement. Les migrations par bateau en Méditerranée occidentale, du Maroc vers l'Espagne, ont connu une augmentation significative, bien que les chiffres globaux demeurent peu élevés. La route des Balkans occidentaux est restée en grande partie fermée, aidée en cela par un système de contrôle abusif aux frontières hongroises et par le refoulement des migrants opéré par la Croatie.

La Méditerranée s'est à nouveau montrée meurtrière, avec près de 3 000 morts ou disparus au 15 novembre 2017. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont effectué près de 40 % de tous les sauvetages en Méditerranée centrale au cours du premier semestre de 2017, mais en septembre, plusieurs ONG avaient suspendu leurs activités en raison de problèmes de sécurité et d'une augmentation des interceptions par les garde-côtes libyens, parfois dangereuses et accompagnées de violences. Appuyée par les institutions européennes, l'Italie a imposé aux ONG un code de conduite régissant les sauvetages à la suite d'une campagne visant à délégitimer, voire à criminaliser, leurs efforts.

En dépit des appels en faveur d'une plus grande ouverture des voies de migration sûres et légales, dont le regroupement familial et les visas humanitaires, les institutions et États membres de l'UE n'ont réalisé des progrès que sur le plan de la relocalisation des réfugiés reconnus. La Commission européenne a annoncé en septembre que les États membres avaient relocalisé 22 518 réfugiés au cours des deux dernières années, et elle a recommandé un plan pour en relocaliser 50 000 de plus en Europe au cours des deux années à venir. Les États membres ont tardé à répondre à l'appel antérieur de la commission réclamant des engagements en matière de réinstallation.

Les États membres moins affectés par les arrivées directes sont demeurés peu enclins à partager la responsabilité d'accueillir des demandeurs d'asile. Le programme contraignant de deux ans destiné à relocaliser près de 100 000 demandeurs d'asile arrivés en Grèce et en Italie a officiellement pris fin en septembre, mais seules 29 401 personnes avaient effectivement été transférées, soit moins d'un tiers de l'objectif final. Certains pays ont toutefois continué à les relocaliser et plus de 2 000 personnes supplémentaires avaient été relocalisées à la mi-novembre. En juin, la Commission européenne a engagé des procédures d'infraction contre la Hongrie, la Pologne et la République tchèque pour non-respect du programme. En septembre, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rejeté les recours introduits par la Hongrie et la Slovaquie contre le mécanisme de relocalisation.

Les pays de l'UE ont continué de renvoyer des demandeurs d'asile vers l'Italie et ont repris les retours vers la Grèce, en vertu du règlement de Dublin qui exige dans la plupart des cas que le premier pays d'entrée de l'UE assume la responsabilité du traitement des demandes d'asile. En mars, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a jugé que la Hongrie avait violé ses obligations en matière de droits humains en plaçant en rétention des demandeurs d'asile et en les renvoyant en Serbie en invoquant l'argument du « pays tiers sûr » et, en avril, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a appelé à la suspension des retours vers la Hongrie au titre du Règlement de Dublin. L'Allemagne a officiellement suspendu ces retours fin août, et un certain nombre d'autres pays de l'UE ont adopté une approche similaire.

Peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la réforme de la législation de l'UE en matière d'asile. Certaines propositions discutables faciliteraient le rejet sommaire des demandes d'asile, l'expulsion des personnes vers des pays non membres de l'UE en s'appuyant sur le concept du « pays tiers sûr », ainsi que la révocation du statut de réfugié. Dans l'intervalle, les demandeurs d'asile ont continué de connaître des taux de reconnaissance extrêmement variables en fonction des pays de l'union.

Discrimination et intolérance

Tout au long de l'année 2017, les partis populistes extrémistes ont exercé une influence externe sur la politique européenne. Alors qu'ils sont arrivés deuxièmes et non premiers lors des scrutins présidentiels en France et en Autriche et lors des élections parlementaires aux Pays-Bas, les populistes de la droite radicale ont fait leur entrée au parlement allemand et ont fini par rejoindre la coalition gouvernementale en Autriche à la suite des élections d'octobre. Pire encore, des éléments de leur programme politique anti-immigration, anti-réfugiés et anti-musulmans continuent d'être adoptés par les partis politiques traditionnels dans bon nombre de pays de l'UE.

Le sentiment et la violence racistes, xénophobes et anti-musulmans ont persisté à travers toute l'Europe. Les musulmans ont fait face à une hostilité et une intolérance généralisées. Les actes antisémites, notamment les crimes haineux, demeurent extrêmement préoccupants.

Dans son rapport annuel de juin, la Commission du Conseil de l'Europe contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a relevé que le populisme nationaliste et le discours de haine xénophobe s'étaient immiscés dans la sphère politique traditionnelle de la région. Dans un rapport publié en avril, l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA) a observé que bon nombre de crimes haineux commis dans l'UE continuaient à ne pas être dénoncés et demeuraient invisibles, privant les victimes de réparation, et elle a vivement recommandé aux États membres d'améliorer l'accès des victimes à la justice.

Dans son évaluation du mois d'août sur les stratégies visant à aider les Roms, la Commission européenne a estimé que jusqu'à 80 % des Roms étaient confrontés au risque de pauvreté sur le territoire de l'EU, appelant à intensifier les efforts pour améliorer leur accès à la scolarité et à l'emploi.

Au mois d'août, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, a identifié le droit de vivre dans la société et la désinstitutionalisation, le droit à la capacité juridique et le droit à une éducation inclusive comme principaux problèmes affectant les personnes qui présentent des déficiences psychosociales ou intellectuelles en Europe. En septembre, M. Muižnieks a appelé à mettre fin à la ségrégation scolaire que subissent les enfants présentant des déficiences, les enfants roms, ainsi que les réfugiés et migrants mineurs.

Une décision prise en mars par la CJUE appuyant l'interdiction du port du voile au travail dans le secteur privé a sérieusement porté atteinte au droit des femmes à l'égalité et à la non-

discrimination. En juillet, la CEDH a confirmé l'interdiction par la Belgique du port de la burqa et du voile intégral islamique.

Dans une résolution adoptée en juin, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a appelé à mettre un terme à l'impunité pour les violences sexuelles et le harcèlement de rue des femmes en poursuivant les auteurs de tels actes. En juin, l'UE a signé la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Onze États membres de l'UE — dont le Royaume-Uni, la Grèce et la Hongrie — doivent encore ratifier ladite convention.

En mai, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, a noté que les attaques à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) en Europe sont encore communes, soulignant la nécessité de lois sévères et efficaces contre la discrimination. En avril, la CEDH a jugé que la stérilisation imposée aux personnes transgenres en vue d'une reconnaissance de leur genre constituait une violation de leurs droits humains.

Terrorisme et lutte contre le terrorisme

Les attentats perpétrés en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce, au Royaume-Uni et en Suède en 2017 ont tué plus de 60 personnes et fait des centaines de blessés. Tous ceux qui ont causé un grand nombre de victimes ont été revendiqués par l'État islamique (EI). Certains incidents ont été attribués ou revendiqués par des mouvements armés d'extrême droite ou d'extrême gauche, ou par des organisations régionales séparatistes armées. Au cours de l'année, des attaques visant spécifiquement des policiers ou des soldats ont eu lieu en Espagne, en France, en Pologne, au Royaume-Uni et en Suède.

L'Allemagne, la France et les Pays-Bas ont adopté des lois permettant à l'exécutif, ou élargissant le pouvoir dont il jouit déjà, d'ordonner des contrôles administratifs réduisant la liberté de circulation et d'association des personnes considérées comme présentant une menace pour la sécurité nationale.

En mars, une nouvelle directive de l'UE visant à combattre le terrorisme et renforçant le cadre existant de l'UE a été approuvée par les gouvernements. Elle requiert des États qu'ils érigent en infraction pénale « *la provocation publique à commettre une infraction terroriste* » ainsi que divers actes préparatoires qui n'impliquent pas une participation directe à des attentats. Les associations de défense des droits humains ont exprimé leur inquiétude face aux protections

insuffisantes et à la terminologie trop vague de la directive, ainsi qu'à son incidence sur la liberté d'expression.

Au cours de l'année, en France et en Espagne, des personnes ont été reconnues coupables d'infractions terroristes pour avoir posté des commentaires en ligne qui ont été considérés comme une glorification ou une apologie du terrorisme, dans certains cas sans aucune preuve de lien direct avec une incitation à la violence.

En juin, la Commission européenne a accéléré les programmes existants destinés à lutter contre la radicalisation et à supprimer le contenu en ligne lié au terrorisme. Un plan d'action franco-britannique publié le même mois incluait des propositions visant à supprimer le matériel extrémiste en ligne et à avoir accès au contenu crypté, soulevant des inquiétudes quant à la liberté d'expression et au droit à la vie privée.

Les enquêtes judiciaires sur la complicité présumée des autorités polonaises et lituaniennes sont restées au point mort. Le pourvoi en cassation contre la décision rendue en 2016 par le ministère public de clore l'enquête sur la complicité présumée du Royaume-Uni dans les transferts illégaux opérés par l'Agence centrale américaine de renseignement (CIA) vers la Libye demeure en instance, à l'instar de l'affaire portée devant la CEDH à l'encontre de la Lituanie et de la Roumanie pour leur complicité dans les actes de torture et les détentions secrètes auxquels s'est livrée la CIA.

Allemagne

Les arrivées de demandeurs d'asile et de migrants ont connu une baisse pour la deuxième année consécutive. Au 31 juillet, 105 000 nouveaux demandeurs d'asile avaient été enregistrés. Les autorités ont statué sur plus de 408 000 demandes d'asile au cours du premier semestre de l'année, dont beaucoup étaient en instance depuis l'année précédente. En août, l'Allemagne avait accepté 1 730 réfugiés réinstallés, dont 1 700 Syriens. Fin septembre, l'Allemagne avait relocalisé 3 641 demandeurs d'asile provenant d'Italie et 4 838 de Grèce.

Au cours des six premiers mois de l'année 2017, les autorités ont enregistré 143 attaques contre des foyers de demandeurs d'asile et 642 attaques visant des réfugiés et des demandeurs d'asile en dehors de leur logement.

Au cours de l'année, le parlement fédéral allemand a approuvé une série de mesures de surveillance qui suscitent des inquiétudes par rapport au droit à la vie privée et à la liberté

d'expression. L'une de ces mesures, qui autoriserait les forces de police à installer des logiciels malveillants dans des téléphones portables, des tablettes et des ordinateurs afin de contourner les systèmes de cryptage, n'était pas encore entrée en vigueur à l'heure où ont été écrites ces lignes. Une deuxième est partiellement entrée en vigueur en octobre, obligeant les réseaux sociaux à retirer le « *contenu illégal* », terme mal défini incluant les discours haineux, ou à s'exposer à de lourdes amendes. Une troisième, entrée en vigueur en juillet, permet aux autorités policières aux frontières d'examiner les données contenues dans les téléphones portables des réfugiés et migrants, sans décision de justice préalable et sans suspicion raisonnable d'infraction pénale ni consentement.

Une modification de la Loi sur la police judiciaire fédérale, en vigueur depuis juillet, autorise le marquage électronique préventif et l'imposition de restrictions à la libre circulation des personnes considérées comme présentant un risque pour la sécurité nationale (« *Gefährder* ») mais n'ayant pas encore commis d'infraction. Un pouvoir en matière d'immigration qui autorise des restrictions similaires visant les ressortissants étrangers en attente d'expulsion est également entré en vigueur en juillet.

Les autorités allemandes ont poursuivi leurs enquêtes sur de graves crimes internationaux liés au conflit en Syrie et en Irak. Des procès pour crimes de guerre sont en cours ou se sont achevés contre des membres de l'État islamique, d'anciens membres du Front al-Nosra et divers groupes armés opposés au gouvernement syrien.

En juin, le Parlement fédéral a approuvé la reconnaissance du droit égal au mariage pour les couples de même sexe, et la loi est entrée en vigueur le 1er octobre.

Croatie

Entre janvier et août 2017, 1 262 personnes ont demandé l'asile en Croatie, dont des personnes renvoyées dans ce pays par d'autres États membres de l'UE au titre du règlement de l'UE en matière d'asile. Au moment de la rédaction du présent rapport, seuls 76 demandeurs d'asile avaient bénéficié d'un régime de protection en 2017. Fin septembre, la Croatie avait relocalisé 78 demandeurs d'asile en provenance de Grèce et d'Italie.

Au cours de l'année, la Croatie a refoulé des demandeurs d'asile et des migrants qui avaient pénétré sur son territoire à partir de la Serbie, et ce sans avoir examiné leurs demandes d'asile. En juillet, la CJUE a jugé que la Croatie avait enfreint la législation de l'UE en autorisant des

demandeurs d'asile et des migrants à passer en Slovénie et en Autriche sans avoir d'abord examiné leurs demandes d'asile.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont continué de se heurter à un isolement social et à des difficultés d'accès aux cours de langues, à l'éducation et à l'emploi. Les migrants et demandeurs d'asile mineurs non accompagnés continuent d'être placés dans des foyers pour enfants sans que des dispositions adéquates soient prises pour assurer leur protection et leur prise en charge. Sur les 30 mineurs non accompagnés enregistrés, un seul avait été inscrit à l'école pour l'année académique 2017/2018.

Les personnes présentant un handicap demeurent privées de leur capacité juridique et de leur droit à vivre dans la société. Des adultes ayant un handicap ont continué d'être placés en institution sans leur consentement.

Les membres des minorités nationales, en particulier la minorité ethnique serbe et les Roms, continuent d'être victimes de discrimination, d'intolérance ethnique et de discours haineux. Des milliers de Roms restent apatrides. Les enfants roms se heurtent à une véritable ségrégation dans les écoles.

L'appareil judiciaire croate a continué de progresser lentement dans les poursuites contre les responsables de crimes de guerre.

Espagne

Les autorités catalanes ont organisé un référendum sur l'indépendance le 1er octobre, alors que la Cour constitutionnelle espagnole avait ordonné sa suspension, le déclarant par la suite inconstitutionnel. Le scrutin a été marqué par le recours excessif à la force par la Garde civile et la police nationale.

Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme a vivement recommandé aux autorités espagnoles de garantir une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur tous les actes de violence.

Les autorités centrales ont fait usage de leurs pouvoirs constitutionnels pour dissoudre le gouvernement régional catalan et imposer une mise sous tutelle de la région par le gouvernement central le 27 octobre, et elles ont convoqué des élections en décembre. En novembre, le parquet

espagnol a engagé des poursuites judiciaires pour sédition et autres infractions à l'encontre de 14 représentants du gouvernement catalan dissous.

Les attentats perpétrés à Barcelone et à Cambrils en août par une cellule extrémiste armée ont fait 16 morts et plus de 100 blessés. Ils ont été revendiqués par l'État islamique. L'attaque de Barcelone était la plus meurtrière en Espagne depuis 2003.

Dans la foulée des attentats, les autorités publiques ont mis en garde contre l'islamophobie. Des incidents anti-musulmans ont été rapportés, notamment une agression visant un enfant marocain âgé de 14 ans. En mai, un Pakistanais a engagé une action en justice contre l'Espagne devant la CEDH pour utilisation du profilage ethnique par la police, un problème récurrent dans le pays.

Les migrants qui ont rejoint l'Espagne en plus grands nombres par la mer ont été confrontés à des conditions déplorables dans les locaux de police, ainsi qu'à des obstacles pour demander l'asile. Plus de 16 000 personnes sont arrivées par voie maritime au cours des dix premiers mois de l'année 2017, soit une augmentation importante par rapport à l'année précédente. Plus de 5 000 ont franchi les frontières terrestres à Ceuta et Melilla, dont beaucoup en escaladant les clôtures entourant les deux enclaves espagnoles.

En octobre, la CEDH a jugé que le refoulement sommaire de deux Africains sub-sahariens de Melilla vers le Maroc en 2014 constituait une expulsion collective. Cet arrêt signifie que l'Espagne devrait réformer une loi de 2015 officialisant cette pratique, laquelle a continué d'être appliquée périodiquement tout au long de l'année 2017. Les demandeurs d'asile arrivés dans les enclaves espagnoles, y compris les LGBT pourtant exposés au risque de mauvais traitements, ont été confrontés à des retards dans leur transfert vers le continent.

En janvier, une cour d'appel a rouvert l'enquête sur la mort, en février 2014, de 15 migrants dans les eaux de Ceuta après que des membres de la Garde civile eurent tiré des balles en caoutchouc et lancé des gaz lacrymogènes dans l'eau.

En septembre, l'Espagne n'avait relocalisé que 1 257 demandeurs d'asile sur les 9 323 qu'elle s'était engagée à transférer de Grèce et d'Italie. L'Espagne avait promis de réinstaller 1 449 réfugiés provenant de l'extérieur de l'UE, mais à l'heure de la rédaction de ce chapitre, elle n'en avait réinstallé que 631.

La CJUE a rendu deux arrêts contre l'Espagne, en décembre 2016 et en janvier 2017, pour pratiques hypothécaires abusives, ouvrant ainsi la voie aux consommateurs qui souhaitent intenter des procès contre les banques.

Estonie

Le nombre d'apatrides a continué de décroître en Estonie en 2017, bien que le taux de naturalisation soit très bas. Selon le Ministère de l'Intérieur, en 2016, seuls 1 450 apatrides ont acquis la nationalité estonienne par naturalisation et au 1er janvier 2017, 79 438 apatrides résidaient en Estonie alors qu'ils étaient 82 561 en janvier 2016. Les apatrides, dont la plupart sont des personnes d'origine Russe qui ont perdu leur nationalité en 1991 après la chute de l'Union soviétique, continuent de faire face à d'importants obstacles à leur intégration sociale et économique. Non seulement ils ne jouissent pas pleinement des droits politiques et à l'emploi, mais ils ne peuvent pas non plus entreprendre certaines carrières dans la fonction publique nationale et locale, la police et les douanes.

Bien que l'Estonie ait accompli certains progrès en réduisant le nombre d'enfants apatrides au cours des dernières années, le gouvernement ne s'est que partiellement attaqué au problème. Les enfants âgés de 15 à 18 ans et ceux nés hors des frontières estoniennes de parents qui sont des résidents apatrides en Estonie ne peuvent pas encore obtenir automatiquement la nationalité. En février 2017, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a recommandé à l'Estonie « *d'accélérer le processus de naturalisation des enfants âgés de 15 à 18 ans dont la nationalité est indéterminée* ».

En janvier 2017, l'Estonie est devenue la première ex-république soviétique à reconnaître les mariages entre personnes de même sexe contractés à l'étranger. En juillet 2017, le pays a organisé sa première Pride Parade en 10 ans. En dépit de ces avancées significatives, il reste encore au gouvernement à appliquer la Loi de 2016 sur la cohabitation qui accorderait aux personnes de même sexe ayant contracté une union civile les mêmes droits qu'aux couples mariés, y compris le droit à la propriété et à l'adoption.

Au 25 septembre 2017, le gouvernement avait relocalisé 141 demandeurs d'asile dans le cadre du mécanisme de relocalisation de l'UE.

France

La France continue de s'appuyer sur des pouvoirs antiterroristes abusifs introduits au lendemain des attentats de novembre 2015.

L'état d'urgence qui a permis de faire usage de certains pouvoirs en matière de sécurité sans garanties suffisantes a été prolongé en décembre 2016 et juillet 2017. Il a pris fin le 1er novembre lorsque la nouvelle loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme est entrée en vigueur, après son adoption par le parlement en octobre.

En dépit des inquiétudes largement exprimées par les organisations de défense des droits humains, tant en France qu'à l'étranger, la loi incorpore dans le droit commun certains pouvoirs utilisés dans le cadre de l'état d'urgence. Certains de ces pouvoirs ont débouché sur de sérieux abus, comme le pouvoir de limiter les mouvements d'une personne considérée comme une menace à la sécurité nationale à une zone géographique déterminée, et celui de procéder à des perquisitions sans autorisation judiciaire.

Le Défenseur des droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et une vaste coalition d'ONG ont critiqué la loi pour avoir accordé à l'exécutif le pouvoir de restreindre la liberté de culte, de réunion, de circulation, ainsi que le droit à la vie privée, sans garanties judiciaires suffisantes.

Un rapport du Défenseur des droits, publié en janvier, a confirmé les conclusions de la CNCDH publiées quelques mois plus tôt, selon lesquelles les jeunes hommes issus des minorités visibles étaient surreprésentés dans les contrôles de police et qu'ils avaient 20 fois plus de chance de se faire contrôler par la police que le reste de la population. La nouvelle loi sur la sécurité étend les pouvoirs de contrôle de la police, aux frontières et dans les zones frontalières, y compris dans les gares internationales, faisant craindre que le recours aux contrôles d'identité discriminatoires n'augmente.

Un rapport publié en avril par la CNCDH fait état d'une diminution de 44,7 % des incidents antisémites et antimusulmans en 2016 par rapport à 2015.

Selon les estimations, la région de Calais comptait en octobre entre 500 et 1 000 migrants, nombre qui inclurait jusqu'à 200 mineurs non accompagnés, malgré le démantèlement du sordide camp informel fin 2016. Le Défenseur des droits et les organisations locales ont dénoncé les

conditions de vie déplorables des migrants dans cette zone, ainsi que le harcèlement et les abus policiers à l'encontre des migrants et des travailleurs humanitaires, concluant que ces actes avaient contribué à des « *conditions de vie inhumaines* ». Le rapport d'une enquête ordonnée par le ministre de l'Intérieur, publié en octobre, a établi que les forces de l'ordre avaient commis des abus à l'encontre des migrants à Calais.

En dépit de plusieurs décisions de justice, les autorités locales de Calais ont continué de faire obstacle au travail des associations humanitaires et ont refusé de fournir de l'eau et des sanitaires. Fin octobre, le gouvernement central avait ouvert quatre nouveaux centres d'accueil provisoires et mis en place des robinets, des toilettes et des douches.

Fin septembre, la France avait relocalisé 377 demandeurs d'asile depuis l'Italie et 4 091 depuis la Grèce.

Dans un rapport annuel publié en mars 2017, la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté a relevé que les femmes incarcérées rencontraient des difficultés « *d'accès aux soins psychiatriques* ».

En février, la France est devenue le premier membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU à adopter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Grèce

Un plan de la Commission européenne pour la Grèce datant de décembre 2016 recommandait des mesures plus dures visant à accroître le nombre de renvois de demandeurs d'asile vers la Turquie, notamment en affaiblissant les mécanismes de protection des groupes vulnérables, en étendant la rétention et en restreignant les droits de recours. La Grèce a dès lors accru sa capacité de rétention et forcé les personnes considérées comme « *vulnérables* » à rester sur les îles de la mer Égée jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur leur demande d'asile.

Malgré certaines avancées, l'accès à l'asile reste difficile et soumis à de longs délais, tandis que le taux peu élevé de reconnaissance du statut de réfugié sur les îles s'est avéré particulièrement préoccupant.

La politique adoptée dans le cadre de l'accord entre l'UE et la Turquie consistant à contenir les demandeurs d'asile sur les îles a réduit des milliers de personnes à vivre entassées dans des

conditions effroyables, tout en privant la plupart d'entre elles d'un accès aux procédures d'asile appropriées ou à la protection accordée aux réfugiés.

Selon les données du HCR, en octobre, la Grèce continentale comptait plus de 46 000 demandeurs d'asile et migrants et les îles en comptaient 13 652.

Le fait que les autorités grecques n'aient pas correctement identifié les demandeurs d'asile vulnérables pour les transférer sur le continent a privé ces derniers d'un accès aux soins et aux services dont ils ont besoin.

Les politiques mises en place, les conditions, l'incertitude et la lenteur des prises de décisions ont contribué à la détérioration de la santé mentale de certains demandeurs d'asile et autres migrants sur les îles, tout en créant des tensions qui ont parfois dégénéré en violence.

La police grecque a été critiquée pour son usage excessif de la force à l'encontre des demandeurs d'asile lors d'une manifestation au hotspot de Lesbos en juillet, ainsi que pour les mauvais traitements infligés à certaines personnes arrêtées après les heurts qui se sont ensuivis. Une enquête était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

En septembre, le Conseil d'État a jugé que deux demandeurs d'asile syriens pouvaient être renvoyés en Turquie en toute sécurité sans que leurs requêtes n'aient été entendues, ouvrant ainsi la voie à des expulsions à grande échelle de Syriens dans le cadre de l'accord conclu par l'UE. L'impact plus large de cette décision n'avait pas encore été ressenti sur les îles à l'heure où ces lignes ont été écrites, et aucun demandeur d'asile n'avait été renvoyé au titre des conditions autorisées dans la décision.

Au 31 octobre, plus de 1 390 migrants avaient été expulsés vers la Turquie, après que leurs demandes eurent été rejetées sur le fond, ou parce qu'ils n'avaient pas déposé de demande d'asile ou avaient accepté de rentrer volontairement. En juin, le médiateur grec a ouvert une enquête sur des accusations de refoulements, y compris de ressortissants turcs, à la frontière terrestre gréco-turque.

Selon les estimations, 3 150 migrants mineurs non accompagnés étaient entrés en Grèce au 31 octobre. En juillet, le médiateur grec a dénoncé la rétention prolongée de mineurs non accompagnés aux postes de police et dans les camps de réfugiés en attente de leur placement dans des centres d'accueil saturés. Au moment de la rédaction du présent rapport, selon les

estimations, 2 016 mineurs étaient en attente d'un placement dans un lieu d'hébergement approprié, dont 107 qui se trouvaient en rétention.

La Grèce a mis en place des cours préparatoires se tenant l'après-midi, visant à intégrer les demandeurs d'asile et migrants mineurs dans des écoles publiques en Grèce continentale, mais elle a omis d'étendre ce système aux centaines d'enfants se trouvant sur les îles. À l'heure où ont été écrites ces lignes, le Ministère de l'Éducation prévoyait d'étendre les cours aux enfants sur les îles, mais les programmes excluaient les mineurs de plus de 15 ans et ceux qui vivaient dans les camps.

Des groupes d'extrême droite ont régulièrement mené des attaques contre des demandeurs d'asile sur l'île de Chios. En avril, deux hommes ont été condamnés pour des infractions aggravées par des motivations racistes en lien avec les incidents.

Dans une décision historique rendue en mars, la CEDH a ordonné à la Grèce de verser quelque 600 000€ de dommages pour ne pas avoir protégé contre le travail forcé 42 cueilleurs de fraises migrants sur qui les contremaîtres de la ferme avaient tiré en 2013 alors qu'ils protestaient à propos de salaires non payés.

En septembre, le parlement a adopté une nouvelle loi sur la reconnaissance légale du genre, supprimant les exigences médicales prévues pour qu'une personne puisse légalement changer de genre.

Hongrie

La Hongrie a enregistré une diminution des demandes d'asile en 2017, avec, selon les chiffres du HCR, 3 035 demandeurs d'asile enregistrés durant les dix premiers mois de l'année, contre plus de 26 000 au cours de la même période en 2016. La plupart des demandeurs d'asile en 2017 provenaient d'Afghanistan, d'Irak et de Syrie.

Une loi adoptée en mars autorise la rétention automatique de tous les demandeurs d'asile, y compris des enfants de plus de 14 ans, dans deux zones de transit à la frontière de la Hongrie avec la Serbie pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile. Outre de récentes modifications restrictives à la loi sur l'asile qui empêchent les demandeurs d'asile d'avoir accès à une procédure d'asile digne de ce nom, les autorités ont limité à 20 par jour le nombre d'entrées de demandeurs d'asile, laissant des milliers de personnes bloquées en Serbie dans des conditions déplorables.

En septembre, le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Filippo Grande, a appelé la Hongrie à améliorer l'accès des demandeurs d'asile et à démanteler les zones de transit aux frontières.

La construction par la Hongrie d'une deuxième ligne de clôtures le long de sa frontière avec la Serbie en avril, ainsi que les refoulements violents ou autres formes de blocage des demandeurs d'asile à la frontière ont également contribué à la chute importante du nombre d'arrivées.

À la mi-novembre, selon le HCR, 455 demandeurs d'asile étaient retenus dans les deux zones de transit, y compris 243 enfants dont 19 mineurs non accompagnés.

Le gouvernement a entamé une campagne visant à discréditer les organisations de la société civile, en particulier celles financées par le philanthrope George Soros, les qualifiant de traîtresses payées par l'étranger, afin de salir la réputation de Soros lui-même.

En février, le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme s'est inquiété de la stigmatisation permanente des défenseurs des droits humains par le gouvernement.

En avril, le gouvernement a promulgué une loi forçant toutes les organisations de la société civile qui bénéficient de financements étrangers de plus de 27 000$US par an à s'enregistrer auprès des autorités en tant qu'associations financées par l'étranger et à communiquer ce fait dans toutes leurs publications. Le non-respect de cette obligation entraîne une amende et pourrait déboucher à terme sur une radiation. À ce jour, plus de 200 organisations ont refusé de s'enregistrer alors que 20 se sont conformées à cette loi.

En août, un groupe composé de 23 organisations, comprenant d'importantes associations de défense des droits humains, a porté plainte devant la cour constitutionnelle, contestant la loi. La Commission européenne a engagé une procédure d'infraction contre la Hongrie en avril du fait de ladite loi.

Également en avril, le parlement a adopté une loi visant l'Université d'Europe centrale à Budapest, introduisant des conditions qui rendraient ses activités impossibles en Hongrie et porteraient atteinte à la liberté académique. La loi a déclenché un mouvement de protestation à Budapest et a suscité d'importantes critiques au niveau international, notamment de la part du Département d'État américain et de la Commission européenne, laquelle a par ailleurs engagé une procédure d'infraction à l'encontre de la Hongrie.

En mai, le Parlement européen a adopté une résolution qui qualifie la situation des droits humains en Hongrie de risque clair de violation des valeurs de l'UE, appelant au lancement de la procédure prévue à l'article 7 du traité de l'UE.

De nombreux médias se trouvent sous le contrôle de l'État ou appartiennent à des personnes entretenant des liens étroits avec le gouvernement. En septembre, une publication en ligne pro-gouvernementale, *888.hu,* a publié une liste reprenant le nom de huit journalistes, les accusant d'être porteurs d'un projet étranger parrainé par Soros.

Les Roms ont continué de faire l'objet de discrimination dans les domaines du logement, de l'éducation et du service public de soins de santé. En mai, la Commission européenne a ouvert une procédure d'infraction à l'encontre de la Hongrie pour discrimination récurrente envers les enfants roms dans le système scolaire.

Dans un rapport présenté au Conseil des droits de l'homme en juin, le Groupe de travail de l'ONU chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique a mis en évidence la question de la violence domestique en Hongrie et il a instamment demandé aux autorités de ratifier la Convention d'Istanbul et d'améliorer la formation des forces de l'ordre.

En juin, la cour d'appel de Budapest a ordonné un nouveau procès pour un Syrien condamné à 10 ans de prison pour terrorisme en novembre 2016, pour avoir jeté des pierres au cours d'affrontements ayant eu lieu à la frontière serbo-croate en 2015 entre les forces de sécurité hongroises et des migrants et demandeurs d'asile.

Italie

Selon le HCR, plus de 114 000 migrants et demandeurs d'asile avaient rejoint l'Italie par la mer à la mi-novembre, mettant à rude épreuve le système d'accueil du pays. Le gouvernement a adopté des politiques plus sévères sur fond de débat politique toxique sur la migration.

Au cours des sept premiers mois de l'année, le nombre de nouvelles demandes d'asile a presque doublé par rapport à 2016, et les autorités ont octroyé une certaine forme de protection dans 43 % des cas. La majorité des demandeurs ont reçu un permis de séjour humanitaire temporaire, notamment pour avoir subi des mauvais traitements en tant que migrants en Libye.

En février, le gouvernement a introduit des mesures visant à accélérer la procédure d'asile, notamment en limitant les recours contre les décisions négatives. Il a également annoncé l'intention d'ouvrir de nouveaux centres de rétention pour migrants à travers le pays.

Le gouvernement central a rencontré des problèmes pour pouvoir héberger les demandeurs d'asile à travers tout le pays, bon nombre de communautés refusant les centres d'accueil sur leur territoire. De nombreux centres d'accueil n'offrent pas de soins ni de soutien aux victimes de violences sexuelles ou d'autres violences traumatisantes. L'absence de soutien sur le long terme de l'Italie aux personnes bénéficiant d'une protection internationale s'est révélée au grand jour en août dernier, lorsque la police a violemment expulsé des centaines de réfugiés érythréens sans abri d'un bâtiment qu'ils occupaient à Rome.

Les enfants ont représenté 15 % des nouvelles arrivées et beaucoup d'entre eux voyageaient seuls. En mars, le parlement a adopté une loi visant à renforcer les protections offertes aux enfants non accompagnés, notamment en privilégiant leur placement au sein de familles d'accueil plutôt qu'en institution et en veillant à ce qu'un tuteur légal soit désigné pour chaque enfant.

Une proposition gouvernementale ayant pour but de faciliter l'octroi de la nationalité aux personnes nées en Italie s'est heurtée à une vive opposition et demeurait bloquée au parlement à l'heure où ont été écrites ces lignes.

En juillet, le parlement a adopté une loi érigeant enfin la torture en infraction pénale, mais la définition adoptée et le délai de prescription ne répondent pas aux normes internationales.

En septembre, le Comité du Conseil de l'Europe pour la prévention de la torture a publié un rapport qui appelle les autorités à remédier au problème de surpopulation carcérale et aux conditions pénitentiaires et à améliorer la qualité des enquêtes sur les mauvais traitements présumés infligés par des agents des forces de l'ordre.

En juillet, la Comité des droits des femmes de l'ONU a recommandé l'adoption de mesures plus rigoureuses contre la violence basée sur le genre, notamment une amélioration de l'identification et de la protection dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et la mise en place de mécanismes appropriés contre la traite.

Lettonie

En 2017, la Lettonie a fait peu de progrès en ce qui concerne la réduction de sa population apatride qui, selon le HCR, était de 242 736 personnes fin 2016. Les apatrides, dont la plupart sont des personnes d'origine russe, ne jouissent pas pleinement de leurs droits politiques et continuent de faire l'objet de discrimination sociale et économique. Il leur est également impossible d'entreprendre certaines carrières dans la fonction publique, parmi d'autres professions, et leurs droits à la propriété sont restreints.

En septembre, le parlement a rejeté des amendements à la loi lettonne sur la citoyenneté, présentés par le président du pays en début de mois, qui permettraient à tous les enfants nés en Lettonie de recevoir automatiquement la nationalité lettonne, à moins que leurs parents ne demandent une dérogation ou qu'ils n'aient déjà une autre nationalité. En vertu de la législation actuelle, les non-Lettons peuvent enregistrer leurs enfants en tant que citoyens lettons, mais ce processus n'est pas automatique.

Le Centre linguistique d'État letton continue de sanctionner les personnes qui n'utilisent pas le letton dans leurs communications professionnelles. Au cours de l'année 2016, le centre a infligé 160 avertissements et amendes, soit une forte diminution par rapport à l'année précédente. Pour la deuxième année consécutive, le maire de Riga figurait parmi les personnes condamnées à une amende.

En décembre 2016, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, a publié des recommandations à la suite de sa visite effectuée en Lettonie en septembre 2016, appelant les autorités lettonnes à garantir une plus grande protection aux femmes, aux enfants et aux personnes LGBT. La Lettonie doit encore ratifier la Convention d'Istanbul, qu'elle a signée en 2016.

Fin septembre, la Lettonie avait accepté un total de 321 demandeurs d'asile se trouvant en Italie et en Grèce, dans le cadre du programme de relocalisation de l'UE.

Pays-Bas

La rhétorique anti-migrants et anti-musulmans a imprégné les programmes électoraux des partis traditionnels lors de la campagne pour l'élection générale de mars. Le premier ministre en exercice a publié une lettre ouverte aux électeurs, disant aux immigrés qui n'acceptent pas les valeurs néerlandaises « *de se comporter normalement ou de partir* ».

Le soutien conditionnel et limité dans le temps apporté par le gouvernement néerlandais aux demandeurs d'asile déboutés continue de susciter des inquiétudes. En juillet, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a critiqué une loi qui subordonne l'accès des demandeurs d'asile déboutés au logement, à l'éducation et à l'aide sociale à leur « *volonté manifeste de retourner dans leur pays d'origine* ».

En 2017, l'Agence centrale pour l'accueil des demandeurs d'asile (COA) a réduit sa capacité d'hébergement de 48 700 à 31 000 places et a fermé 45 centres, affirmant que cela reflétait une diminution du nombre de demandeurs d'asile.

En mars, de nouveaux pouvoirs antiterroristes sont entrés en vigueur, autorisant les autorités à imposer des restrictions aux personnes soupçonnées d'implication dans des activités terroristes, comme l'obligation de pointer au commissariat, la limitation de leur liberté de circulation à un certain périmètre géographique, l'interdiction d'avoir des contacts avec certaines personnes et l'interdiction de quitter le pays, et étendant par ailleurs le pouvoir de déchoir de leur nationalité les ressortissants néerlandais dès l'âge de 16 ans lorsqu'ils se trouvent à l'étranger et sont soupçonnés d'avoir rejoint un groupe terroriste. En août, le ministre de la Justice par intérim a confirmé que le pouvoir de déchoir de la nationalité néerlandaise une personne reconnue coupable d'une infraction terroriste avait été utilisé pour la première fois.

En juillet, le parlement a franchi le dernier pas vers l'adoption d'une nouvelle loi radicale sur la surveillance, malgré les nombreuses critiques lui reprochant de violer le droit à la vie privée. Les associations nationales de défense des droits humains ont qualifié d'inadéquat l'organe créé par la loi pour superviser l'exercice des vastes pouvoirs conférés aux services de renseignement pour intercepter les communications.

Pologne

Le gouvernement a continué de mettre à mal l'État de droit et la protection des droits humains tout au long de l'année.

Tirant profit de sa majorité parlementaire, le gouvernement a introduit en juillet une série de lois menaçant l'indépendance du système judiciaire et l'État de droit. L'une de ces lois octroierait au ministre de la Justice le pouvoir de contrôler la nomination des juges. Une deuxième, approuvée le même mois, démettrait de leurs fonctions tous les juges siégeant à la cour suprême, à l'exception

de ceux choisis par le gouvernement, ce qui, combiné à son pouvoir de nommer les juges, lui assurerait le contrôle de la cour.

Suite aux fortes critiques internationales, le président polonais a apposé son veto à ces deux lois et soumis ses propres propositions au parlement, lesquelles ne garantissent pas non plus l'indépendance du pouvoir judiciaire. Le président a signé une troisième loi octroyant au ministre de la Justice le pouvoir de nommer les présidents des juridictions inférieures, d'abaisser l'âge de la retraite des juges et de démettre de ses fonctions le président de tout tribunal.

Les efforts visant à miner l'indépendance du pouvoir judiciaire se sont heurtés à une vive opposition au niveau international, notamment celle de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), du Conseil de l'Europe et du rapporteur spécial de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats.

La Commission européenne a engagé une procédure d'infraction à l'encontre de la Pologne en juillet au sujet de la loi sur les juridictions de droit commun. Elle a également formulé des recommandations complémentaires au titre du cadre pour l'État de droit et exprimé sa volonté de déclencher l'article 7 du Traité de l'UE si les autorités polonaises ne remédiaient pas à ces préoccupations. Les États membres de l'UE ont débattu de l'État de droit en Pologne à deux reprises cette année au Conseil des affaires générales, beaucoup exprimant leur soutien aux efforts de la commission mais sans que le conseil ne parvienne à une conclusion définitive. En novembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Pologne afin de prendre les dispositions nécessaires pour que le parlement introduise officiellement une requête auprès du conseil aux fins de déclencher l'article 7 par rapport à la Pologne.

En septembre, le parlement polonais a adopté une loi aux effets préjudiciables pour les organisations de la société civile. Elle met en place un organe contrôlé par le gouvernement, chargé de superviser la répartition des fonds publics alloués aux ONG. Avant cette adoption, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE avait exprimé ses préoccupations au sujet de cette loi et prié instamment les législateurs de prévoir des garde-fous limitant l'ingérence du gouvernement dans le travail dudit organe. Les ONG financées par l'État qui travaillent sur les questions de l'asile et de la migration, des droits des femmes et des droits des LGBT ont fait état de difficultés et de retards au cours de l'année pour avoir accès aux fonds publics qui leur sont alloués.

Les demandeurs d'asile, pour la plupart originaires de la république russe de Tchétchénie et d'Asie centrale, qui sont arrivés au poste frontalier entre la Pologne et la Biélorussie, se sont systématiquement vu refuser le droit d'accès à la procédure d'asile polonaise et ont été sommairement refoulés vers la Biélorussie. Les autorités polonaises ont, à cinq reprises en 2017, ignoré les ordres contraignants de la CEDH leur enjoignant de prendre des mesures provisoires pour suspendre les renvois de demandeurs d'asile vers la Biélorussie.

En juin, le parlement polonais a adopté une loi restreignant l'accès à la contraception d'urgence, même dans les cas de viol.

Royaume-Uni

Plus de six mois après que le gouvernement eut officiellement enclenché le Brexit, de graves inquiétudes demeuraient quant à ce qu'il adviendrait, après la sortie du Royaume-Uni de l'UE, des droits et garanties qui découlent de la législation de l'UE et dont jouissent tous les résidents du Royaume-Uni. Un projet de loi visant à enlever la législation de l'UE du droit interne après le Brexit suscite une réelle préoccupation en raison des vastes pouvoirs qui pourraient être conférés à l'exécutif pour modifier des lois, sapant les droits sans aucun contrôle parlementaire, et excluant des droits aujourd'hui protégés en vertu de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

En juin, un incendie a détruit une tour d'habitation de Londres qui comptait une proportion importante de logements sociaux, soulevant des questions troublantes sur l'accomplissement, par l'État, de son devoir de garantir un logement sûr et adéquat. Soixante-et-onze personnes sont décédées et des centaines d'autres se sont retrouvées sans abri. Le gouvernement a mis sur pied une commission d'enquête chargée d'étudier les circonstances immédiates autour de l'incendie.

En dépit des accusations d'atteintes graves aux droits humains dans les centres de rétention pour migrants, le Royaume-Uni a persisté à ne pas imposer de durée maximale de rétention et a continué de maintenir en rétention des migrants et demandeurs d'asile mineurs.

En juin, le Royaume-Uni avait relocalisé 8 535 Syriens, remplissant une partie de son engagement à relocaliser 20 000 personnes d'ici 2020. Indépendamment de cela, en avril, le gouvernement est revenu sur la décision très critiquée qu'il avait prise en février de mettre un frein à un programme permettant de faire venir de pays européens au Royaume-Uni des demandeurs d'asile mineurs non accompagnés sans liens familiaux.

Aucune nouvelle législation antiterroriste n'a été proposée en réaction aux attentats perpétrés à Londres, à Manchester et en Irlande du Nord qui ont fait 36 morts et plus de 250 blessés. Les trois attaques qui ont causé le plus grand nombre de victimes ont été inspirées ou revendiquées par l'État islamique. Le gouvernement a invoqué ces attentats pour expliquer les pressions qu'il s'est employé à exercer sur les entreprises du web afin qu'elles suppriment les contenus jugés extrémistes.

Une affaire portée devant la CEDH sur les implications pour la vie privée de l'interception massive de communications et données demeurait en instance au moment de la rédaction du présent rapport.

L'Équipe d'enquête sur les allégations historiques relatives à l'Irak, organe créé pour enquêter sur les exactions que pourraient avoir commises les forces armées britanniques contre des civils en Irak entre 2003 et juillet 2009, a été dissoute par le gouvernement en juin 2017. L'examen préliminaire conduit par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale sur les crimes de guerre présumés commis par le personnel britannique en Irak reste ouvert.

Bien que l'accès à l'avortement soit toujours restreint en Irlande du Nord, en juin, le ministre britannique de la Santé a annoncé que les femmes et les filles de la région qui se rendent en Angleterre chaque année pour avoir accès aux services d'avortement ne devraient plus avoir à payer pour le faire.

Politique étrangère

Alors que l'Union européenne et ses États membres continuaient d'affirmer leur attachement aux droits humains, leurs initiatives en matière de politique étrangère ont souvent été mises à mal par d'autres intérêts nationaux, notamment la sécurité, le commerce et l'accès aux ressources naturelles ; le désir d'empêcher les réfugiés, les demandeurs d'asile et autres migrants de rejoindre l'Europe ; et l'incapacité du Service européen pour l'action extérieure de fournir un leadership moral dans le domaine des droits humains.

En avril, les ministres des Affaires extérieures de l'UE ont adopté une stratégie sur la Syrie prévoyant la justice pour les crimes de guerre, la libération de milliers de prisonniers, des clarifications au sujet des disparitions forcées, la levée des sièges, ainsi que la fin des attaques illicites et de l'utilisation d'armes illégales, mais sans qu'aucune mesure efficace ne soit prise par l'UE pour mettre en œuvre cette stratégie. Également en avril, l'UE a co-organisé une conférence de bailleurs de fonds internationaux pour assurer un soutien continu aux réfugiés et aux pays

d'accueil de la région. L'UE et ses États membres sont devenus les plus importants bailleurs de fonds du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé d'enquêter sur les atrocités commises en Syrie.

Les États membres de l'UE ont appuyé la mise en place, par le Conseil de sécurité de l'ONU, d'un mécanisme pour les crimes perpétrés par l'État islamique en Irak, sans toutefois insister pour que l'Irak devienne membre de la Cour pénale internationale (CPI), laquelle aurait compétence pour les crimes commis par toutes les parties.

L'UE et ses États membres ont continué de dénoncer l'expansion des colonies israéliennes, les déplacements de Palestiniens et les démolitions de leurs habitations et autres structures en Cisjordanie occupée, les considérant comme des violations du droit international et comme un obstacle à une paix durable. Dans les États arabes du Golfe, l'UE n'a pas insisté publiquement sur la libération de nombreux défenseurs des droits humains emprisonnés, dont des ressortissants de l'UE et un lauréat du prix Sakharov.

L'UE a souvent gardé le silence face aux violations graves des droits humains dans des pays situés le long de la route migratoire de la Méditerranée, tels que l'Égypte, la Libye et le Soudan, tout en faisant participer ces pays aux efforts visant à enrayer les flux migratoires.

L'UE et ses États membres ont renforcé les liens diplomatiques et commerciaux avec l'Iran et sont restés de fervents partisans de l'accord sur le nucléaire iranien. L'UE et l'Iran ont également entamé des discussions en vue d'instaurer un dialogue Iran-UE sur les droits humains. Néanmoins, dans l'ensemble, l'UE et ses États membres n'ont pas exploité leur poids politique et économique pour faire pression afin que soient libérés les journalistes et les défenseurs des droits humains emprisonnés et pour que le pays mette en œuvre de véritables réformes en matière de droits humains.

L'UE s'est inquiétée à plusieurs reprises de l'arrestation de défenseurs des droits humains, de journalistes et de membres de l'opposition politique en Turquie. Alors que le Parlement européen avait réagi aux développements négatifs en Turquie en votant une réduction du financement préalable à l'adhésion, des désaccords sont survenus entre les États membres sur la voie à suivre.

En dépit de différends entre États membres, l'UE a publié plusieurs déclarations publiques déplorant les mesures répressives qui bafouent les droits humains en Russie et affichant son soutien à la communauté de défenseurs des droits humains aux abois.

L'UE n'a pas profité des pourparlers sur un nouvel accord de partenariat avec l'Azerbaïdjan pour obtenir des améliorations concrètes sur le plan des droits humains.

Au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, l'UE a pris les commandes en ce qui concerne la création, et ensuite l'extension du mandat d'une Mission d'enquête chargée d'investiguer et de faire rapport sur les exactions perpétrées dans l'État birman de Rakhine (Arakan). Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont condamné les atrocités commises dans cet État et exhorté le gouvernement birman à coopérer avec la mission, insistant sur le droit des réfugiés rohingyas à rentrer chez eux, et ils ont réclamé que les responsables de violations graves des droits humains soient amenés à répondre de leurs actes. Toutefois, à l'heure où ces lignes ont été écrites, l'UE n'avait pas encore adopté de sanctions ciblées à l'encontre des officiers de l'armée birmane responsables de crimes contre l'humanité. L'UE et ses États membres ont été les plus importants bailleurs de fonds humanitaires destinés à assister les réfugiés rohingyas au Bangladesh.

En juin, la Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a appelé la Chine à autoriser le lauréat du Prix Nobel, Liu Xiaobo, malade en phase terminale, à se rendre à l'étranger en compagnie de son épouse afin d'y recevoir un traitement médical, mais son appel n'a pas été entendu. Plusieurs États membres de l'UE se sont fait l'écho de cet appel et l'Allemagne a profité du Sommet du G20 à Hambourg pour faire pression sur le président chinois afin qu'il laisse partir Liu Xiaobo, mais la Chine a refusé. Entre-temps, l'UE n'a pas sérieusement contesté la vaste campagne de répression menée en Chine contre les dissidents et la liberté d'expression.

L'UE et le Parlement européen ont condamné la répression de l'opposition politique et de la liberté des médias au Cambodge, ainsi que la décision de dissoudre le Parti du sauvetage national du Cambodge, et ils ont déclaré que le respect des droits humains était une « *condition préalable pour que le Cambodge continue de bénéficier de l'initiative préférentielle de l'UE 'Tout sauf les armes'* ».

La Commissaire européenne au commerce a exprimé son inquiétude par rapport à la campagne anti-drogue des Philippines qui inclut des exécutions extrajudiciaires de toxicomanes et de trafiquants présumés. Le Parlement européen a adopté une résolution dénonçant ces exactions et il a appelé à la libération de la sénatrice Leila de Lima, qui a reçu la visite d'une délégation de parlementaires européens.

L'UE et ses États membres ont dénoncé les atteintes aux droits humains au Venezuela et imposé un embargo sur les armes et le matériel pouvant être utilisés pour la répression dans le pays. Les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont également adopté un cadre juridique visant à imposer des sanctions punitives ciblées à l'encontre des individus responsables d'abus, mais au moment de la rédaction du présent rapport, ils n'avaient placé aucun nom de personnes sur leur liste de personnes sanctionnées. Le Parlement européen a décerné le Prix Sakharov 2017 à l'opposition démocratique et aux prisonniers politiques du Venezuela.

Rapport mondial 2018

MOYEN ORIENT /AFRIQUE DU NORD

HUMAN RIGHTS WATCH

« Ton destin est de rester avec lui »

La réponse de l'État aux violences domestiques en Algérie

Algérie

En dépit d'amendements constitutionnels adoptés en 2016, les autorités algériennes ont continué en 2017 de recourir aux poursuites pénales pour réprimer l'exercice pacifique de la liberté d'expression, utilisant des articles du code pénal qui criminalisent le fait d'« *injurier le président* », d'« *insulter les agents de l'État* » et de « *discréditer l'Islam* », ainsi que d'autres articles sur la transmission « *de renseignements à des puissances étrangères.* » Elles ont également maintenu l'interdiction des manifestations à Alger.

Le président Abdelaziz Bouteflika a été réélu en 2014 pour un quatrième mandat de cinq ans, malgré un état de santé visiblement fragile. Lors d'élections législatives qui se sont tenues le 4 mai 2017, la coalition au pouvoir, menée par le Front de libération nationale et le Rassemblement national pour la démocratie, a conservé sa majorité.

Liberté de réunion

Les autorités algériennes violent régulièrement le droit à la liberté de réunion, bien que ce droit soit garanti par la constitution. Le code pénal punit l'organisation ou la participation à des manifestations non autorisées sur la voie publique, d'une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison (article 98). Les autorités ont interdit sine die les manifestations publiques à Alger, la capitale, en 2001, lorsque le pays était sous le régime de l'État d'urgence. Elles n'ont pas abrogé cette interdiction quand elles ont levé l'État d'urgence en 2011.

L'interdiction des manifestations à Alger est strictement appliquée par les autorités, qui mobilisent des policiers en grand nombre pour faire obstacle aux manifestations et arrêter les participants, les détenant habituellement pendant quelques heures avant de les remettre en liberté.

Par exemple, le 6 septembre 2017, des dizaines de protestataires se sont rassemblés sur une place dans le centre d'Alger, habillés de t-shirts portant l'inscription « *Article 102* », allusion à l'article de la constitution qui stipule qu'un président peut être destitué s'il est incapable de s'acquitter de ses fonctions. Au moins six d'entre eux ont été détenus pendant six heures avant d'être remis en liberté sans inculpation, selon les médias locaux.

Liberté d'association

En 2012, le gouvernement a adopté la loi 12-06, qui exige que toutes les associations —y compris celles qui s'étaient déjà fait agréer avec succès — refassent une demande d'agrément et obtiennent un récépissé d'enregistrement auprès du ministère de l'Intérieur avant de pouvoir fonctionner légalement, une procédure lourde qui équivaut à un doublement de la demande d'agrément.

Jusqu'à présent, de grandes organisations de défense des droits humains telles que la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADDH) et le Rassemblement action jeunesse (RAJ), ainsi que la division algérienne d'Amnesty International, qui ont toutes soumis des demandes d'agrément en bonne et due forme en janvier 2014 comme l'exigeait la loi 12-06, n'ont toujours pas reçu de récépissé certifiant leur légalité. L'absence d'un tel récépissé fait qu'elles ne peuvent pas ouvrir un compte en banque ou louer un bureau en leur nom, ni réserver un espace public pour y tenir une réunion. En outre, les membres d'une association « *non agréée, suspendue ou dissoute* » risquent des peines de prison pouvant aller jusqu'à six mois pour s'être livrés à des activités en son nom.

Les autorités ont eu recours à la loi sur les associations pour refuser d'agréer une organisation caritative créée par des membres de la petite minorité religieuse algérienne des Ahmadiyya, fondant leur refus sur des termes de la loi qui donnent aux autorités une grande latitude pour dénier une autorisation si elles estiment que la nature et les objectifs des activités d'un groupe violent les « *constantes nationales et les valeurs de l'Algérie, l'ordre public, la moralité publique et les lois et règlementations en vigueur.* »

Liberté d'expression

Depuis les années 90, l'Algérie a connu une prolifération de journaux appartenant à des personnes privées et qui bénéficient d'une certaine marge de liberté pour critiquer les personnages et les politiques de l'État. La Loi de 2014 sur les activités audiovisuelles a mis fin au monopole officiel de l'État sur les médias audiovisuels. Cependant, des lois sur la presse répressives, une dépendance des revenus de la publicité émanant du secteur public, ainsi que d'autres facteurs, limitent la liberté de la presse. Le Code de l'information, adopté en 2012, stipule que le journalisme d'information est « *une activité librement exercée* » tant qu'elle respecte « *l'identité nationale, les valeurs culturelles de la société, la souveraineté nationale et l'unité nationale, ainsi que les exigences de la sécurité et de la défense nationale, de l'ordre public et des intérêts économiques du pays, entre autres.* »

En 2017, les autorités ont poursuivi un certain nombre d'Algériens en justice pour avoir tenu des propos critiques à leur égard.

Le 9 août 2016, une Cour d'appel d'Alger a confirmé une peine de deux ans de prison à l'encontre de Mohamed Tamalt, un journaliste indépendant doté de la double nationalité algérienne et britannique, pour avoir affiché sur Facebook une vidéo contenant un poème considéré comme injurieux à l'égard du président algérien. Tamalt est mort en prison le 11 décembre 2016, après avoir observé une grève de la faim pour protester contre sa condamnation. Les autorités ont nié tout mauvais traitement mais sa famille a affirmé avec insistance que la négligence ou les mauvais traitements avaient contribué à sa mort.

Les autorités algériennes ont également poursuivi en justice Marzoug Touati, un blogueur et rédacteur-en-chef du site internet Al-Hogra. Les forces de sécurité algériennes l'ont arrêté le 18 janvier à son domicile dans la ville côtière de Béjaïa. Selon son avocat, les forces de sécurité ont interrogé Touati au sujet d'une vidéo qu'il avait publiée en ligne le 9 janvier, contenant un entretien réalisé en téléconférence avec un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, qui a affirmé qu'Israël maintenait un bureau de liaison à Alger depuis une date antérieure à l'an 2000.

Le 22 janvier 2017, un tribunal de Béjaïa a ordonné la mise en détention préventive de Touati, sous l'inculpation d'« *intelligence avec des agents d'une puissance étrangère dans l'intention de porter atteinte à l'armée, aux relations diplomatiques et aux intérêts financiers de l'Algérie* » et d'« *incitation de citoyens à porter des armes et à se rassembler illégalement.* » En décembre 2017, il était toujours détenu à la prison de Oued Ghir, dans l'attente de son procès.

Droits des femmes

La constitution algérienne consacre le principe de non-discrimination basée sur le sexe et exige de l'État qu'il prenne des mesures positives pour assurer l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens, hommes et femmes. En février 2016, le parlement a déposé un article de loi proclamant que « *l'État s'attache à atteindre la parité entre les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi* » et « *encourage la promotion des femmes à des postes de responsabilité dans les institutions publiques et dans les entreprises.* »

En 2015, le parlement a adopté des amendements au code pénal qui criminalisent spécifiquement certaines formes de violence conjugale. Une agression contre un conjoint ou un ancien conjoint

peut être punie d'un maximum de 20 ans de prison, et l'assaillant peut être passible d'une peine de prison à perpétuité si les agressions ont causé la mort de la victime. Ces amendements criminalisent également le harcèlement sexuel dans des lieux publics.

Malgré l'adoption de la loi, l'Algérie n'a pas adopté de mesures juridiques plus étendues, telles que des ordonnances restrictives destinées à protéger les femmes des violences et des instructions spécifiques aux agents chargés de faire respecter la loi pour faire face aux cas de violence conjugale. En outre, la loi rend les femmes vulnérables aux menaces des agresseurs ou des membres de leurs familles, en incluant une disposition selon laquelle le pardon de la victime met fin aux procédures judiciaires.

Le Code de la famille algérien continue d'être discriminatoire à l'égard des femmes, en dépit de l'adoption en 2005 de certains amendements qui ont amélioré les conditions d'obtention par les femmes du divorce et de la garde des enfants. Par ailleurs, l'Algérie a conservé l'article 326 de son code pénal, qui permet à quiconque enlève une personne mineure d'échapper aux poursuites s'il épouse sa victime.

Liberté de religion

Plus de 266 membres de la petite minorité algérienne des Ahmadis ont été poursuivis en justice depuis juin 2016, dont certains ont été emprisonnés pour des périodes allant jusqu'à six mois. Des responsables gouvernementaux de haut rang ont parfois affirmé que les Ahmadis représentaient une menace pour la foi musulmane sunnite, majoritaire dans le pays, et les ont accusés de collusion avec des puissances étrangères.

Les autorités les ont inculpés d'un ou plusieurs des chefs d'accusation suivants : dénigrement du dogme ou des préceptes de l'Islam; participation à une association non autorisée; collecte de dons sans licence; et possession et distribution de documents émanant de sources étrangères et constituant un danger pour la sécurité nationale. Au moins 20 d'entre eux ont été accusés d'avoir pratiqué leur religion dans un lieu de culte non autorisé aux termes de la loi algérienne de 2006 régissant les religions non musulmanes, alors même que les Ahmadis se considèrent comme musulmans.

Le 13 septembre 2017, le tribunal de première instance d'Aïn Tedles, à Mostaganem, a condamné le président de cette communauté, Mohamed Fali, à six mois de prison avec sursis et à une amende.

Réfugiés et migrants

D'août à octobre 2017, les autorités ont rassemblé plus de 3 000 migrants de différentes nationalités d'Afrique sub-saharienne qui vivaient à Alger et dans ses environs et les ont emmenés en bus à 1 900 kilomètres vers le sud jusqu'à un camp à Tamanrasset, d'où certains ont été transférés en bus au Niger.

Parmi les personnes transportées de force à Tamanrasset, se trouvaient des migrants qui vivaient et travaillaient en Algérie depuis des années. Puis les autorités en ont expulsé plusieurs centaines vers le Niger.

Orientation et identité sexuelles

Le code pénal algérien criminalise les rapports sexuels avec une personne du même sexe, qui sont passibles d'une peine de prison pouvant aller de deux mois à deux ans. En 2015, plusieurs personnes ont été arrêtées pour avoir eu de telles relations mais aucune n'a été poursuivie en justice.

Les activistes affirment que pendant et après la campagne pour l'élection présidentielle de 2014, la rhétorique anti-LGBT de la part de politiciens et des médias a conduit à un accroissement des cas de harcèlement et de violence, amenant de nombreux dirigeants de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre à fuir le pays. Les activistes ont documenté des cas récents de violence basée sur l'orientation et l'identité sexuelles au sein des familles, dans les universités, dans la rue et dans les prisons.

Principaux acteurs internationaux

L'Algérie a subi son troisième Examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), le 8 mai 2017. Elle a reçu 229 recommandations de la part des autres États. L'Algérie n'a pas accepté de nombreuses recommandations parmi les plus importantes, relatives à l'abolition de la peine de mort, à la ratification du Statut de Rome (qui a établi la CPI), à la dépénalisation des relations sexuelles entre personnes du même sexe, et à la fin des discriminations à l'encontre des femmes, entre autres.

L'Algérie a continué en 2017 à ne pas satisfaire à des demandes de visite du pays présentées de longue date par le CDH, notamment pour les rapporteurs spéciaux sur la torture, sur les droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et sur les exécutions extrajudiciaires,

sommaires et arbitraires, ainsi que pour le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires.

En avril 2017, le rapporteur spécial sur le droit de chacun à bénéficier du plus haut niveau possible de santé physique et mentale, a diffusé son rapport sur sa visite de 2016 en Algérie. Tout en créditant le gouvernement pour l'amélioration des indicateurs de base en matière de santé, il a également relevé la prévalence des inégalités et de la discrimination contre certains segments de la population, comme les personnes vivant avec le virus VIH du sida, les utilisateurs de drogue, les hommes qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes, les migrants et les réfugiés, et a appelé à la décriminalisation de l'homosexualité et du travail dans l'industrie du sexe.

L'Union européenne et l'Algérie ont adopté leurs Priorités de partenariat pour la période 2017-2020, lors du Conseil d'Association le 13 mars 2017. L'accent a été mis sur la nécessité d'une mise en œuvre de la nouvelle constitution algérienne. En particulier, l'UE s'est engagée à aider l'Algérie dans les domaines de la gouvernance, de la démocratie, de la promotion et protection des droits fondamentaux — y compris des droits du travail — du renforcement du rôle des femmes dans la société, de la décentralisation, des affaires judiciaires et de la société civile.

Égypte

Le gouvernement du président Abdel Fattah al-Sissi a maintenu sa politique de tolérance zéro envers la dissidence, introduisant une législation répressive, notamment une loi sur les organisations non gouvernementales (ONG) qui pourrait mettre fin aux organisations indépendantes, rétablissant l'état d'urgence et perpétuant une impunité quasi absolue pour les abus commis par les forces de sécurité sous prétexte de combattre le « *terrorisme* ».

Les forces de sécurité ont appréhendé des centaines de dissidents, ciblant principalement les Frères musulmans, hors-la-loi. Des membres de l'Agence de sécurité nationale, qui dépend du ministère de l'Intérieur, ont arbitrairement détenu, fait disparaître de force et torturé des personnes. De nombreux incidents ont ressemblé à des exécutions extrajudiciaires, notamment de personnes précédemment détenues, lors de « *fusillades* » organisées.

Les autorités ont placé des centaines de personnes sur des listes de terroristes et saisi leurs biens pour liens présumés avec le terrorisme, sans procédure régulière.

Le gouvernement a interdit toute couverture médiatique de ses opérations antiterroristes dans le nord du Sinaï. Le groupe armé Wilayat Sinaï, affilié au groupe extrémiste État islamique (EI) opérant dans cette région, a pris pour cible les civils ainsi que les forces de sécurité.

Les procureurs militaires ont continué d'envoyer des centaines de civils devant des tribunaux militaires dans des affaires liées à la dissidence politique, qu'elle soit violente ou pacifique. Le Président al-Sissi a approuvé en août 2016 une prolongation de cinq ans d'une loi de 2014 qui a élargi, dans une mesure sans précédent, les motifs de juger des civils devant des tribunaux militaires. Entre octobre 2014 et septembre 2017, les autorités ont envoyé au moins 15 500 civils devant des tribunaux militaires, dont plus de 150 enfants.

Exactions commises par les forces de sécurité

L'Agence de sécurité nationale, qui dépend du ministère de l'Intérieur, opérant dans une impunité quasi totale, s'est rendue responsable des abus les plus flagrants, notamment l'utilisation généralisée et systématique de la torture pour extorquer des aveux. Parmi les techniques de torture employées ont figuré des passages à tabac, des positions douloureuses prolongées et des

électrocutions. Les procureurs ont rarement enquêté sur les allégations de torture et n'ont presque jamais rejeté des aveux obtenus sous la torture.

Le Président al-Sissi a décrété l'état d'urgence à l'échelle nationale en avril, suite aux attentats à la bombe commis par l'État islamique qui ont fait 45 morts. Au moment de la rédaction de ce document l'état d'urgence avait été prolongé trois fois depuis lors. La loi d'urgence de 1958 confère aux forces de sécurité des pouvoirs incontrôlés d'arrestation et de détention et permet au gouvernement d'imposer la censure des médias et d'ordonner des expulsions forcées.

La Commission égyptienne pour les droits et les libertés, une organisation indépendante de défense des droits humains, a déclaré qu'à la mi-août, 378 personnes avaient disparu au cours des 12 derniers mois et que 87 personnes au moins étaient encore portées disparues. Ces chiffres n'incluent pas celles qui ont été retrouvées tuées après avoir disparu.

En mai, les forces de sécurité ont arrêté Hanan Badr al-Din, co-fondatrice de l'Association des familles des disparus. Les procureurs l'ont accusée « *d'appartenance à une organisation interdite* » et l'ont maintenue en détention provisoire. Des agents de la Sécurité nationale ont détenu secrètement l'avocat Ibrahim Mentally, co-fondateur de la même association, en septembre, alors qu'il se rendait à une réunion du Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires à Genève. Par la suite, les procureurs ont accusé Mentally de « *propagation de fausses nouvelles* » au sujet des disparitions forcées, et d'espionnage pour le compte d'entités étrangères.

En avril, deux juges, Husham Rauf et Assam Abdi al-Gabber, ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire en raison de leurs efforts antérieurs en faveur d'une loi interdisant la torture. Une enquête s'est poursuivie contre l'éminent avocat des droits humains Egad al-Bora, avec qui ils travaillaient sur le projet. Les deux juges risquent d'être licenciés pour « *participation à la vie politique* » et al-Bora risque une longue peine de prison pour des accusations incluant la mise en œuvre d'activités de défense des droits humains sans licence et la réception de fonds étrangers.

Human Rights Watch a documenté trois incidents en 2017 au cours desquels des personnes ont été tuées dans des fusillades présumées après avoir été détenues. La Coordination égyptienne pour les droits et les libertés, une autre organisation indépendante, a déclaré que la police avait « *liquidé* » au moins 37 personnes au premier semestre 2017. Le gouvernement n'a mené aucune enquête connue sur ces meurtres et n'a fourni que peu ou pas d'informations aux familles. Dans

certains cas, l'Agence de sécurité nationale a tardé à rendre les corps et contraint les familles à enterrer les proches décédés sans funérailles.

Peine de mort

Depuis juillet 2013, les cours pénales égyptiennes ont condamné à mort plus de 800 personnes. La Cour de cassation, la plus haute juridiction d'appel d'Égypte, a annulé bon nombre de ces condamnations et ordonné de nouveaux procès. En 2017, la Cour de cassation a confirmé les condamnations à mort de 22 personnes au moins, qui se trouvent encore dans le quartier des condamnés à mort, tandis que 103 autres condamnations à mort attendaient des décisions judiciaires définitives au moment de la rédaction de ce document. Les tribunaux militaires ont prononcé plus de 60 condamnations à mort de civils depuis juillet 2013, dont 19 ont été confirmées par la Cour d'appel militaire suprême en 2017, portant à 25 le nombre de civils exécutés suite à des condamnations par des tribunaux militaires.

Liberté d'association

Le président al-Sissi a ratifié en mai 2017 une nouvelle loi sur les associations qui, une fois mise en œuvre, pourrait éliminer le peu d'espace restant pour la société civile et mettre fin au travail des associations de défense des droits humains et d'autres associations indépendantes, ayant des dizaines d'années d'existence. La loi criminalise le travail des ONG, prévoyant des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour ne pas avoir respecté ses dispositions telles que l'exploitation ou la réception de fonds sans l'approbation du gouvernement.
Elle prévoit également une surveillance quotidienne par des agents de l'État, notamment par des agences de sécurité, et interdit les activités qui « *nuisent à la sécurité nationale, à l'ordre public, à la moralité publique ou à la santé publique* », termes vagues que les autorités peuvent utiliser pour interdire un travail légitime. La nouvelle loi donne aux organisations jusqu'au 23 mai 2018 pour se conformer à ses dispositions sous peine d'être dissoutes. En novembre, le gouvernement n'avait pas encore publié de règlements d'application.

L'enquête criminelle prolongée sur les travailleurs des ONG impliqués dans l'affaire 173 de 2011, connue sous le nom d'affaire du « *financement étranger* », s'est poursuivie. À octobre, le juge d'instruction avait convoqué 61 membres du personnel pour interrogatoire et inculpé 15 militants des droits humains de quatre organisations. Les autorités ont interdit à 27 d'entre eux de voyager à l'étranger. Une cour pénale a également ordonné le gel des avoirs de 10 activistes et de 7 ONG. Parmi les personnes convoquées en 2017, figuraient Mohamed Zarea, directeur adjoint de

l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme, libéré sous caution de 30 000 livres égyptiennes (1 700 dollars US), Mostafa al-Hassan, directeur du Centre Hisham Mubarak pour le droit, et Abd al-Hafiz al-Tayel, directeur du Centre égyptien pour le droit à l'éducation, libérés contre une caution de 20 000 livres égyptiennes (1 130 dollars US) chacun.

Liberté d'expression et de réunion

Le gouvernement a placé deux journaux indépendants, Al-Borsa et Daily News Egypt, ainsi que deux sites d'information indépendants, Misr al-Arabiya et Cairo Portal, sur les listes des entités terroristes. Ce placement a conduit au gel des avoirs et mis les quatre médias sous l'administration du journal Akhbar al-Youm appartenant au gouvernement, selon Reporters sans frontières (RSF).

En mars, une cour d'appel a réduit à une peine avec sursis d'un an la peine de deux ans d'emprisonnement encourue par l'ancien chef du Syndicat des journalistes, Yehya Qallash, et par deux anciens membres du conseil, Khaled al-Balshy et Gamal Abdel Rahim. Un dernier appel était en cours devant la plus haute cour d'appel d'Égypte, la Cour de cassation.

Selon RSF, à fin octobre, 17 journalistes se trouvaient encore en prison. À la date du 21 octobre, le journaliste Hisham Gaafar avait passé plus de deux ans en détention provisoire, soit le maximum autorisé par la loi égyptienne, accusé d'avoir reçu des fonds étrangers pour son institution, Mada Media Foundation, et d'avoir appartenu à une organisation interdite. Les autorités lui ont refusé les soins médicaux appropriés pour une maladie de la prostate. Ismail al-Iskandrani, un journaliste qui couvrait le Sinaï, entamera sa troisième année de détention préventive en décembre 2017. Il est accusé de diffusion de fausses nouvelles et d'appartenance à une organisation interdite.

En mai, le gouvernement a bloqué 21 sites Web d'organisations politiques et de médias. En octobre, l'Association pour la liberté de pensée et d'expression, une organisation égyptienne indépendante, a déclaré que le nombre de sites bloqués a atteint plus de 425, y compris des organisations de défense des droits humains comme Human Rights Watch et RSF.

Le président al-Sissi a signé des amendements parlementaires à la loi de 2013 sur les manifestations visant à répondre à une décision de la Cour constitutionnelle suprême, mais ces amendements n'ont pas affecté la nature très restrictive de la loi, et les rassemblements pacifiques restent effectivement interdits et pénalisés. Les forces de sécurité ont appréhendé les

activistes de manière préventive, avant les manifestations prévues. Par exemple, au début du mois d'avril, la sécurité a arrêté 190 activistes politiques, principalement lors de raids à domicile, avant l'approbation parlementaire à la mi-juin de la décision controversée du gouvernement de céder deux îles de la mer Rouge à l'Arabie saoudite.

Al-Sissi a gracié 705 prisonniers au total en mars et en juin, dont la plupart avaient été condamnés dans des affaires liées à des manifestations pacifiques.

Conflit dans le Sinaï

Le gouvernement a continué à isoler de fait le nord du Sinaï du monde extérieur, imposant un black-out médiatique quasi-absolu et fermant les communications pendant des semaines. Des opérations militaires étendues ont couvert plus de secteurs, notamment al-Arish, la capitale du gouvernorat.

Entre janvier et août 2017, 209 membres des forces gouvernementales et 430 membres de groupes armés ont été tués dans le Sinaï, selon l'Institut Tahrir pour la politique au Moyen-Orient, d'après des déclarations militaires difficiles à vérifier.

Les combats au Sinaï ont été entachés par des abus généralisés de la part du gouvernement, notamment des détentions secrètes, des exécutions extrajudiciaires et des procès militaires contre des civils. En avril, une vidéo confirmée comme authentique montre des officiers de l'armée et des membres de la milice pro-armée exécutant à bout portant des détenus aux yeux bandés, prétendant par la suite que ces détenus étaient des « *terroristes* » tués dans des « *affrontement*s ».

L'affilié de l'Etat islamique Wilayat Sinaï a ciblé les civils perçus comme des collaborateurs et des chrétiens, ainsi que les forces de sécurité. Dans de nombreux cas, les attaques contre les forces gouvernementales ont également tué des civils. Sept chrétiens ont été assassinés au Sinaï entre le 30 janvier et le 23 février dans des attaques qui portaient la marque des meurtres de l'État islamique, bien qu'aucun groupe n'en ait revendiqué la responsabilité. En conséquence, des centaines de familles chrétiennes ont fui vers les villes et villages à l'extérieur du Sinaï, ne laissant pratiquement aucune famille chrétienne sur place.

En deux occasions au moins, en février, des hommes armés qui se sont identifiés comme des combattants de l'EI ont arrêté des bus transportant des enseignantes se rendant au travail près de

Rafah pour les avertir qu'elles subiraient une punition si elles n'adhéraient pas au code vestimentaire *« islamique »* qu'ils ont décrit.

Liberté de religion

Le dimanche des Rameaux, le 9 avril, des attentats revendiqués ensuite par l'EI ont visé deux églises à Tanta et Alexandrie, tuant au moins 45 personnes. Ces deux attaques ont été les plus meurtrières perpétrées par l'EI depuis qu'un kamikaze a attaqué la principale cathédrale copte orthodoxe du Caire, tuant 25 personnes en décembre 2016. Depuis lors, le gouvernement a renforcé la sécurité autour des églises.

Dans le gouvernorat de Minya en mai 2017, l'Etat islamique a revendiqué une attaque contre un bus transportant des passagers coptes se rendant dans un monastère. Cette attaque a tué 29 personnes.

En septembre, des représentants de l'Église orthodoxe égyptienne ont soumis une liste de plus de 2 000 églises qui n'ont pas de licence nécessaire pour légaliser leur statut conformément à la loi discriminatoire de 2016. La violence sectaire autour de la construction ou de la réparation des églises existe toujours et lorsque des incidents violents se produisent, comme à Kom al-Lofy dans le gouvernorat de Minya en avril, le gouvernement a encouragé des sessions de « *réconciliation coutumière* » au lieu de mener des enquêtes et des poursuites pénales.

Droits sociaux et du travail

La flottaison de la livre égyptienne à la fin de 2016, apparemment dans le cadre d'un accord de prêt de 12 milliards de dollars US avec le Fonds monétaire international, a presque réduit de moitié sa valeur d'échange de 0.112 dollar US à 0.057 et l'inflation a atteint près de 35%.

La crise économique égyptienne a également mis en évidence un espace plus restreint pour la mobilisation des travailleurs. Les grèves des travailleurs restent criminalisées dans la loi égyptienne. Les autorités ont arrêté ou inculpé au moins 180 travailleurs pour des grèves et des manifestations pacifiques survenues en 2016 et 2017, principalement au sujet de primes et de retards de salaires. En septembre, par exemple, les forces de sécurité ont arrêté au moins huit employés de l'administration fiscale ainsi que des dirigeants syndicaux indépendants avant des manifestations prévues. Les syndicats indépendants sont restés de fait interdits. Le parlement a

approuvé en décembre une nouvelle loi sur les syndicats qui maintient de nombreuses restrictions, sans reconnaître les syndicats indépendants.

En 2018, la fédération syndicale égyptienne, contrôlée par le gouvernement, seul syndicat officiellement reconnu, entame sa douzième année sans élections de son conseil. Et le gouvernement a continué de nommer ses dirigeants en violation des conventions de l'Organisation internationale du travail qui accordent le droit d'organisation et de liberté d'association.

Droits des réfugiés

L'Égypte est restée une destination, un pays de transit et un pays d'origine pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. À septembre, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a déclaré que 211 104 personnes de 63 nationalités étaient enregistrées en tant que réfugiées et demandeurs d'asile en Égypte, provenant principalement de Syrie, du Soudan, d'Éthiopie, d'Érythrée et du Soudan du Sud.

Une loi sur la lutte contre l'immigration irrégulière est entrée en vigueur à la fin de l'année 2016. Un tribunal correctionnel pour des délits mineurs a condamné 56 prévenus à des peines allant de 1 à 14 ans de prison dans un procès collectif. Les accusés ont fait face à des accusations de contrebande liées au chavirement d'un bateau en 2016 au large des côtes de Rashidon sur la côte méditerranéenne, tuant plus de 200 migrants. Le gouvernement a publié peu d'informations, voire aucune, sur les endroits où les migrants appréhendés sont régulièrement détenus et dans quelles conditions.

En juin, la police a arrêté des dizaines d'étudiants ouïghours, une minorité musulmane chinoise, dont certains étaient enregistrés comme réfugiés ou demandeurs d'asile auprès du HCR. Les arrestations semblent avoir été effectuées à la demande du gouvernement chinois, qui a ordonné aux étudiants ouïghours à l'étranger, notamment en Égypte, de rentrer chez eux. Le gouvernement a expulsé certains d'entre eux vers la Chine, où ils risquaient la torture. En octobre, un avocat a confirmé que les autorités avaient libéré au moins 60 des étudiants et leur avaient permis de partir dans le pays de leur choix alors que 16 se trouvaient toujours en détention.

Violence et discrimination contre les femmes et les filles

En mai, selon le journal *Al-Masry al-Youm*, l'autorité médico-légale du ministère de la Justice a déclaré avoir enquêté sur trois cas de mutilations génitales féminines (MGF) référés par les procureurs, depuis que le gouvernement a amendé le code pénal pour introduire des sanctions plus sévères en août 2016.

Toujours en mai, le Programme national de lutte contre les MGF a fait état d'une baisse du pourcentage de filles de 15 à 17 ans ayant subi une MGF, passant de 74% en 2005 à 55% en 2015.

En septembre, la Cour constitutionnelle suprême a fait marche arrière en déclarant inconstitutionnelle une loi de 2008 interdisant l'enregistrement officiel des mariages pour les enfants de moins de 18 ans, bien que l'interdiction des mariages d'enfants soit restée en place. Le président al-Sissi s'est prononcé publiquement contre le mariage des enfants après le recensement national de 2017, qui a révélé qu'il y avait 118 000 filles mariées de moins de 18 ans. « *Cela me blesse et devrait blesser n'importe qui ayant une vraie conscience* », a déclaré al-Sissi.

Le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes sont restés endémiques. Les femmes policières, qui faisaient partie d'une unité spéciale créée en 2013 pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, sont devenues plus visibles dans les lieux publics, en particulier au moment de congés avec beaucoup de fréquentation. Mais les poursuites contre les auteurs ont été encore rares. Deux années se sont écoulées depuis la déclaration de la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, mais les organisations locales sont restées sceptiques quant aux résultats en raison de l'absence de mécanismes de surveillance.

Le gouvernement n'a pas réagi aux campagnes des organisations locales visant à modifier les lois très restrictives sur l'avortement.

Les femmes ont continué à faire l'objet de discrimination en vertu de la loi égyptienne sur le statut personnel concernant l'égalité d'accès au divorce, à la garde des enfants et à l'héritage.

Orientation sexuelle et identité de genre

En septembre et en octobre, les forces de sécurité ont arrêté jusqu'à 75 personnes et activistes gays et transgenres après que quelques militants aient arboré un drapeau arc-en-ciel, signe d'activisme LGBT, lors d'un concert au Caire. Le Procureur suprême de la sûreté de l'État a accusé deux personnes « *d'appartenance à une organisation illégale* » visant à renverser la constitution.

Les tribunaux ont condamné plus de 40 des personnes arrêtées à des peines de prison pouvant aller jusqu'à six ans en vertu de lois imprécises sur la « *débauche* ».

Principaux acteurs internationaux

Les alliés internationaux de l'Égypte continuent de soutenir le gouvernement égyptien et formulent rarement des critiques publiques. Le président des États-Unis, Donald Trump, lors de la visite d'al-Sissi à Washington en avril, a déclaré « *qu'il a fait un travail fantastique dans une situation très difficile*. »

En août, les États-Unis ont supprimé 100 millions de dollars US et retenu 195 millions de dollars US de plus de leur aide à l'Egypte, invoquant des violations des droits humains, en particulier la loi sur les ONG. Un mémorandum du département d'État du 22 août au Congrès, exigé par la loi pour une dérogation de sécurité nationale permettant l'assistance états-unienne, aurait indiqué : « *Le climat général des droits de l'homme en Égypte continue de se détériorer* », notant le manque d'accès aux zones de conflit au Sinaï.

En septembre, les États-Unis ont repris les exercices d'entraînement conjoints de Bright Star avec l'armée égyptienne, après huit années de suspension. Le Comité des Appropriations du Sénat états-unien a approuvé la suspension de 26% de l'aide militaire de 1 milliard de dollars US pour l'année fiscale 2018, jusqu'à ce que le secrétaire d'État puisse certifier que les Égyptiens ont pris « *des mesures efficaces pour l'avancement de la démocratie et des droits humains* », précisant la libération des prisonniers politiques et l'obligation des responsables de la sécurité à rendre des comptes. Même si le projet de loi approuvé par le comité n'avait pas force de loi au moment de la rédaction du présent document, les États-Unis retiendraient également 75 millions de dollars US d'aide économique jusqu'à ce que les condamnations du personnel des ONG dans l'affaire du « *financement étranger* » soient annulées ou rejetées.

En juillet, le Conseil d'association Union européenne-Égypte s'est réuni pour la première fois en sept ans. Le Conseil a publié les priorités révisées de partenariat adoptées, mais a minimisé les droits humains, les mentionnant uniquement sous le titre « *renforcement de la stabilité* » en dépit des lacunes soulignées dans le rapport de la Commission européenne sur les relations UE-Égypte, notamment les restrictions à l'encontre des organisations indépendantes.

Le Royaume-Uni a publiquement soutenu les efforts antiterroristes du gouvernement égyptien au Sinaï, malgré les violations massives des droits associées à cette initiative. Le Royaume-Uni s'est montré largement silencieux sur la crise plus large des droits humains en Égypte.

En septembre, l'Italie et l'Égypte ont échangé le retour de leurs ambassadeurs malgré l'affaire non résolue du doctorant italien Giulio Regeni, torturé et tué en 2016.

La chancelière allemande Angela Merkel s'est rendue au Caire en mars et le parlement allemand a approuvé en avril un accord de sécurité avec le ministère égyptien de l'Intérieur qui prévoyait de faibles dispositions en matière de droits humains et risquait de rendre les autorités allemandes complices de torture en Égypte. Plus tard en octobre, le gouvernement allemand a déclaré qu'il avait annulé une formation destinée à la police égyptienne sur la lutte contre la cybercriminalité, indiquant que les compétences pourraient être « *utilisées pour poursuivre d'autres organisations*. »

La ministre française de la Défense d'alors, Sylvie Goulard, et le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, se sont rendus au Caire début juin pour discuter de « *coopération militaire et de sécurité* ». Aucun des deux ministres n'a fait de commentaires publics sur les questions de droits humains. Après une rencontre à Paris avec le président al-Sissi le 24 octobre, le président français Emmanuel Macron a refusé de critiquer le bilan des droits humains de l'Égypte, invoquant le respect de la souveraineté de l'État et la lutte contre les groupes terroristes.

En mai, des avions militaires égyptiens ont lancé des frappes aériennes dans l'est de la Libye contre des groupes armés qui auraient participé à des attaques contre des églises et des chrétiens égyptiens en Égypte. L'Égypte n'a publié presque aucune information sur le nombre et le type de troupes qui ont rejoint les pays du Golfe dans la guerre au Yémen.

Iran

Le président Hassan Rouhani a obtenu un second mandat de quatre ans en mai 2017, lors d'une élection marquée par un débat sur l'état des droits civils et politiques en Iran. Les exécutions, en particulier pour les infractions relatives aux drogues, se sont poursuivies à un rythme soutenu. Les autorités de l'appareil de sécurité et le système judiciaire iranien ont continué à s'attaquer aux journalistes, activistes des médias en ligne et défenseurs des droits humains, répression qui a souligné le mépris flagrant des autorités pour les normes juridiques de droit international et national.

Peine de mort

Le système judiciaire a continué à exécuter des personnes à un rythme élevé, en particulier pour des infractions relatives aux drogues. Des groupes de défense des droits humains ont rapporté qu'au 27 novembre 2017, l'Iran avait exécuté au moins 476 personnes, dont cinq personnes condamnées à mort pour des crimes qu'elles auraient commis étant enfants.

Le 13 août, le Parlement iranien a voté un amendement très attendu à la loi sur les stupéfiants, qui renforce de manière significative les conditions d'application de la peine de mort obligatoire pour les infractions relatives aux drogues. Le Conseil des Gardiens de la Constitution, un organe composé de 12 juristes islamiques, a approuvé l'amendement en octobre et la loi est entrée en vigueur le 14 novembre. Le 21 novembre, le procureur de Téhéran Abbas Jafari Dolatabadi a déclaré que 3 300 personnes condamnées pour des infractions relatives aux drogues ont fait des recours en vertu de la nouvelle loi.

En vertu du code pénal iranien entré en vigueur en 2013, les juges peuvent utiliser leur pouvoir discrétionnaire pour ne pas condamner à mort les enfants. Toutefois, plusieurs personnes rejugées en vertu de cette disposition pour des crimes qu'elles auraient commis étant enfants ont été condamnées à mort malgré tout.

La loi iranienne considère qu'« insulter le prophète », l'apostasie, les relations entre personnes du même sexe, l'adultère et certaines infractions non violentes relatives aux drogues sont des crimes passibles de la peine de mort. Le 28 août, Mahmoud Alizadeh Tababi, l'avocat de Mohammadi Ali Taheri, guide spirituel et fondateur du groupe Erfan-e-Halghe (Cercle de Mysticisme), a annoncé que son client avait été condamné à mort une deuxième fois pour avoir « répandu la corruption sur

terre ». En 2011, un tribunal révolutionnaire avait déjà condamné Taheri à cinq ans de prison. En 2015, il l'avait rejugé pour « corruption sur terre » et l'avait condamné à mort. La Cour suprême avait rejeté cette décision en 2016.

Droits liés aux procès équitables et traitement des détenus

Les tribunaux iraniens, en particulier les tribunaux révolutionnaires, ont régulièrement manqué à l'obligation qui leur est faite d'organiser des procès équitables et ont utilisé des aveux obtenus sous la torture comme éléments de preuve. Les autorités limitent systématiquement l'accès des détenus à un avocat, en particulier pendant l'enquête.

Plusieurs personnes accusées de crimes de sécurité nationale n'ont pu avoir accès à des soins médicaux appropriés pendant leur détention. En août, les autorités ont refusé d'autoriser l'hospitalisation d'Arash Sadeghi, 30 ans, un défenseur des droits humains qui souffre de complications digestives suite à une longue grève de la faim entreprise en février. Zeinab Jalalian, une prisonnière kurde qui purge une peine de prison à vie dans la prison de Khoy dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, aurait un besoin urgent de soins médicaux pour ses yeux. En 2017, plusieurs prisonniers politiques des prisons de Rajai Shahr et d'Evin, dont Saeed Shirzad, un militant des droits de l'enfant, ont entamé une grève de la faim pour protester contre leurs conditions d'incarcération.

Liberté d'expression, d'association et de réunion

Le 19 décembre 2016, le Président Rouhani a présenté la Charte des droits des citoyens, qui réitère en grande partie les droits et protections qui existent déjà dans la constitution et le droit interne. Mais en l'absence de mécanisme d'application, il est difficile de savoir si la charte ajoutera de véritables protections à l'arsenal existant.

Les autorités ont continué à restreindre les libertés d'expression, d'association et de réunion et ont poursuivi des dizaines de journalistes, militants des médias en ligne et syndicalistes accusés d'avoir « agi contre la sécurité nationale », de « propagande contre l'État » ou encore de « réunion et collusion visant à compromettre la sécurité nationale » simplement parce qu'ils exerçaient leurs droits légitimes.

Le 29 août, Ali Mojtahedzadeh, l'avocat de six administrateurs de chaînes de l'application de messagerie Telegram proches des réformateurs arrêtés avant les élections présidentielles de mai,

a déclaré à l'agence de presse Ilna que la 15ème Division du Tribunal révolutionnaire de Téhéran avait condamné ses clients à des peines de trois à cinq ans de prison.

En mars, le ministère du Renseignement a arrêté les journalistes Hengameh Shahidi et Zeinab Karmianian. Leur détention a duré près de cinq mois. Elles ont été libérés le 29 août.

Les autorités de l'Agence du Renseignement judiciaire ont arrêté Sasan Aghaei, 34 ans, rédacteur en chef adjoint du quotidien réformateur Etemad, et Yaghma Fashkhami, journaliste du site Internet Didban Iran, dans leurs bureaux de Téhéran, respectivement les 13 et 22 août. En novembre, les autorités n'avaient toujours pas déposé d'acte d'accusation contre l'un ou l'autre de ces individus, pour quelque crime que ce soit.

Les autorités ont renvoyé en prison plusieurs syndicalistes importants déjà condamnés à des peines d'emprisonnement pour des activités pacifiques, et qu'elles avaient relâchées ensuite. Les autorités ont arrêté Ismael Abdi, secrétaire général du Syndicat des enseignants, et Mahmoud Beheshti Langeroudi, le porte-parole du syndicat, respectivement les 7 juin et 13 septembre, alors qu'ils étaient en congé. Le 9 août, Reza Shahabi, un éminent activiste syndical, est retourné en prison pour purger le reste de sa peine de six ans d'emprisonnement, afin d'empêcher la justice de saisir sa caution. Shahabi avait été libéré pour raisons médicales en mai 2014.

Défenseurs des droits humains et prisonniers politiques

Des dizaines de défenseurs des droits de l'homme et de militants politiques restent derrière les barreaux pour leur militantisme pacifique. Atena Daemi, une militante des droits de l'enfant, continue de purger une peine de sept ans de prison qui remonte à novembre 2016 pour son activisme pacifique. Abdolfatah Soltani, éminent avocat spécialisé dans les droits humains et incarcéré depuis 2011, purge une peine de 13 ans de prison pour son travail en faveur des droits humains, notamment pour avoir cofondé le Centre des défenseurs des Droits de l'homme. Zia Nabavi, une militante étudiante, purge une peine de 10 ans à la prison de Karoon dans la ville d'Ahvaz.

Le 16 mars, Narges Mohammadi, célèbre militante des droits humains arrêtée en juin 2015 pour purger le reste d'une peine de six ans de prison, a commencé à purger une nouvelle peine de 10 ans de prison pour plusieurs chefs d'accusation, notamment pour son « adhésion à la campagne *Step by Step to Stop the Death Penalty* » (« Pas à pas, mettons fin à la peine de mort »).

Au cours des trois dernières années, les autorités ont poursuivi des Iraniens possédant la double nationalité et des étrangers qui se sont rendus en Iran et qu'elles acusent de coopération avec des états étrangers. Il s'agit notamment de Siamak Namazi, un homme d'affaires, et de son père Baquer, 81 ans, ainsi que de Nazanin Zaghari Radcliffe, Nizar Zakka et Xiyue Wang.

Les candidats à l'élection présidentielle Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi, ainsi que l'épouse de Moussavi, l'universitaire Zahra Rahnavard, sont en résidence surveillée depuis février 2011, sans inculpation ni jugement. Leurs familles ont rapporté que la santé de ces trois personnes s'était détériorée et qu'on leur avait refusé l'accès à des soins adaptés.

Droits des femmes

Les femmes iraniennes se heurtent à des discriminations en ce qui concerne leur statut personnel dans les affaires de mariage, de divorce, d'héritage et de garde des enfants. Une femme vierge doit recevoir l'autorisation de son tuteur masculin pour un mariage quel que soit son âge et ne peut transmettre sa nationalité à son conjoint ou à ses enfants nés à l'étranger. Les femmes mariées ne peuvent obtenir un passeport ou voyager à l'étranger sans l'autorisation écrite de leur mari. En vertu du code civil, le mari a le droit de choisir son lieu de vie et peut empêcher sa femme d'exercer certaines professions s'il les juge contraires aux « valeurs familiales ».

En 2017, Human Rights Watch a documenté la problématique de cet environnement discriminatoire ; face aux politiques gouvernementales qui n'offrent pas de protection adéquate contre la discrimination dans les secteurs public et privé, les femmes sont marginalisées dans l'économie, ne constituant que 16 % de la main-d'œuvre. Le taux de chômage des femmes est de 20 %, soit le double de celui des hommes.

Au cours de la campagne pour sa réélection, le président Rouhani a critiqué la marginalisation des femmes dans l'économie et s'est engagé à accroître leur présence dans les postes décisionnels de son gouvernement. Cependant, et malgré les attentes de nombreuses personnes, y compris des membres du Parlement, il n'a pas choisi de femme ministre pour participer à son gouvernement.

Le 9 juin, l'Iran aurait autorisé 300 femmes à assister à un match de volleyball entre les équipes nationales iraniennes et belges, mais seuls 30 billets de ce match ont été vendus au public. Les autorités empêchent les jeunes filles et les femmes d'assister à certaines manifestations sportives, notamment aux matchs de football masculin.

Traitement des minorités et des migrants, et droits des personnes handicapées

La loi iranienne nie la liberté de religion des Baha'is, contre lesquels elle est discriminatoire. En novembre 2017, au moins 92 Baha'is étaient détenus dans les prisons iraniennes. Le 18 septembre et le 31 octobre, Mahvash Sabet, Fariba Kamal Abadi et Behrouz Kamali, trois des sept membres de l'ancien groupe qui dirigeait les Baha'is en Iran ont été libérés après avoir purgé une peine de 10 ans de prison. D'autres minorités religieuses, notamment les musulmans sunnites, sont aussi traitées de façon discriminatoire par le gouvernement, qui restreint aussi les activités culturelles et politiques des minorités ethniques azéries, kurdes, arabes et baloutches.

Le 2 août, Molavi Abdolhamid, un important dirigeant sunnite, a écrit une lettre au Guide suprême, l'ayatollah Khamenei, pour lui demander de supprimer les restrictions à la nomination et à l'emploi des sunnites dans les régions à majorité sunnite du pays, et celles imposées aux rassemblements pour la prière du vendredi. L'ayatollah Khamenei aurait répondu que la loi iranienne et la charia obligeaient les responsables à éviter toute forme de discrimination entre Iraniens en raison de leur religion ou appartenance ethnique.

Le 8 octobre, la Cour de justice administrative a suspendu Sepanta Niknam, un membre de confession zoroastrienne du conseil municipal de Yazd, à cause de sa religion.

En 2015, l'Iran aurait autorisé tous les enfants afghans, y compris les sans-papiers, à s'inscrire dans des écoles après la publication par l'ayatollah Khamenei d'une décision soulignant qu'« aucun enfant afghan, même sans papiers, ne devrait être exclu de l'école ». Le ministre iranien de l'Éducation Seyed Mohammad Bathaie a annoncé que 370 000 Afghans et élèves d'autres nationalités se sont inscrits dans les écoles en Iran.

En 2017, Human Rights Watch a documenté le recrutement d'enfants afghans résidant en Iran par le Corps des Gardiens de la Révolution islamique (GRI) pour combattre en Syrie dans sa Brigade des Fatimides.

Selon la loi iranienne, les rapports sexuels entre personnes du même sexe sont passibles de flagellation et, quand deux hommes sont impliqués, de la peine de mort. Bien que l'Iran autorise et subventionne le recours des personnes transgenres à la chirurgie pour changer de sexe, aucune loi n'interdit la discrimination à leur encontre. Le 14 septembre, Nasser Atabati, procureur de la

province d'Ardebil, a déclaré aux médias que six personnes avaient été arrêtées à Ardebil pour avoir promu l'homosexualité sur la plateforme de messagerie Telegram.

En mars 2017, devant le Comité des droits de l'enfant, l'Iran a nié les allégations selon lesquelles des traitements coercitifs et des chocs électriques étaient utilisés contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT).

Le 12 avril, le Comité des droits des personnes handicapées a exprimé ses préoccupations concernant la violation des droits des personnes handicapées par le gouvernement iranien dans de nombreux domaines, notamment la prévention et la répression de la violence et des abus, l'accès à la justice et le déni de capacité juridique. Le Comité a également recommandé que l'Iran harmonise sa législation avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que l'Iran a ratifiée en 2009. Au moment de la rédaction du présent rapport, un nouveau projet de loi sur la protection des droits des personnes handicapées était en cours d'examen devant une commission spéciale du Parlement.

Principaux acteurs internationaux

L'Iran continue de fournir une assistance militaire au gouvernement syrien et joue un rôle influent aux côtés de la Russie et de la Turquie dans les négociations syriennes qui se déroulent actuellement à Astana, au Kazakhstan. Human Rights Watch a documenté l'existence d'attaques délibérées et aveugles récurrentes contre des civils de la part du gouvernement syrien, ainsi que des actes de torture.

Le 13 octobre, le président américain Donald Trump a annoncé qu'il ne certifiait pas le respect par l'Iran de l'accord nucléaire signé en 2015 entre l'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, plus l'Allemagne et l'Union européenne. À la place, Trump a demandé au Congrès de réévaluer les conditions dans lesquelles des sanctions pourraient être de nouveau imposées à l'Iran. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a soutenu que l'Iran respectait les termes de l'accord.

HUMAN RIGHTS WATCH

“As If You’re Inhaling Your Death”

The Health Risks of Burning Waste in Lebanon

Liban

En juin, le Liban a adopté une nouvelle loi électorale et a prévu d'organiser des élections législatives en mai 2018, les dernières élections de ce type ayant eu lieu en 2009. En novembre, le Premier ministre Saad Hariri a annoncé sa démission surprise alors qu'il était en visite en Arabie saoudite, soulevant la possibilité d'une nouvelle période d'instabilité politique dans le pays. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'impact réel de cette démission n'était pas connu.

Les autorités libanaises continuent de traduire en justice des individus pour avoir fait un usage pacifique de la liberté d'expression et en juin, des soldats ont frappé des manifestants dans le centre de Beyrouth qui s'opposaient à une troisième prolongation du mandat du parlement.

Human Rights Watch continue d'établir des rapports documentés sur la torture perpétrée par les forces de sécurité libanaises, y compris les forces de sécurité internes et les forces armées libanaises. Le Liban a adopté une nouvelle loi sur la torture qui est loin de respecter les obligations du pays en vertu du droit international.

Le Liban compte 15 lois sur le statut personnel en fonction de l'appartenance religieuse, qui sont discriminatoires à l'égard des femmes. Le viol conjugal et le mariage des enfants restent légaux au Liban. Dans une évolution positive, le parlement a aboli l'article 522 du Code pénal, qui permettait aux violeurs d'échapper à des poursuites judiciaires en épousant leur victime.

La crise de la gestion des déchets au Liban a conduit à des incinérations de déchets en plein air généralisées, exposant les résidents locaux à de nombreux effets néfastes sur la santé à court et à long terme.

Alors que la crise des réfugiés syriens se poursuit, on estime que sur 1,5 million de réfugiés environ, 80 pour cent n'ont pas de statut légal ; cela rend les réfugiés vulnérables face aux arrestations, aux abus et à l'exploitation ; contribue à la pauvreté et au travail des enfants et restreint leur accès à l'éducation et aux soins de santé. Le Liban a aussi supprimé les lourdes taxes de séjour pour certains Syriens en février.

Détentions provisoires prolongées, mauvais traitements et torture

Human Rights Watch a continué d'établir des rapports documentés sur la torture perpétrée par les forces de sécurité libanaises, y compris les forces de sécurité internes, les forces armées libanaises et le service de renseignement militaire. En octobre, le parlement a voté une nouvelle loi anti-torture qui, bien qu'étant une mesure positive, est loin de respecter les obligations du Liban en vertu du droit international.

Le 4 juillet 2017, l'armée libanaise a publié une déclaration indiquant que quatre Syriens sont morts en détention après des raids massifs à Arsal, une zone d'accès restreint dans le nord-est du Liban. Un médecin spécialisé dans la documentation de la torture a examiné les photos de trois de ces hommes, fournies par les avocats de leurs familles à Human Rights Watch, et a observé des blessures « *cohérentes avec les traumatismes infligés dans le cadre de tortures physiques* ». L'armée a déclaré que les hommes étaient décédés de causes naturelles, mais n'a pas diffusé publiquement les résultats de sa propre enquête.

En 2016, le parlement a adopté une législation instaurant un mécanisme national de prévention pour surveiller et mener des enquêtes sur l'utilisation de la torture. Cependant, le Liban n'a toujours pas mis en place le mécanisme, ne lui a pas alloué de fonds et n'a pas annoncé les membres qui le composeront.

Liberté de réunion et liberté d'expression

Alors que la liberté d'expression est généralement respectée au Liban, toute diffamation ou critique à l'égard du président ou de l'armée du Liban est un acte criminel passible de sanctions allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement. Le Code pénal libanais criminalise également la diffamation et la calomnie à l'encontre des autres fonctionnaires, prévoyant une peine de prison allant jusqu'à un an.

En 2017, les autorités libanaises ont continué à arrêter et inculper des personnes pour avoir publié des critiques contre les responsables du gouvernement sur les réseaux sociaux.

En juin, des soldats ont été filmés sur une vidéo en train de frapper à coups de pied et de poing des manifestants qui s'étaient réunis pour protester contre une troisième prolongation du mandat du parlement. L'armée a déclaré qu'elle avait ouvert une enquête, mais elle n'a pas diffusé publiquement ses conclusions.

Tribunaux militaires

Le Liban continue de juger des civils, y compris des enfants, devant des tribunaux militaires, en violation de leurs droits à une procédure régulière et du droit international. Ceux qui ont été jugés devant les tribunaux militaires décrivent une détention au secret, l'utilisation d'aveux arrachés sous la torture, des décisions rendues sans une explication, des peines apparemment arbitraires et une capacité limitée à faire appel.

Dans une affaire notable, 14 manifestants, arrêtés en 2015 pour avoir manifesté contre la corruption et l'incapacité du gouvernement à résoudre la crise des déchets, ont été mis en examen devant le tribunal militaire même si certains chefs d'inculpation ont été transférés à un tribunal civil en mars.

Travailleuses et travailleurs migrant(e)s

On estime que 250 000 travailleuses et travailleurs domestiques migrant(e)s, originaires principalement du Sri Lanka, de l'Éthiopie, des Philippines, du Népal et du Bangladesh, ne bénéficient pas des protections du droit du travail libanais. Le système de *kafala* (parrainage) les soumet à des règles d'immigration restrictives et les expose à un risque d'exploitation et d'abus.

Les plaintes les plus couramment documentées par les ambassades des pays d'origine de ces travailleuses et travailleurs et par les organisations de la société civile incluent le non-paiement ou le retard du paiement des salaires, la réclusion forcée, le refus d'accorder des jours de congé ainsi que des abus verbaux et physiques. Les travailleuses et travailleurs domestiques migrant(e)s qui assignent en justice leurs employeurs pour des abus sont confrontés à des obstacles juridiques et risquent la détention et l'expulsion en raison du système restrictif des visas. Plusieurs travailleuses domestiques migrantes au Liban se sont suicidées ou ont tenté de le faire en 2017.

En 2016 et en 2017, l'agence de sûreté générale du Liban a arrêté et expulsé des travailleuses domestiques migrantes, apparemment pour avoir des enfants au Liban.

Droits des femmes et des filles

Le 16 août, le parlement du Liban a aboli l'article 522, qui permettait aux violeurs d'échapper à des poursuites judiciaires en cas de mariage avec leur victime, mais des lacunes subsistent

concernant les délits liés aux relations sexuelles avec des enfants de 15 à 17 ans et l'obtention des faveurs d'une jeune fille vierge pour avoir des relations sexuelles contre la promesse de mariage.

En raison du manque de coordination dans la réponse du gouvernement au trafic sexuel, les femmes et les filles continuent d'être exposées à des risques. Les femmes syriennes semblent présenter un risque particulièrement élevé de faire l'objet de prostitution forcée et d'exploitation sexuelle.

Les femmes subissent toujours des discriminations du fait des 15 lois distinctes sur le statut personnel en fonction de l'appartenance religieuse. La discrimination inclut l'inégalité dans l'accès au divorce, la garde des enfants après le divorce et les droits de propriété. Contrairement aux hommes libanais, les femmes libanaises ne peuvent pas transmettre leur nationalité à leurs maris et enfants étrangers et sont soumises à des lois discriminatoires en matière de droits de succession.

Le Liban ne prévoit pas d'âge minimal pour le mariage pour tous ses citoyens. Au lieu de cela, des tribunaux religieux fixent l'âge selon les lois sur le statut personnel en fonction de la religion, certaines autorisant les filles de moins de 15 ans à se marier. Le parlement n'a pas examiné les projets de loi qui fixeraient l'âge du mariage à 18 ans.

Une loi de 2014 sur la protection des femmes et des membres de la famille contre les violences conjugales a instauré des mesures de protection importantes et a introduit des réformes des services de police et des tribunaux. Mais elle n'a pas criminalisé toutes les formes de violences domestiques, y compris le viol conjugal. Certaines femmes font toujours face à des obstacles lorsqu'elles portent plainte pour violences domestiques, essentiellement en raison de délais très longs.

Orientation sexuelle et identité de genre

Le Code pénal libanais criminalise l'adultère. De plus, l'article 534 du Code pénal punit « *toute relation sexuelle contre nature* » par une peine pouvant aller jusqu'à un an de prison. Au cours des dernières années, les autorités ont organisé des raids pour arrêter des individus présumément impliqués dans des rapports sexuels entre personnes de même sexe, certains ayant fait l'objet de torture, y compris d'examens anaux forcés.

En janvier, un juge a remis en question le fondement juridique de l'arrestation d'hommes en raison de pratiques homosexuelles, en déclarant dans une décision de justice que « *les homosexuels ont le droit d'avoir des relations humaines ou intimes avec les personnes de leur choix, sans discrimination sur la base de leur orientation sexuelle* ».

Réfugiés

Plus d'un million de réfugiés syriens sont enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Liban. Le gouvernement estime que le nombre réel de Syriens dans le pays est de 1,5 million.

La politique du Liban en matière de séjour permet difficilement aux Syriens de conserver un statut légal, ce qui amplifie les risques d'exploitation et d'abus et limite l'accès des réfugiés au travail, à l'éducation et aux soins de santé. D'après les organisations humanitaires, on estime que 80 pour cent des Syriens au Liban n'ont actuellement pas de statut légal de résident et risquent la détention pour présence illégale sur le territoire libanais. En février, le Liban a renoncé aux taxes de séjour pour certains Syriens au Liban.

Plus de 200 000 enfants syriens en âge d'aller à l'école n'ont pas été scolarisés pendant l'année scolaire 2016-2017, essentiellement en raison de l'impossibilité pour les parents de payer le transport, du travail des enfants, des exigences d'inscription arbitraires imposées par les directeurs d'école et de l'absence de soutien linguistique. Les enfants en âge d'étudier dans le secondaire et les enfants en situation de handicap ont été confrontés à des obstacles particulièrement difficiles.

On estime que 10 000 Syriens sont retournés en Syrie depuis Arsal, une zone frontalière d'accès restreint dans le nord-est du Liban, entre juin et août, selon des accords principalement négociés par le Hezbollah. Les réfugiés ont expliqué à Human Rights Watch que les raids militaires et le manque de permis de séjour étaient les principales raisons pour lesquelles ils se sentaient obligés de rentrer.

En 2017, le Liban a continué d'imposer aux Syriens des réglementations à l'entrée qui ont effectivement empêché de nombreux demandeurs d'asile d'entrer au Liban. Human Rights Watch a aussi documenté des expulsions forcées isolées de Syriens et de Palestiniens vers la Syrie, les exposant à des risques de détention arbitraire, de torture ou d'autres persécutions.

Environ 45 000 Palestiniens de Syrie ont également cherché refuge au Liban, rejoignant les 260 000 à 280 000 réfugiés palestiniens déjà présents dans le pays, où ils sont soumis à des restrictions, y compris concernant leur droit à travailler.

Incinérations des déchets à ciel ouvert

Le Liban n'a jamais mis en place de système de gestion des déchets national et continue d'être confronté à une crise de gestion des déchets. Il existe des centaines de décharges à ciel ouvert dans le pays, où, pour bon nombre d'entre elles, les déchets sont incinérés, ce qui pose un éventail de risques pour la santé à court et long terme aux populations vivant à proximité. Les incinérations en plein air touchent de façon disproportionnée les zones les plus pauvres du pays et les enfants et les personnes âgées parmi la population locale sont particulièrement exposés à des risques pour la santé.

Conséquences des guerres et des conflits passés

Le Liban n'a pas agi pour faire avancer la justice ou la responsabilisation pour les familles des quelque 17 000 personnes enlevées ou « disparues » pendant la guerre civile de 1975-1990. En octobre 2012, le ministre de la Justice Chakib Qortbawi a présenté au cabinet un projet de décret visant à établir une commission nationale afin d'enquêter sur le sort des « disparus » pendant la guerre civile de 1975-1990 et ses répercussions, mais aucune mesure n'a été prise. En septembre 2014, le gouvernement a finalement fourni aux familles des disparus les dossiers de la Commission d'enquête officielle nommée en 2000. Ceux-ci ont montré que le gouvernement n'a mené aucune enquête sérieuse.

Principaux acteurs internationaux

La Syrie, l'Iran et l'Arabie saoudite maintiennent une forte influence sur les politiques libanaises par l'intermédiaire de leurs alliés, et ceci d'autant plus que le conflit en Syrie voisine se poursuit.

De nombreux pays, y compris les États-Unis, le Royaume-Uni, les membres de l'Union européenne, le Canada et différents pays du Golfe ont apporté au Liban un soutien important, quoiqu'insuffisant, pour l'aider à faire face à la crise des réfugiés syriens et pour renforcer la sécurité dans un contexte de débordement de violence.

Les forces armées et la police libanaises ont aussi reçu des aides de plusieurs donateurs internationaux, y compris les États-Unis, l'UE, le Royaume-Uni, la France et l'Arabie saoudite.

Certains de ces acteurs ont tenté de s'assurer que les forces respectent le droit international relatif aux droits humains, mais la conformité reste faible.

Libye

Les clivages politiques et les affrontements entre groupes armés ont continué d'accabler la Libye, où deux gouvernements se disputent la légitimité et le contrôle du pays, tandis que les efforts des Nations Unies pour unifier les parties en conflit faiblissaient. L'ONU soutient le Gouvernement d'union nationale (GUN) basé à Tripoli, dans l'ouest du pays, mais pas son rival, le Gouvernement provisoire basé dans les villes d'al-Bayda et Benghazi, dans l'est.

Les affrontements entre milices et forces loyales à ces deux gouvernements ont eu un impact dévastateur sur l'économie et les services publics, notamment sur le système de santé publique, sur les organes chargés de faire appliquer les lois et sur l'institution judiciaire, et ont causé le déplacement à l'intérieur des frontières de plus de 200 000 personnes.

Dans tout le pays, des groupes armés, dont certains sont affiliés à l'un ou l'autre des deux gouvernements concurrents, ont commis des exécutions extrajudiciaires, attaqué des civils et des biens civils, enlevé et fait disparaître des personnes, et pris des civils au piège en assiégeant les villes de Derna et Benghazi, dans l'est.

Le groupe armé extrémiste État islamique (EI) a perdu le contrôle de sa « *capitale* » en Libye, Syrte, en décembre 2016. En janvier 2017, les forces de l'EI qui étaient toujours à Benghazi ont fui la ville. Mais des combattants affiliés à l'EI sont restés présents dans des zones situées au sud de Syrte et de Bani Walid.

La plupart des plus de 200 000 migrants et demandeurs d'asile qui ont atteint l'Europe par voie maritime en 2017 sont arrivés à bord d'embarcations en provenance de Libye. Les migrants et demandeurs d'asile qui se sont trouvés en détention en Libye ont eu à subir des passages à tabac, des extorsions de fonds, des violences sexuelles et à accomplir des travaux forcés dans des centres de détention non officiels et gérés de manière quasi-étatique, de la part de gardes, de miliciens et de trafiquants. Les garde-côtes ont également maltraité des migrants qu'ils avaient interceptés en mer et forcés à retourner en Libye dans des centres où les conditions de détention sont inhumaines. Entre janvier et novembre, 2 772 migrants ont péri lors de dangereuses traversées en bateau en Méditerranée centrale et la plupart étaient partis des côtes libyennes.

Transition politique et constitution

Le GUN a eu des difficultés à étendre son autorité et son contrôle sur le territoire et les institutions. Entre février et mai, des milices qui sont ses alliées ont investi à Tripoli des positions auparavant tenues par des milices soutenant une troisième autorité, le Gouvernement de salut national (GSN).

Les forces de l'Armée nationale libyenne (ANL), sous le commandement du général Khalifa Hiftar et alliées au Gouvernement intérimaire, ont continué d'étendre leur contrôle sur des territoires situés dans l'est et le sud du pays. L'organe législatif libyen, la Chambre des Représentants, est restée alliée à l'ANL et au Gouvernement provisoire, et s'est abstenue d'approuver une liste de ministres nommés par le GUN.

Conflit armé et crimes de guerre

En mars, au bout de près de deux ans, a pris fin le siège par l'ANL du quartier de Ganfouda à Benghazi, qui était contrôlé par des combattants du Conseil de la Shura des révolutionnaires de Benghazi (BRSC). Quand les forces de l'ANL sont entrées dans ce quartier, elles ont apparemment commis des crimes de guerre, tuant des civils et exécutant sommairement des combattants de l'opposition avant de profaner leurs cadavres.

Le 18 mai, des forces alliées au GUN, dont la Troisième force de Misrata, les Brigades de défense de Benghazi et d'autres unités locales venues du sud, ont attaqué une base aérienne de l'ANL à Brak Al-Shati, dans le sud du pays, exécutant sommairement 51 individus, pour la plupart des combattants de l'ANL capturés lors de l'attaque.

Des affrontements entre milices pro- et anti-GUN pour le contrôle de Tripoli ont fait rage de mars à mai. Ces hostilités ont fait de nombreux blessés et causé la mort de nombreux combattants, ainsi que de civils, avant que les milices et les forces de sécurité alliées au GUN ne prennent le contrôle de la capitale.

Plusieurs vidéos enregistrées entre juin 2016 et juillet 2017, qui ont fait surface sur les réseaux sociaux, semblent impliquer des combattants de l'ANL dans des exécutions sommaires et la profanation des cadavres de combattants ennemis capturés dans l'est de la Libye. Le 15 août, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a émis un mandat d'arrêt contre Mahmoud al-Werfalli, un commandant de l'ANL impliqué dans ces enregistrements. Le 18 août, l'ANL a annoncé

avoir arrêté al-Werfalli pour l'interroger. Fin septembre, l'ANL n'avait fourni aucune information sur les progrès de l'enquête prétendument ouverte à son encontre.

Le 23 août, des hommes armés non identifiés ont décapité neuf combattants de l'ANL et deux civils lors de l'attaque d'un poste de contrôle de l'ANL dans la région d'al-Jufra. Selon l'ANL, c'est l'EI qui a mené cette attaque.

En août, l'ANL a intensifié le siège, qui durait depuis 14 mois, de la ville de Derna, dans l'est, qui était toujours contrôlée par le Conseil de la Shura des moudjahiddine de Derna (DMSC), une alliance de groupes armés opposés à Khalifa Hiftar et à l'ANL. Des membres locaux de ce conseil, des activistes et des journalistes ont fait état de l'imminence d'une crise humanitaire dans cette ville, où l'ANL a imposé de manière intermittente des mesures strictes incluant la coupure des livraisons de gaz de cuisson, de nourriture et de fuel.

Le 4 octobre, des hommes armés non identifiés, parmi lesquels se trouvait un attaquant suicide, ont attaqué un tribunal à Misrata alors que des procédures pénales régulières se déroulaient, tuant au moins quatre personnes et en blessant plusieurs autres. L'EI a revendiqué la responsabilité de cet attentat.

En octobre, des forces non identifiées ont effectué des frappes aériennes contre Derna, tuant 16 civils, dont 12 enfants. Personne n'a revendiqué la responsabilité de ces frappes.

Également en octobre, des groupes armés fidèles à l'ANL ont, semble-t-il, exécuté sommairement 36 hommes dans la ville d'al-Abyar, dans l'est, contrôlée par l'ANL.

Système judiciaire et détenus

Le système de justice pénale s'est effondré depuis 2014. Les tribunaux civils et militaires dans l'est et le sud sont pour la plupart restés fermés, tandis que dans les autres régions, ils ne fonctionnaient qu'à capacité réduite.

Les autorités carcérales, qui ne sont souvent que théoriquement sous l'autorité des ministères de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice des deux gouvernements rivaux, ont continué de maintenir des milliers de personnes en détention arbitraire de longue durée sans inculpation. Des milices qui géraient leurs propres lieux de détention informels et souvent clandestins ont également détenu des personnes dans des circonstances semblables.

Selon la Police judiciaire basée à Tripoli, l'organe responsable de la gestion des prisons sous l'égide du ministère de la Justice du GUN, 6 400 personnes ont été détenues dans les prisons se trouvant sous sa juridiction dans l'est, l'ouest et le sud du pays, dont seulement 25% avaient été condamnées pour un crime. Les autres étaient soit détenues sans inculpation, soit en détention préventive. Les ministères de la Défense et de l'Intérieur des deux gouvernements libyens ont également maintenu en détention des personnes, dont le nombre est inconnu mais s'ajoute à celui des personnes retenues dans des lieux de détention secrets contrôlés par des milices.

Des centaines de civils, pour la plupart des femmes et des enfants et comprenant des ressortissants d'autres pays que la Libye, ont été maintenus en détention sans inculpation dans deux prisons à Tripoli et à Misrata, ainsi que dans un camp géré par le Croissant-Rouge libyen à Misrata, pour leurs liens apparents avec des combattants présumés de l'EI, sans perspective de remise en liberté en raison de leur citoyenneté incertaine et de l'absence de coordination avec leurs pays d'origine.

Le 26 mai, la Brigade des révolutionnaires de Tripoli, une milice alliée au ministère de l'Intérieur du GUN, a investi la prison d'al-Hadba à Tripoli et a emmené dans un autre lieu de la capitale d'anciens responsables de l'ère Kadhafi qui y étaient détenus, dont l'ex-chef des services de renseignement Abdullah Sanoussi, l'ancien Premier ministre Abuzaïd Dorda et Saadi Kadhafi, un fils du dirigeant libyen déchu Mouammar Kadhafi.

Cour pénale internationale

La procureure de la CPI a été mandatée pour enquêter sur les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide commis en Libye depuis le 15 février 2011, en vertu de la résolution 1970 du Conseil de sécurité de l'ONU.

En avril, la CPI a levé les scellés sur un mandat d'arrêt contre Mohamed Khaled al-Tuhamy, un ancien chef de l'Agence de sécurité intérieure sous Kadhafi, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis lors du soulèvement de 2011 en Libye. On ignorait où il se trouvait au moment de la rédaction de ce rapport.

Saïf al-Islam Kadhafi, un autre fils de Kadhafi, fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt émis par la CPI pour des accusations de crimes contre l'humanité. En 2015, la Cour d'assises de Tripoli l'a condamné à mort par contumace pour des crimes commis lors du soulèvement de 2011. La milice Abu Baker al-Siddiq basée à Zintan, qui le détenait depuis 2011, a annoncé qu'elle l'avait remis en

liberté le 9 juin 2017, invoquant une loi d'amnistie adoptée par le Parlement libyen. Sa remise en liberté n'a pu être confirmée ; les observateurs internationaux indépendants n'ont pas vu Saïf al-Islam Kadhafi, ni entendu parler de lui, depuis juin 2014.

Peine de mort

La peine de mort est prévue dans plus de 30 articles du code pénal libyen, y compris pour des actes relevant de l'exercice des libertés d'expression et de réunion qui sont protégés par le droit international en matière de droits humains. Dans tout le pays, les tribunaux civils et militaires ont prononcé des peines de mort depuis le renversement de Kadhafi en 2011, souvent à l'issue de procès entachés de violations du principe de la régularité des procédures. Un certain nombre, inconnu, de personnes ont été condamnées à mort par des tribunaux civils et militaires libyens depuis 2011, mais aucun condamné à la peine capitale n'a été exécuté depuis 2010.

Personnes déplacées à l'intérieur du pays

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a estimé que jusqu'à septembre, 217 000 personnes étaient déplacées à l'intérieur des frontières (IDP) en Libye. Selon l'OIM, la plupart des personnes déplacées étaient originaires de Benghazi, Syrte, Misrata et Ubari.

Les milices et les autorités à Misrata ont continué d'empêcher 35 000 habitants de Tawergha de retourner chez eux, malgré l'annonce le 19 juin par le GUN qu'il avait ratifié un accord négocié par l'ONU entre elles et les résidents de Tawergha pour régler leurs différends et permettre aux Tawerghans de rentrer chez eux. Les représentants de Misrata, qui accusaient les Tawerghans d'avoir commis de graves crimes en tant que partisans de Mouammar Kadhafi lors du soulèvement de 2011 qui a causé sa chute, ont exigé que, comme l'accord le stipule, le GUN crée un fonds pour indemniser les personnes qui ont été détenues et les familles de celles qui ont disparu ou ont été tuées, entre février et août 2011. Au moment de la rédaction de ce rapport, le GUN n'avait pas encore créé ce fonds et les forces de Misrata continuaient d'empêcher les familles déplacées de retourner à leurs domiciles à Tawergha.

Selon le conseil municipal de Benghazi en « *exil* » à Tripoli, environ 3 700 familles de Benghazi ont été déplacées de force depuis 2014 et ont cherché refuge dans les villes de Tripoli, Misrata, Khoms et Zliten, dans l'ouest du pays, après que des miliciens affiliés à l'ANL les eurent menacées et eurent attaqué, incendié ou réquisitionné leurs maisons en les accusant d'être des terroristes. Les autorités de Misrata et de Tripoli ont arrêté un certain nombre de personnes déplacées de

Benghazi, souvent sur la base d'accusations douteuses de terrorisme. En outre, 9 200 autres familles de Benghazi ont été déplacées dans l'ouest de la Libye à cause du conflit dans l'est.

Liberté de parole et d'expression

Des groupes armés ont intimidé, menacé et agressé physiquement des activistes, des journalistes, des blogueurs et des professionnels des médias.

Les forces de sécurité affiliées à l'ANL à Benghazi ont arrêté un photographe de l'AFP (Agence France-Presse), Abdullah Doma, deux fois dans la même semaine — les 28 mars et 2 avril — et l'ont détenu pendant une journée chaque fois. Selon sa famille, ces arrestations étaient liées à sa couverture de Earth Hour, un événement médiatique mondial organisé le 25 mars pour faire prendre davantage conscience des changements climatiques. Les forces de sécurité ont également arrêté brièvement quatre organisateurs de cet événement, qu'elles ont critiqué comme étant « *offensant pour l'Islam* » parce que des hommes et des femmes y étaient admis ensemble.

En août, des membres de milices et de groupes armés, basés aussi bien dans l'est que dans l'ouest de la Libye, ont menacé par téléphone et sur les réseaux sociaux les contributeurs et les éditeurs de *Sun on Closed Windows*, un livre d'essais et de fiction, qu'ils ont accusé d'avoir un « *contenu immoral.* » Les miliciens ont arrêté et brièvement détenu deux participants au lancement de ce livre dans la ville de Zawiyah.

En novembre, une force affiliée au ministère de l'Intérieur du GUN aurait arrêté des participants à une convention sur la bande dessinée à Tripoli, sous prétexte qu'elle enfreignait « *à la morale et à la pudeur* » du pays.

Liberté religieuse

Depuis 2011, des milices et des forces affiliées à plusieurs autorités provisoires, ainsi que des combattants de l'EI, ont attaqué des minorités religieuses, notamment des soufis et des chrétiens, et ont détruit en toute impunité des sites religieux en Libye.

En juillet 2017, la Commission des fatwas de la Haute autorité libyenne des Awqaf (donations) et des affaires islamiques du Gouvernement provisoire, a émis un édit religieux (fatwa) qualifiant les Ibadites, une secte minoritaire de l'Islam, de « *groupe égaré et aberrant* » et d'« *infidèles dépourvus de dignité.* » La foi ibadite est pratiquée par de nombreux Amazighs, essentiellement

dans l'ouest de la Libye. Les Amazighs sont entre 300 000 et 400 000, sur une population libyenne totale d'environ 6,5 millions. Le GUN a réagi en condamnant cet édit religieux.

En août, des groupes armés non identifiés à Benghazi sont réputés avoir enlevé ou arrêté 21 adhérents du Soufisme, un groupe musulman minoritaire, en des lieux et à des moments différents. Fin septembre, aucune de ces 21 personnes n'avaient été remise en liberté.

Droits des femmes, orientation sexuelle et identité sexuelle

La loi libyenne ne considère pas spécifiquement comme un crime la violence conjugale. Les lois sur le statut personnel continuent d'être discriminatoires à l'égard des femmes, en particulier en ce qui concerne le mariage, le divorce et l'héritage. Le code pénal prévoit une peine atténuée pour un homme qui tue ou blesse sa femme ou une autre parente de sexe féminin parce qu'il la soupçonne d'avoir des relations sexuelles extraconjugales. Dans son article 424, il permet également aux auteurs de viol d'échapper à des poursuites judiciaires s'ils épousent leur victime.

Le 16 février, Abdelrazeq al-Nadhouri, chef d'état-major de l'ANL, a émis un ordre selon lequel les femmes qui souhaitaient se rendre à l'étranger par voie terrestre, aérienne ou maritime devaient être accompagnées d'un tuteur de sexe masculin. Il a dû abroger cet ordre le 23 février sous la pression d'une partie de l'opinion publique, mais l'a remplacé par un autre, selon lequel les hommes et les femmes âgés de 18 à 45 ans sont tenus d'obtenir une autorisation des agences de sécurité compétentes avant tout voyage à l'étranger à partir de l'est de la Libye.

Le code pénal interdit tout acte sexuel en dehors des liens du mariage, y compris les rapports entre personnes du même sexe, et les punit d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison.

Enlèvements et disparitions forcées

Les milices liées à diverses autorités gouvernementales dans l'est et l'ouest du pays, ainsi que des bandes criminelles, ont enlevé ou fait disparaître de force de nombreuses personnes afin d'en tirer un avantage politique ou financier en leur soutirant de l'argent ou en obtenant que leurs proches versent une rançon. Un activiste basé à Tripoli, Jabir Zaïn, est toujours porté disparu après avoir été enlevé dans la capitale le 25 septembre 2016 par un groupe armé lié au ministère de l'Intérieur du GUN. Un activiste de la société civile, Abdelmoez Banoon, et un procureur de Benghazi, Abdel-Nasser Al-Jeroushi, tous deux enlevés en 2014 par des groupes non identifiés, sont toujours portés disparus.

En août, un groupe armé affilié au GUN a enlevé l'ancien Premier ministre Ali Zeïdan lors d'une visite à Tripoli et l'a remis en liberté neuf jours plus tard.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

La Libye est demeurée une importante plaque tournante pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en route vers l'Europe. Jusqu'à novembre, l'OIM avait enregistré plus de 161 010 personnes arrivées en Europe par voie maritime depuis janvier, dont la plupart étaient parties de Libye. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR), au moins 2 772 personnes ont péri ou disparu en tentant la traversée vers l'Europe par la Méditerranée centrale. En novembre, l'OIM a indiqué que 348 372 migrants et demandeurs d'asile étaient présents en Libye.

L'Italie et l'UE ont fourni une formation et un soutien matériel aux garde-côtes libyens afin d'accroître leur aptitude à intercepter des embarcations dans les eaux territoriales et internationales et à reconduire les migrants et demandeurs d'asile en territoire libyen, où beaucoup d'entre eux sont exposés au risque de subir des exactions physiques, notamment des passages à tabac, des violences sexuelles, des extorsions de fonds, des enlèvements, des conditions de détention inhumaines et des travaux forcés.

En novembre, après les révélations sur l'existence présumée de « *ventes aux enchères d'esclaves* », le Rwanda a offert de reloger 30 000 « *esclaves* » africains de Libye.

Le Département de lutte contre les migrations illégales (DCIM), qui fait partie du ministère de l'Intérieur allié au GUN, assure la gestion des centres de rétention officiels des migrants, tandis que des passeurs et des trafiquants gèrent des centres clandestins.

Principaux acteurs internationaux

Les États-Unis ont annoncé en septembre 2016 qu'ils avaient mis fin à leur campagne militaire contre des cibles de l'EI en Libye. Toutefois en septembre 2017, ils ont effectué ce qu'ils ont qualifié de « *frappes aériennes de précision* » contre des cibles présumées de l'EI au sud de Syrte. Il n'a pas été fait état de victimes civiles.

En juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé son embargo sur les armes à destination de la Libye, en vigueur depuis 2011, pour 12 nouveaux mois. Le 1er juin, le Groupe d'experts du Comité des sanctions de l'ONU sur la Libye, créé en vertu de la résolution 1973 (2011) du Conseil de

sécurité, a présenté un rapport dans lequel il fait état de violations des droits humains et de l'embargo sur les armes, ainsi que de détournements de fonds.

En février, la Mission d'appui de l'ONU en Libye a publié un rapport sur les procédures judiciaires engagées en 2014 et 2015 contre 37 anciens membres du gouvernement Kadhafi accusés de crimes lors du soulèvement de 2011, dans lequel elle concluait que ces procédures avaient violé à la fois les normes internationales en matière d'équité et la loi libyenne.

Les membres du Conseil européen se sont réunis en février à Malte, où ils se sont engagés à former, équiper et appuyer les garde-côtes libyens et, en coopération avec l'UNHCR et l'OIM, à améliorer les capacités et les conditions d'accueil des migrants en Libye. L'UE a promis de verser un total de 200 millions d'euros pour financer des projets relatifs aux migrations en Libye visant à aider les garde-côtes et les centres de détention de migrants, malgré les preuves que des abus y sont commis.

En juillet, le Conseil de l'UE a prorogé le mandat de son opération navale de lutte contre les trafics en Méditerranée centrale, l'Opération Sophia, jusqu'à décembre 2018. Le mandat de l'Opération Sophia est de perturber les activités des passeurs de migrants et des trafiquants de personnes, ce qui inclut la formation des garde-côtes et de la marine libyens, ainsi qu'une contribution à l'application de l'embargo de l'ONU sur les armes dans les eaux internationales au large de la Libye.

Le 25 juillet, le président français, Emmanuel Macron, a été l'hôte d'une réunion entre deux dirigeants libyens, le Premier ministre Fayez Serraj et le général Hiftar, dans l'espoir de les aider à sortir de l'impasse. La réunion a débouché sur une déclaration de principes, portant essentiellement sur un cessez-le-feu conditionnel et des plans en vue de futures élections.

En septembre, l'UE a renouvelé pour six mois ses sanctions à l'encontre de trois responsables libyens considérés comme menaçant la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye et faisant obstacle à la mise en œuvre de l'Accord politique libyen: Agila Saleh, président de la Chambre des représentants; Khalifa Ghweil, premier ministre du Gouvernement de salut national; et Nuri Abu Sahmain, président du Congrès national général auto-proclamé.

Maroc et Sahara occidental

Le Maroc a répondu aux manifestations en cours dans la région troublée du Rif tout au long de l'année 2017 avec son alternance caractéristique entre la tolérance et la répression. Les forces de sécurité ont autorisé de nombreuses manifestations de rue contre la négligence présumée du gouvernement central à l'égard des besoins de la région mais, à partir du mois de mai, elles ont arrêté des activistes du mouvement protestataire Hirak du Rif, battant et maltraitant bon nombre d'entre eux. Certains ont ensuite été emprisonnés après des procès inéquitables. Un tribunal a emprisonné un journaliste-commentateur bien connu sur des accusations douteuses relatives à une incitation aux manifestations du mouvement Hirak dans le Rif.

Le processus politique d'autodétermination du Sahara occidental, territoire sous contrôle marocain, est resté bloqué et a bénéficié de peu de médiation ni d'attention internationale. Le Maroc propose l'autonomie sous le maintien de son autorité, mais rejette un référendum sur l'indépendance. Le gouvernement a systématiquement empêché les rassemblements au Sahara occidental soutenant l'autodétermination sahraouie.

Un nouveau procès devant un tribunal civil de 24 Sahraouis accusés d'implication dans la mort de policiers au cours des affrontements de 2010 a abouti à leur condamnation et à de longues peines de prison, un résultat similaire à celui de leur premier procès devant un tribunal militaire. Ce procès a été entaché de violations apparentes de procédure régulière, telles que le recours à un témoignage qui aurait été obtenu sous la contrainte sans examen approprié des allégations de torture.

Les autorités ont continué tout au long de 2017 à restreindre les activités de la plus grande organisation indépendante des droits humains au Maroc, l'Association marocaine des droits humains, et des organisations internationales de défense des droits humains cherchant à effectuer des visites de recherche.

Liberté d'expression

Le Code de la presse et des publications, adopté par le parlement en juillet 2016, élimine les peines de prison tout en imposant des amendes et des suspensions de publications ou de sites Internet ordonnées par le tribunal comme sanction pour de nombreux délits d'expression non violente.

Pendant ce temps, le code pénal maintient la prison comme une punition pour une variété de délits d'expression non-violente, notamment pour franchissement des « *lignes rouges* » marocaines, c'est-à-dire qui « *causent un préjudice* » à l'islam, à la monarchie, à la personne du roi et à la famille royale, et pour « *incitation à l'encontre de l'intégrité territoriale* » du Maroc, une référence à sa revendication du Sahara occidental. La prison reste également une punition pour les insultes envers les institutions de l'État et pour les discours et les écrits qui sont perçus comme une « *apologie du terrorisme* ».

Le 11 septembre 2017, la cour d'appel d'Al Hoceima a prolongé d'un an la peine de trois mois d'emprisonnement prononcée par un tribunal inférieur contre le rédacteur en chef de site Web et journaliste Hamid Mahdaoui le 25 juillet 2017 pour avoir incité à participer à une manifestation non autorisée. L'affaire était basée sur les commentaires que Mahdaoui a faits sur une place publique à Al Hoceima le 19 juillet, soutenant le mouvement Hirak et condamnant la décision du gouvernement d'interdire une manifestation prévue pour le 20 juillet. Parmi les nombreux journalistes citoyens et activistes du web poursuivis dans le cadre des manifestations du Rif, Ilyass Akallouch a été condamné le 24 août par le tribunal de première instance d'Al Hoceima à huit mois de prison et une amende de 20 000 MAD (2000 dollars US) pour messages sur les médias sociaux qui « *incitent le public à participer à des manifestations non autorisées* ».

Les autorités exigent, mais refusent souvent de délivrer des autorisations aux médias étrangers pour filmer au Maroc. Le 25 juillet, elles ont expulsé deux journalistes espagnols qui couvraient les manifestations du Rif dont l'un, José Luis Navazo, vivait au Maroc depuis 17 ans.

Liberté de réunion et d'association

Les autorités ont toléré tout au long de l'année de nombreuses manifestations et rassemblements réclamant des réformes politiques et protestant contre les actions gouvernementales, mais elles en ont souvent dispersé certaines par la force, malgré leur caractère pacifique.

À octobre, dans la région du Rif, les forces de sécurité avaient arrêté plus de 450 manifestants du mouvement Hirak dans le Rif. Les manifestations ont commencé en octobre 2016, après qu'un poissonnier à Al Hoceima a été écrasé dans un camion à ordures et est mort alors qu'il tentait de sauver ses biens que les autorités avaient confisqués.

Un grand nombre des manifestants détenus ont affirmé avoir été battus par des policiers lors de leur arrestation et ont déclaré que la police les avait forcés à signer des déclarations écrites qu'ils

n’avaient pas pu lire. Des médecins légistes nommés par le Conseil National des Droits de l'Homme, qui avaient examiné des manifestants détenus, ont établi des rapports qui ont corroboré certaines de ces allégations. Les tribunaux ont déclaré les manifestants coupables d'avoir insulté et agressé physiquement des membres des forces de sécurité, de rébellion armée et de destruction de biens publics, les condamnant pour la plupart à des peines de prison de 18 mois ou moins.

Les autorités continuent de manière arbitraire d’entraver le fonctionnement de nombreuses associations ou de les empêcher d'obtenir une reconnaissance légale, alors même que la constitution de 2011 garantit la liberté d'association.

Les autorités ont maintenu fermées depuis 2006 des maisons appartenant à au moins deux membres du mouvement islamiste Al-Adl wal-Ihsan (« Justice et spiritualité »), qui conteste l’autorité spirituelle du roi, sans fournir de justification légale.

Les autorités ont fréquemment empêché la tenue d’événements organisés par des sections locales de l’Association Marocaine des Droits Humains (AMDH), en refusant l’accès aux lieux prévus. Dans un cas typique, le 8 juillet, les autorités du village de Zaouiat Cheikh ont empêché les participants d'accéder au centre communautaire, où l'AMDH avait prévu une conférence publique sur les droits humains. Parfois, elles ont également empêché des sections de l'association de déposer des documents comme l'exige la loi, fragilisant certaines de ces sections sur le plan juridique.

Le gouvernement a continué d’imposer une interdiction de facto en place depuis 2015 à l’égard de missions de recherche d'Amnesty International et de Human Rights Watch, en dépit d’un accès relativement libre des deux organisations depuis près de 25 ans auparavant.

Comme les années précédentes, les autorités ont expulsé plusieurs visiteurs étrangers venus pour témoigner de la situation des droits humains au Sahara occidental ou bien pour y participer à des événements liés aux droits humains. Le 4 juillet, les citoyennes espagnoles Laura Moreno et Andrea Sáez, venues rencontrer des défenseurs sahraouis des droits humains, n'ont pas été autorisées à débarquer à El-Ayoun et ont été renvoyées.

Comportement policier, torture et système pénal

Les tribunaux n'ont pas respecté le droit à un procès équitable dans les affaires à connotation politique ou sécuritaire.

Le Code de procédure pénale, modifié en 2011, donne à l'accusé le droit de contacter un avocat après 24 heures de garde à vue, ou un maximum de 36 heures si le procureur approuve cette prolongation. Dans les affaires impliquant des infractions de terrorisme, le procureur peut retarder l'accès à un avocat pour un maximum de six jours. La loi n'accorde pas aux détenus le droit à la présence d'un avocat lorsque la police les interroge ou leur présente leurs dépositions à signer.

La loi de 2003 sur la lutte contre le terrorisme contient une définition trop large du terme « *terrorisme* » et autorise jusqu'à 12 jours de détention en garde à vue dans des cas de terrorisme.

La Cour d'appel de Rabat a conduit un nouveau procès de 24 Sahraouis condamnés par un tribunal militaire en 2013 pour leur rôle présumé dans les violences qui ont éclaté en 2010 lorsque les forces de sécurité ont démantelé un camp de protestation à Gdeim Izik au Sahara occidental. Ces violences ont entraîné la mort de 11 membres des forces de sécurité. La cour d'appel a condamné la quasi-totalité des accusés à des peines de prison allant de 20 ans à la prison à vie, similaires aux peines que le tribunal militaire leur avait infligées en 2013. Dans son verdict, le tribunal s'est appuyé sur les déclarations de police originales de 2010, que les accusés ont rejetées comme fausses. Ils ont affirmé avoir été contraints ou obligés physiquement à signer les déclarations, notamment par le recours à la torture. Le tribunal a ordonné des examens médicaux qui ont conclu que la torture ne pouvait être ni prouvée ni infirmée, une conclusion peu surprenante étant donné que ces examens, les premiers de nature médico-légale pratiqués sur ces accusés, ont eu lieu sept ans après les tortures présumées.

Le 9 mars, une cour d'appel de Rabat a confirmé la condamnation du citoyen français Thomas Gallay, accusé d'avoir aidé matériellement des personnes ayant des objectifs terroristes, mais a réduit sa peine d'emprisonnement de six à quatre ans. L'avocat de Gallay, qui n'était pas présent lorsque la police l'a interrogé, a déclaré que la police avait fait usage de pression et de tromperie pour le persuader de signer des déclarations en arabe, langue qu'il ne pouvait pas lire. Le tribunal a également inculpé les huit coaccusés marocains de Gallay, les condamnant à des peines de prison allant jusqu'à 18 ans. Des centaines d'autres purgeaient des peines de prison pour terrorisme, dont certains à la suite de procès de masse inéquitables, comme les personnes arrêtées dans l'affaire « Bellarij » en 2008.

Entre le 1er janvier et le 1er octobre, la plus haute juridiction marocaine a maintenu la peine de mort dans trois cas ; onze autres condamnations à mort prononcées par des tribunaux inférieurs en 2017 étaient toujours en cours de révision au moment de la rédaction de ce document. Les autorités n'ont procédé à aucune exécution depuis le début des années 1990.

Migrants et réfugiés

Un projet de la première loi marocaine sur le droit d'asile n'a toujours pas été adopté. Depuis 2013, la commission marocaine interministérielle ad hoc chargée des réfugiés a délivré des cartes de réfugiés, ainsi que des permis de résidence d'une année renouvelable à presque toutes les personnes reconnues comme réfugiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), soit au total 745 personnes depuis 2013, d'origine sub-saharienne pour la plupart. À la date du 30 septembre, le HCR a indiqué avoir 2 995 demandeurs d'asile syriens enregistrés. Si le Maroc n'a pas officiellement reconnu ces Syriens comme réfugiés, il leur permet de résider au Maroc et d'accéder à des services publics essentiels, tels que la santé et l'éducation, selon le HCR.

Le Maroc a également accordé des permis de résidence d'une année renouvelable à des milliers de migrants d'origine sub-saharienne qui n'étaient pas des demandeurs d'asile mais qui remplissaient des critères du plan de 2013.

Le 21 juin, les autorités marocaines ont accordé le statut de résident temporaire à 28 demandeurs d'asile syriens bloqués dans un no man's land entre l'Algérie et le Maroc, après un long bras de fer de deux mois entre les deux pays, au cours duquel aucun des deux n'avait accepté de les accueillir.

Droits des femmes et des filles

La constitution de 2011 garantit l'égalité pour les femmes, « *dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume* ».

Le Code de la famille de 2004, qui a amélioré les droits des femmes en matière de divorce et de garde des enfants, contient des dispositions discriminatoires pour les femmes en matière de succession et de procédures de divorce. Le code a élevé l'âge du mariage de 15 à 18 ans, mais les juges ont autorisé régulièrement des filles à se marier avant cet âge.

La pénalisation de l'adultère et des relations sexuelles consensuelles entre personnes non mariées a un impact discriminatoire en matière de genre, les victimes de viol risquant ainsi de

faire l'objet de poursuites si leurs accusations ne sont pas maintenues. Les femmes et les filles font également l'objet de poursuites en cas de grossesse et d'accouchement hors mariage.

Le 17 mars 2016, le gouvernement a adopté un projet de loi révisé sur la lutte contre les violences faites aux femmes (projet de loi 103-13) et la Chambre des représentants l'a adopté le 20 juillet 2016. Le projet de loi se trouvait encore à la Chambre des conseillers, la deuxième chambre du parlement, à la fin de 2016.

Employé(e)s domestiques

Une loi de 2016 sur les droits des travailleurs domestiques devrait entrer en vigueur en octobre 2018, après l'adoption en 2017 des règlements d'application nécessaires. La loi exige des contrats écrits pour les travailleurs domestiques et fixe à 18 ans l'âge minimum pour un tel emploi, après une période de transition de cinq ans au cours de laquelle les jeunes de 16 et 17 ans peuvent travailler. Elle limite les heures de travail hebdomadaires et garantit 24 heures de repos continues hebdomadaires, ainsi qu'un salaire minimum, et elle prévoit des sanctions financières pour les employeurs qui ne respectent pas la loi.

Malgré l'interdiction actuelle du travail des enfants de moins de 15 ans, des milliers d'enfants en-dessous de cet âge — principalement des filles — travailleraient toujours comme domestiques.

Droits des personnes handicapées

En 2016, le Parlement a adopté la loi-cadre 97.13 sur les droits des personnes handicapées, un pas vers l'harmonisation de la législation avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées, que le Maroc a ratifiée en 2009. Cependant, la Loi-cadre est encore insuffisante dans certains domaines, par exemple pour ce qui est de garantir l'accès à une éducation inclusive pour les enfants handicapés et pour affirmer le droit à la capacité juridique.

Orientation sexuelle et identité de genre

Les tribunaux marocains ont continué à emprisonner des personnes pour conduite homosexuelle en application de l'article 489 du code pénal, qui prévoit des peines de prison de six mois à trois ans pour des « *actes impudiques ou contre nature avec un individu du même sexe* ».

En décembre 2016, un tribunal de Marrakech a acquitté deux adolescentes détenues pendant une semaine et accusées de « *déviance sexuelle* » pour s'être embrassées en privé. Le 24 février, deux

hommes ont été condamnés pour violation de l'article 489, à six mois de prison et à une amende de 1 000 dirhams (107 dollars américains) par un tribunal de première instance de Tanger, après qu'une vidéo les montrant ayant des rapports sexuels consensuels ait été partagée sur les médias sociaux.

Principaux acteurs internationaux

Le 21 décembre 2016, la Cour de justice de l'Union européenne a conclu que les accords bilatéraux UE-Maroc de 2012 libéralisant le commerce de produits agricoles et de la pêche ne s'appliquaient pas au Sahara occidental, en raison du statut séparé et distinct garanti à ce territoire en vertu de la Charte des Nations Unies et du principe de l'autodétermination des peuples. Le tribunal a toutefois annulé une décision de justice de 2015 invalidant l'accord commercial.

Malgré son bilan mitigé en matière d'éradication de la torture, le Maroc est un membre fondateur de l'Initiative de la Convention contre la torture, une campagne menée par les États pour faire ratifier universellement la Convention des Nations Unies contre la torture et mieux la mettre en œuvre d'ici 2024.

HUMAN RIGHTS WATCH

DEATH BY CHEMICALS

The Syrian Government's Widespread and Systematic Use of Chemical Weapons

Syrie

La lutte contre le groupe extrémiste État islamique (EI) est devenue la priorité des multiples parties belligérantes syriennes en 2017. Le gouvernement, avec l'aide de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah, a reconquis une grande partie de la Syrie centrale et orientale sous le contrôle de l'EI, alors que les forces démocratiques syriennes soutenues par les États-Unis contrôlaient Raqqa. La course à la sécurisation du territoire et à la consolidation des acquis s'est accompagnée de graves violations des droits humains et du droit humanitaire qui caractérisent le conflit syrien.

Selon la Banque mondiale, plus de 400 000 personnes sont mortes du fait du conflit syrien depuis 2011, avec 5 millions de personnes réfugiées à l'étranger et plus de 6 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, selon les agences des Nations Unies. En juin 2017, l'ONU a également estimé que 540 000 personnes vivaient encore dans des zones assiégées.

Le gouvernement syrien a lancé un grand nombre d'attaques d'armes chimiques contre des civils dans des zones contrôlées par l'opposition. Avec le soutien de la Russie et de l'Iran, le gouvernement syrien a mené des attaques délibérées et sans discernement contre des civils et des infrastructures civiles, a retenu l'aide humanitaire, employé la famine comme tactique de guerre et déplacé des Syriens de force en violation du droit international. Les pratiques du gouvernement syrien en matière de torture et de mauvais traitements en détention ainsi que de disparitions forcées se poursuivent.

Les groupes armés non étatiques ont également commis une multitude de violations. Ces groupes ont lancé des attaques délibérées et sans discernement contre des civils, enlevé et arbitrairement détenu des activistes, utilisé une force excessive pour étouffer les protestations et interféré avec l'acheminement de l'aide humanitaire. L'État islamique aurait utilisé des civils comme boucliers humains et aurait fait usage de mines antipersonnel ainsi que d'autres engins explosifs improvisés causant des dommages considérables aux civils et aux infrastructures civiles.

Les pertes civiles engendrées par les frappes aériennes de la coalition dirigée par les États-Unis contre le groupe État islamique ont augmenté. Selon le Réseau syrien pour les droits de l'homme, une organisation locale, 2 286 civils sont morts depuis le début de la campagne jusqu'à septembre 2017. Un certain nombre de ces attaques font craindre que la coalition n'ait pas pris les précautions nécessaires pour éviter et réduire les pertes civiles.

Alors que les efforts pour rendre des comptes restaient bloqués au Conseil de sécurité, l'Assemblée générale des Nations Unies a établi en décembre 2016 un mécanisme pour aider à enquêter sur les crimes graves, préserver les éléments de preuve et préparer les dossiers pour les poursuites pénales futures.

Prise pour cible de civils, attaques menées sans discernement, utilisation continue d'armes à sous-munitions et d'armes incendiaires

Les attaques illégales contre des civils et des structures civiles en Syrie ont persisté, avec des attaques contre des établissements médicaux, des écoles et des mosquées.

Le gouvernement syrien a repris le contrôle des quartiers d'Alep détenus par l'opposition fin 2016. Durant son opération, la coalition militaire russo-syrienne a mené des attaques aériennes sans discernement, notamment des frappes contre plusieurs établissements médicaux, et a utilisé des armes incendiaires ainsi que des armes à sous-munitions. Le Centre de documentation des violations, une organisation locale de surveillance, a documenté 446 civils tués, dont 91 enfants, lors d'attaques aériennes dans l'est d'Alep entre le 19 septembre et le 18 octobre.

Alors que le nombre de civils morts dans le sud de la Syrie a diminué après les accords locaux de cessez-le-feu, les attaques illégales ont persisté. En juin, par exemple, des frappes aériennes et des tirs d'artillerie russo-syriens ont visé la ville de Tafas, au sud de Daraa, tuant 10 civils dans une école et à proximité.

En septembre, l'opération militaire conjointe russo-syrienne a lancé une offensive dans la province d'Idlib. Les frappes aériennes ont visé plusieurs villes et régions environnantes de la province, détruisant au moins six hôpitaux et cinq centres de défense civile, causant la mort de plus de 150 civils, selon la Défense civile syrienne.

Les attaques au moyen d'armes à sous-munitions menées par les forces gouvernementales syriennes contre des zones contrôlées par l'opposition se sont poursuivies sans relâche. Au moins 238 attaques distinctes utilisant des armes à sous-munitions en Syrie entre août 2016 et juillet 2017 ont été signalées par des activistes locaux, des premiers intervenants et du personnel médical.

Human Rights Watch a dénombré au moins 22 attaques aériennes menées avec des armes incendiaires en 2017. En avril 2017, Human Rights Watch a documenté l'utilisation de sous-

munitions incendiaires ZAB contenant de la thermite et dispersées par des bombes RBK-500 utilisées pour attaquer la ville de Saraqeb, au nord-ouest de Saraqeb.

Restrictions illégales sur l'acheminement d'aide humanitaire, sièges et déplacements forcés

Le siège des zones civiles et les restrictions sur l'aide humanitaire par les forces gouvernementales et progouvernementales ainsi que par les groupes d'opposition armés se sont poursuivis en 2017. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) estime qu'environ 540 000 personnes étaient coincées dans les zones assiégées jusqu'à juin 2017, pour la plupart par les forces gouvernementales dans l'est de la Ghouta.

Les conditions humanitaires dans les enclaves d'opposition assiégées se sont rapidement détériorées en 2017, obligeant les communautés de plusieurs zones assiégées à se soumettre aux termes d'accords de cessez-le-feu et d'évacuation avec le gouvernement.

Un grand nombre d'accords de « *réconciliation* » locaux ont été finalisés en 2017, dont l'Accord sur quatre villes signé en mars, ont entraîné l'évacuation des villes de Madaya et de Zabadani assiégées par le gouvernement en échange de l'évacuation des villes de Fouah et Kefraya, encerclées par des groupes d'opposition armés. La Commission d'enquête des Nations Unies et Amnesty International ont constaté que certaines de ces évacuations sont illégales et équivalent au déplacement forcé.

Utilisation illégale d'armes chimiques et d'agents neurotoxiques

Les forces du gouvernement syrien ont continué à utiliser des armes chimiques à maintes reprises, avec des agents neurotoxiques déployés à au moins quatre reprises depuis fin 2016 — dans l'est de Hama les 11 et 12 décembre 2016, dans le nord de Hama le 30 mars, et à Khan Sheikhoun le 4 avril.

Les symptômes cliniques affectant les victimes de l'attaque aux armes chimiques à Khan Sheikhoun ont suggéré qu'un composé organophosphoré, qui cible le système nerveux, a été utilisé. L'attaque a fait au moins 92 morts, dont 30 enfants, et blessé des centaines d'autres personnes.

En septembre, le rapport de la commission d'enquête nommée par l'ONU a conclu que « *l'armée de l'air syrienne a utilisé le sarin à Khan Sheikhoun, Idlib, tuant des dizaines de personnes, dont la majorité étaient des femmes et des enfants* ». La commission a déclaré détenir des preuves que

l'attaque a été menée par un Sukhoi SU-22, un type d'avion que les forces gouvernementales syriennes sont les seules à utiliser. En octobre, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'ONU (JIM) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont constaté que le gouvernement syrien était responsable de l'attaque à l'arme chimique à Khan Sheikhoun. La Russie a opposé son veto au renouvellement du mécanisme JIM, dont le mandat a pris fin en novembre.

Human Rights Watch a également documenté le largage de chlore par des hélicoptères du gouvernement à au moins huit reprises dans l'offensive pour reprendre Alep, indiquant une utilisation généralisée et systématique d'armes chimiques.

Frappes aériennes de la coalition dirigée par les États-Unis

En mars, un avion de guerre américain a frappé une mosquée dans le village d'Al-Jinah à Alep, tuant au moins 38 personnes. Les États-Unis ont déclaré avoir frappé une réunion des membres d'Al-Qaïda, mais les résidents locaux ont affirmé que les victimes étaient toutes des civils assistant aux prières du soir. Les déclarations des autorités militaires américains après l'attaque indiquent qu'ils n'avaient pas compris que le bâtiment ciblé était une mosquée, que la prière allait commencer et qu'un prêche avait lieu au moment de l'attaque.

Les États-Unis ont mené une enquête sur la frappe aérienne et l'ont jugée légale, sans pour autant clarifier les facteurs qui ont conduit à cette détermination ni consulter d'acteurs extérieurs. La Commission d'enquête de l'ONU a conclu que la frappe était illégale, les forces américaines n'ayant pas pris toutes les précautions possibles pour minimiser la perte de vies civiles.

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, une organisation de surveillance basée en Grande-Bretagne, environ 1 100 civils sont morts dans des frappes aériennes lancées par des avions de la coalition depuis le début de la campagne visant à reprendre la ville de Raqqa.

Human Rights Watch a enquêté sur plusieurs frappes aériennes dans des villes proches de Raqqa, dont une sur une école abritant des personnes déplacées à Mansourah le 20 mars ainsi que sur un marché et une boulangerie à Tabqa le 22 mars qui a tué au moins 84 civils, dont 30 enfants. Selon les habitants, l'école de Mansourah accueillait depuis longtemps des civils déplacés fuyant d'autres parties de la Syrie et les civils avaient utilisé le marché de Tabqa tout au long de la guerre. Les frappes font craindre que les forces de la coalition dirigée par les États-Unis n'aient pas pris les précautions nécessaires pour limiter la perte de vies civiles.

Disparitions forcées, décès en détention, arrestations arbitraires et torture

La détention arbitraire, les mauvais traitements, la torture et les disparitions forcées continuent de sévir en Syrie. En 2017, le Réseau syrien des droits des droits de l'homme (SNHR) a documenté plus de 4 252 arrestations arbitraires, la plupart conduites par les forces gouvernementales. Jusqu'à août 2017, plus de 80 000 personnes étaient toujours disparues, selon le SNHR.

En août, l'épouse de Bassel Khartabil, ingénieur en informatique et défenseur de la liberté d'expression arrêté en 2012, a révélé qu'elle avait reçu la confirmation que les forces gouvernementales avaient exécuté son mari en détention en 2015 mais avaient gardé son sort secret. Le gouvernement syrien a également procédé à des arrestations arbitraires en vertu d'une loi qui pénalise « *les rapports sexuels contre nature* ».

Exactions commises par des groupes armés non étatiques

Hayat Tahrir al-Sham

En janvier, Jabhat Fateh al-Sham, qui a modifié son nom d'origine « Jabhat al-Nusra » après avoir déclaré rompre ses liens avec Al-Qaïda, et d'autres factions de l'opposition ont formé la coalition Hayat Tahrir Al-Sham (HTS), qui est devenue le groupe dominant dans la province d'Idlib. En 2017, le HTS a commis une multitude de violations, notamment des détentions arbitraires de civils et d'activistes locaux à Idlib. En réponse aux manifestations des civils dans la province d'Idlib contestant le contrôle du HTS, le groupe aurait tiré sur des manifestants, tuant et blessant des civils. Le HTS a également interféré avec l'acheminement de l'aide humanitaire, en violation du droit international humanitaire.

Le HTS a également ciblé les minorités religieuses à travers des attentats à la voiture piégée. En mars, le HTS a revendiqué deux explosions dans le cimetière de Bab al-Saghir, un lieu de pèlerinage chiite bien connu au sud de Damas qui, selon la Commission d'enquête de l'ONU, ont tué 44 civils, dont 8 enfants, et ont blessé 120 autres personnes.

L'État islamique

Les abus perpétrés par l'État islamique contre les civils se poursuivent sans relâche malgré la perte de contrôle du groupe sur de vastes zones. L'État islamique a utilisé des civils comme boucliers humains pour défendre Raqqa ainsi que d'autres villes, et a employé des mines antipersonnel interdites sur le plan international pour empêcher l'avancée des forces attaquantes.

En mai, des militants de l'État islamique ont attaqué la ville d'Aqarib al-Safiyah, majoritairement peuplée d'ismaéliens, une communauté musulmane chiite minoritaire. Alors qu'ils tentaient de fuir, les habitants ont été tués dans les rues par des tireurs isolés positionnés sur le réservoir d'eau du village et sur les toits des maisons. Au total, 52 civils ont été tués, dont 12 enfants selon la Commission d'enquête de l'ONU. Cent autres personnes ont été blessées, dont deux filles qui ont subi de graves blessures à la tête.

L'enquête conjointe de l'ONU-OIAC sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie a déjà confirmé que l'État islamique avait utilisé des armes chimiques, en particulier du gaz moutarde, ou « *ypérite au soufre* », contre des civils.

Autres groupes armés

Les affrontements entre différents groupes armés non étatiques ont accru les risques pour les civils. La Commission d'enquête de l'ONU a documenté la mort d'un enfant de 11 ans dans la ville de Daraa, ainsi que la destruction d'infrastructures civiles à la suite de bombardements sans discernement par des groupes armés. La commission a estimé que les pratiques de torture et de détention arbitraire se poursuivaient dans les zones contrôlées par des groupes armés, notamment l'est de la Ghouta.

Zones sous le contrôle du Parti de l'union démocratique kurde (PYD)

Les forces de sécurité dans les zones contrôlées par le Parti de l'union démocratique kurde (*Partiya Yekîtiya Demokrat*, PYD) ont mené une série de raids pour fermer les bureaux des partis politiques de l'opposition, et ont détenu et harcelé des membres de l'opposition politique ainsi que des activistes. La plupart ont été détenus sans qu'aucune accusation n'ait été retenue contre eux. La plupart des prisonniers ont été libérés après quelques mois.

Human Rights Watch a reçu des informations faisant état d'actes de tortures et de mauvais traitements dans des centres de détention contrôlés par les Forces démocratiques syriennes (FDS) — une coalition de forces combattant l'État islamique principalement constituée par des membres des forces armées kurdes YPG. Les FDS ont détenu des individus sans inculpation en violation des garanties d'un procès équitable, selon les résidents locaux. Les activistes locaux signalent que les FDS ont restreint la liberté de mouvement des personnes déplacées provenant de Raqqa et de la province de Deir-Ezzor qui se retrouvent dans des camps de déplacés dans les zones contrôlées par les FDS, ainsi que la détérioration des conditions humanitaires pour les personnes déplacées.

Crise liée aux déplacements et évacuations forcées

Les pays voisins, notamment le Liban, la Jordanie et la Turquie, ont cherché à freiner l'afflux massif de réfugiés au moyen d'obstacles administratifs illégaux, juridiques et même physiques. Des incidents mettant en cause des gardes-frontières turcs tirant sur des Syriens et des contrebandiers tentant de traverser la frontière continuent d'être signalés, notamment le meurtre par balle d'un enfant de trois ans en septembre.

Le Liban a maintenu des restrictions en matière de visa pour les Syriens cherchant à entrer et des réglementations strictes en matière de renouvellement de résidence, affectant négativement la liberté de mouvement des réfugiés, ainsi que leur accès à l'éducation ainsi qu'aux soins médicaux. La détérioration des conditions de vie des Syriens dans la ville frontalière d'Arsal, au Liban, a conduit près de 10 000 Syriens à retourner à Idlib, en grande partie grâce aux accords négociés entre le Hezbollah et différents groupes syriens, ainsi que l'État islamique.

Au cours des cinq premiers mois de 2017, les autorités jordaniennes ont expulsé environ 400 réfugiés syriens enregistrés par mois vers des conditions dangereuses en Syrie. Une autre estimation de 500 réfugiés chaque mois sont revenus en Syrie depuis la Jordanie dans des circonstances qui ne sont pas claires. Les autorités ont produit peu de preuves d'actes répréhensibles commis par ces réfugiés et ne leur ont pas donné la possibilité réelle de contester leur expulsion ou de demander une aide juridique avant leur déportation.

Principaux acteurs internationaux

Les pourparlers de paix tenus par les Nations Unies à Genève n'ont pas réussi à prendre de l'ampleur. En janvier 2017, la Russie, l'Iran et la Turquie se sont réunis à Astana, au Kazakhstan, avec des représentants des parties au conflit afin de poursuivre une désescalade du conflit. Bien que les réunions consécutives d'Astana aient permis de réduire la violence suite à un accord de mai sur quatre zones de désescalade, elles n'ont pas réussi à mettre fin complètement à la violence. Le gouvernement syrien, la Russie et d'autres acteurs ont violé à plusieurs reprises ces cessez-le-feu. En octobre, la Turquie a déployé des troupes dans la province d'Idlib.

Le gouvernement syrien a continué de violer les résolutions du Conseil de sécurité exigeant un accès humanitaire sûr et sans entrave ; la cessation de « *l'usage sans discernement d'armes dans les zones peuplées, notamment les tirs d'obus et bombardements aériens, tels que l'utilisation de bombes barils* » ; et la fin des pratiques de détention arbitraire, de disparition et d'enlèvement, ainsi que la libération de toutes les personnes qui ont été arbitrairement détenues.

En plus de décourager constamment ou de rejeter de manière préventive les suggestions d'actions significatives du Conseil de sécurité pour réprimer les violations commises par le gouvernement syrien, la Russie et le gouvernement iranien ont continué à fournir une assistance militaire au gouvernement syrien en 2017.

Les États-Unis ont également continué de diriger une coalition d'autres États visant l'État islamique en Irak et en Syrie, ainsi que de soutenir les Forces démocratiques syriennes dans la même offensive. En avril, les États-Unis ont également lancé une attaque contre un aérodrome syrien en réaction à l'utilisation d'armes chimiques par le gouvernement syrien. En juillet, les États-Unis, la Jordanie et la Russie ont convenu d'une zone de cessez-le-feu dans le sud de la Syrie.

En décembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution créant le « Mécanisme international, impartial et indépendant » (IIIM en anglais) pour rassembler, préserver et analyser les preuves potentielles de crimes graves en Syrie devant être utilisées par les tribunaux qui peuvent avoir un mandat sur les abus maintenant ou dans le futur.

En avril, les ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UE ont adopté la stratégie de l'UE pour la Syrie, qui comprend des actions politiques et humanitaires et prévoit des efforts visant à promouvoir la responsabilisation pour les crimes de guerre et les violations graves des droits humains. En mai, le Parlement européen s'est félicité de l'adoption de la stratégie et a souligné la nécessité d'une responsabilisation aux niveaux international et national.

En avril, l'UE a accueilli la « Conférence de Bruxelles sur le soutien à l'avenir de la Syrie et de la région », au cours de laquelle les bailleurs de fonds ont promis 5,6 milliards d'euros pour 2017 et 3,5 milliards d'euros pour la période 2018-2020. En juin, la Commission européenne a annoncé 1,5 million d'euros pour soutenir l'IIIM. En septembre, l'UE a annoncé son intention d'accueillir une deuxième conférence des bailleurs de fonds à Bruxelles au printemps 2018.

La police et les procureurs de plusieurs pays, dont la Suède, l'Allemagne et la France, ont également enquêté sur des individus soupçonnés d'avoir commis des crimes graves tels que la torture, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Syrie, en vertu du principe de compétence universelle.

Tunisie

Sept ans après avoir renversé son président autoritaire, Zine el-Abidine Ben Ali, la Tunisie rencontre toujours de nombreuses difficultés pour consolider la protection des droits humains.

Les législateurs tunisiens ont fait d'importants progrès pour consolider les droits des femmes et des détenus, mais n'ont pas réussi à mettre en place certaines institutions clés prévues par la Constitution pour protéger les droits humains, comme la Cour constitutionnelle. Ils ont aussi adopté des lois qui menacent la transition démocratique, comme la loi sur la réconciliation administrative, qui accorde l'amnistie aux fonctionnaires accusés de corruption.

Les autorités ont arbitrairement imposé des restrictions de voyage à des centaines de personnes en vertu d'un état d'urgence décrété en novembre 2015. Pour certaines infractions, les civils continuent à être poursuivis devant les tribunaux militaires. Les lois pénalisant la sodomie envoient toujours en prison des hommes accusés de relations homosexuelles consensuelles, souvent après avoir subi des analyses médicales destinées à prouver leurs pratiques sexuelles, bien que la Tunisie se soit engagée à prendre des mesures pour mettre fin aux examens anaux forcés. En ce qui concerne l'établissement des responsabilités des actes de torture, aucune avancée n'a été accomplie puisque la plupart des plaintes, déposées il y a des années, notamment pour des mauvais traitements et tortures commis pendant la dictature, sont restées bloquées à l'étape de l'accusation.

Constitution

La constitution de 2014 consacrait le respect des principaux droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels. Cependant, cette constitution n'a pas aboli pas la peine de mort, même si depuis le début des années 1990, les autorités observent de fait un moratoire sur son application.

Les autorités ont fait quelques progrès pour rendre la législation conforme à la Constitution.

Par exemple, la constitution de 2014, garantissant l'indépendance de la justice, prévoit la mise en place d'un Conseil supérieur de la magistrature (CSM) chargé de nommer les magistrats et de superviser les mesures disciplinaires et les évolutions de carrière des juges. Le 16 novembre 2015, le Parlement a approuvé une loi organique instaurant le CSM. Le 23 octobre 2016, 33 des 45 membres du Conseil ont été élus par leurs pairs (juges, avocats, huissiers, notaires et professeurs de droit) – un changement radical par rapport au système qui prévalait sous Ben Ali, où ils étaient

nommés par des responsables du gouvernement, ce qui portait atteinte à l'indépendance judiciaire.

La Constitution prévoit aussi la création d'une Cour constitutionnelle dotée du pouvoir de statuer sur la constitutionnalité des lois et d'abroger celles qui ne seraient pas conformes aux normes relatives aux droits humains énoncées dans la Constitution. Le 3 décembre 2015, le Parlement a adopté une loi organique instaurant la Cour constitutionnelle, mais au moment de la rédaction de ce rapport, les autorités n'avaient toujours pas mis en place cette cour ni désigné ses membres.

Liberté d'expression

En 2011, les autorités transitoires ont libéralisé le Code de la presse et les lois relatives aux médias audiovisuels, éliminant la plupart des sanctions pénales que ces lois prévoyaient pour les délits d'expression. Néanmoins, les autorités ont continué à recourir au Code pénal et au Code de justice militaire pour poursuivre les personnes accusés de délits d'expression.

Un tribunal de Tunis a ainsi recouru à l'article 128 du Code pénal, qui pénalise le fait d'« *impute[r] à un fonctionnaire public [...] des faits illégaux [...], sans en établir la véracité* », pour condamner, le 23 novembre 2016, Walid Zarrouk, un ancien agent pénitentiaire, membre de l'Union pour une police républicaine, à un an de prison en raison d'une interview télévisée où il accusait les autorités tunisiennes de forger de toutes pièces des preuves contre ceux qui les critiquent. Le même jour, une autre chambre de ce tribunal a condamné Zarrouk à huit mois de prison pour avoir critiqué le ministre de l'Intérieur dans un quotidien. Enfin, le 7 février 2017, un tribunal l'a condamné à un an de prison pour des publications sur Facebook où il critiquait un juge d'instruction et un porte-parole judiciaire. Au moment de la rédaction de ce rapport, Zarrouk purgeait toujours ses peines de prison. Dans les deux affaires, il était inculpé de diffamation.

Nabil Rabhi, un blogueur tunisien arrêté le 23 juillet, a été condamné le 5 août à six mois de prison et à une amende de 1 200 dinars (487 USD), en vertu de l'article 125, pour des publications Facebook « *insultant* » des personnalités publiques. Dans les éléments qu'il avait publiés sur ce média social le 21 juillet, Rabhi employait des termes grossiers pour parler de Hafedh Caïd Essebsi, directeur exécutif du parti Nidaa Tounes et fils du président tunisien, ainsi que d'autres membres de Nidaa Tounes.

L'article 125 du Code pénal, qui pénalise l'« *outrage à un fonctionnaire public* », est en pratique utilisé par la police comme moyen d'arrêter des individus – dont certains seront par la suite

poursuivis et emprisonnés – simplement pour s'être disputés avec des policiers, avoir suivi leurs ordres trop lentement ou bien parce qu'au moment où ils venaient déposer une plainte, ils sont apparus susceptibles de porter plainte contre des policiers.

Salam et Salwa Malik, deux journalistes, ont été condamnés en mai 2017 à six mois de prison, une peine réduite par la suite à une amende. Ils étaient accusés d'insulte à la police lors d'une descente à leur domicile, dont le but était d'arrêter leur frère, pendant laquelle un policier a menacé d'« *exploser* » leur neveu de 7 ans, d'après Salwa Malik.

Les procès distincts de deux blogueuses connues, Mariem Mnaouer et Lina Ben Mhenni, se sont poursuivis en 2017. La première a été inculpée en 2012 d'insulte à un fonctionnaire d'État et la seconde en 2014 pour le même motif, peu après que l'une et l'autre avaient porté plainte contre des agents de police pour avoir fait usage de violence contre elles.

En octobre, un couple a été condamné à plusieurs mois de prison pour atteinte aux bonnes mœurs et outrage à un fonctionnaire en vertu de l'article 125 du Code pénal, après que la police les a trouvés en train de s'embrasser dans leur voiture.

Justice transitionnelle et responsabilité pénale

Le 24 décembre 2013, l'Assemblée nationale constituante (ANC) a adopté la loi relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation.

Cette loi créait une Instance de la vérité et de la dignité, chargée de faire la lumière sur les abus commis entre juillet 1955 (peu de temps avant l'indépendance de la Tunisie vis-à-vis de la France) et l'adoption de la loi en 2013. Cette commission a déclaré en juin 2016 qu'elle avait reçu 62 065 plaintes de personnes faisant état d'atteintes aux droits humains et qu'elle avait commencé à les traiter.

Les 17 et 18 novembre 2016, l'Instance de la vérité et de la dignité a tenu ses premières audiences publiques de victimes de violations des droits humains, diffusés en direct sur les chaînes télé et radio nationales. Depuis, l'Instance a tenu 11 nouvelles audiences, traitant de diverses violations des droits humains sous les présidences Ben Ali et Bourguiba, telles que la torture, les atteintes aux droits syndicaux, l'agression sexuelle de prisonnières politiques et la violation des droits économiques.

Le processus de justice transitionnelle a subi un recul majeur lors de l'adoption, le 13 septembre 2017, d'une loi « *relative à la réconciliation dans le domaine administratif* » à 117 voix contre neuf, avec une abstention. Cette loi octroie une impunité globale aux fonctionnaires qui ont été impliqués dans la corruption et le détournement de fonds publics, mais sans en retirer de bénéfices personnels. Pour cette catégorie de personnes, la loi met fin à toute poursuite judiciaire et procès en cours et prévient l'ouverture de futurs procès. Cette loi entraverait donc le travail de l'Instance, qui est compétente pour enquêter sur les délits économiques et les replacer dans le contexte plus large de corruption systématique de la présidence Ben Ali.

Le processus de justice transitionnelle souffre également du fait que les auteurs de graves violations des droits humains n'ont toujours pas eu à rendre des compte devant la justice pénale. Au cours des sept années écoulées depuis le renversement de Ben Ali, les autorités n'ont pas réussi à enquêter, ni à tenir quiconque responsable, pour la plupart des affaires de torture, dont plusieurs cas connus de décès survenus en garde à vue des suites de tortures. La loi sur la justice transitionnelle prévoit la mise en place de chambres spécialisées au sein du système juridictionnel civil afin de juger les violations des droits humains commises entre juillet 1955 et décembre 2013. À ce jour, ces chambres spécialisées n'ont pas été mises en place.

Sécurité et état d'urgence

Le président Beji Caïd Essebsi a déclaré l'état d'urgence après l'attentat-suicide contre un bus qui, en novembre 2015, avait tué 12 agents de la garde présidentielle ; à l'heure de la rédaction de ce rapport, il était toujours en vigueur. L'état d'urgence repose sur un décret de 1978 qui donne aux autorités le pouvoir d'interdire les grèves ou les manifestations considérées comme des menaces à l'ordre public et toute autre réunion « *de nature à provoquer ou entretenir le désordre* ». Il donne au gouvernement des pouvoirs étendus lui permettant de restreindre les médias et d'assigner à résidence des personnes.

Ainsi en mai 2017 les autorités ont arrêté Chafik Jarraya, un homme d'affaires bien introduit, ainsi que plusieurs autres hommes, et les ont « *assignés à résidence* » dans un endroit tenu secret, une procédure permise par l'état d'urgence. Les autorités affirmaient que les hommes étaient impliqués dans des actes de corruption et qu'ils représentaient une menace envers la sûreté de l'État. Par la suite ils ont été transférés en prison.

Lors de leur assignation à résidence, ils n'ont pas été autorisés, pendant plus de dix jours, à rencontrer leurs avocats ni à contacter leurs proches, ce qui va clairement à l'encontre du droit à

un procès en bonne et due forme. Jarraya et l'ancien chef de la brigade antiterroriste, Saber Lajili, sont poursuivis devant un tribunal militaire, inculpés de trahison et d'entretien d'intelligences avec une puissance étrangère, des crimes passibles de la peine de mort. Les autres hommes sont poursuivis devant un tribunal financier pour des infractions financières.

Depuis que l'état d'urgence est entré en vigueur en novembre 2015, au moins 139 Tunisiens ont été enfermés sans inculpation, d'après des ordres d'assignation à résidence indéfinie transmis oralement par la police, ce qui empêche la personne concernée de déposer un recours judiciaire. Ces mesures ont engendré des difficultés économiques, ont stigmatisé les personnes ciblées et les ont empêchées de poursuivre leurs études ou leur travail.

Les autorités ont allégé ces mesures en 2016 ; cependant, de nombreuses personnes affectées restent soumises à une procédure d'interdiction de voyager dite « S17 », appliquée à tous ceux que l'État suspecte de vouloir rejoindre un groupe armé à l'étranger. La procédure permet de restreindre les déplacements aussi bien à l'étranger qu'au sein de la Tunisie. Une personne faisant l'objet de la procédure S17 risque d'être longuement interrogée si elle est contrôlée par la police lors d'une opération de routine. La procédure se fonde sur une vague formulation dans la loi réglementant le travail du ministère de l'Intérieur. Les autorités ont également emprisonné 200 combattants revenus de Syrie, d'Irak ou de Libye.

Droits des femmes

La Tunisie a continué à avancer vers la consolidation des droits des femmes.

Le 26 juillet, le Parlement a adopté une loi très complète pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Elle comprend des éléments clés qui sont essentiels pour prévenir les violences faites aux femmes, protéger les rescapées de violences familiales et poursuivre les auteurs de ces abus. La loi a également annulé une disposition du Code pénal qui permettait à un violeur d'échapper aux sanctions pénales s'il épousait sa victime.

Le 14 septembre, le ministère de la Justice a annoncé qu'il avait abrogé une directive de 1973 interdisant le mariage d'une femme tunisienne à un homme non musulman, à moins que ce dernier ne fournisse un certificat de conversion à l'islam. Si une Tunisienne épousait à l'étranger un non-musulman qui n'avait pas ce certificat, les autorités tunisiennes refusaient d'enregistrer leur mariage.

En août, Caïd Essebsi avait appelé à réformer cette législation discriminatoire. Mais le Code du statut personnel tunisien conserve certaines dispositions qui instaurent une discrimination de genre, comme celles qui désignent l'homme comme chef de famille et qui dans certains cas permettent que les hommes reçoivent une part d'héritage double par rapport à celle des femmes de leur famille.

Lois sur les stupéfiants

Le 25 avril, le Parlement a adopté un amendement pour assouplir la sévère loi sur les stupéfiants, dont l'application envoie chaque année des centaines de jeunes gens en prison, inculpés de possession de petites quantités de cannabis destinées à leur usage personnel.

La loi nº 92-52 de l'ère Ben Ali prévoit un an de prison pour l'usage ou la possession de stupéfiants. Cet amendement donne aux juges la latitude de considérer des circonstances atténuantes afin d'alléger la peine.

Orientation sexuelle et identité de genre

L'article 230 du Code pénal punit les comportements homosexuels consensuels d'un à trois ans de prison. Les examens anaux constituent le principal moyen d'obtenir des éléments de preuve pour inculper les hommes de sodomie. Shams, une association LGBTI tunisienne, a déclaré qu'en 2017 au moins dix hommes avaient été poursuivis en vertu de l'article 230 dans diverses régions de Tunisie et que deux avaient été condamnés à deux ans de prison.

En avril, le Conseil national de l'ordre des médecins a appelé les médecins à cesser de pratiquer des examens génitaux ou anaux, contraires « *à la dignité et à l'intégrité physique ou mentale de la personne examinée* ». Le 21 septembre, lors de l'adoption du rapport de son Examen périodique universel (EPU) auprès du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH), la Tunisie a accepté la recommandation de l'Irlande de mettre immédiatement fin à la pratique des examens anaux forcés, mais n'a pas accepté 11 autres recommandations la poussant à abroger l'article 230 du Code pénal.

Principaux acteurs internationaux

Le 21 septembre, le rapport final du troisième EPU de la Tunisie a été adopté lors de la 27e session du CDH. La Tunisie a accepté 198 recommandations sur les 264 émises par les États parties, promettant notamment d'accélérer les poursuites pénales contre les forces de sécurité coupables

d’abus, d’éliminer la torture et les autres mauvais traitements ainsi que de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme et de sûreté nationale ne portent pas atteinte aux droits humains.

Le 13 avril, la Tunisie a signé une déclaration auprès de la Cour africaine des droits de l’homme et des peuples, qui autorise les individus et les organisations non gouvernementales à accéder directement à la Cour afin de déposer des plaintes relatives à des violations des droits humains.

Yémen

La coalition dirigée par l'Arabie saoudite a poursuivi sa campagne militaire aérienne et au sol au Yémen, avec bien peu d'accalmies. En septembre 2014, les forces houthistes et les forces fidèles à l'ancien président Ali Abdullah Saleh ont pris le contrôle de la capitale du Yémen, Sanaa, et de la majorité du pays. En mars 2015, la coalition, avec l'aide militaire des États-Unis, a attaqué les forces Houthi-Saleh pour soutenir le président Abdu Rabbu Mansour Hadi.

Après que des affrontements ont éclaté à Sanaa entre les anciens alliés, les forces houthistes ont tué l'ex-président Ali Abdullah Saleh le 4 décembre, alors qu'il tentait de quitter la ville.

Le conflit armé a eu des conséquences terribles sur la population civile. Violant les lois de la guerre, la coalition a mené des centaines de frappes aériennes, sans discernement et sans mesure, qui ont touché des cibles civiles et tué des milliers de personnes, en utilisant des munitions que continuent à lui procurer, entre autres, les États-Unis et le Royaume-Uni. De leur côté, les forces Houthi-Saleh ont effectué des tirs d'artillerie sans distinction sur des villes comme Taïz et Aden, tuant des civils, et ont lancé des roquettes vers le Sud de l'Arabie saoudite.

Jusqu'en novembre dernier, au moins 5 295 civils avaient été tués et 8 873 blessés, selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, même si le véritable nombre de victimes civiles est certainement beaucoup plus élevé.

Cette guerre est également en train d'exacerber la pire catastrophe humanitaire du monde. Les deux camps empêchent illégalement l'aide humanitaire d'être livrée à ceux qui en ont désespérément besoin.

La coalition a fait usage d'armes à sous-munitions, tandis que les forces Houthi-Saleh ont utilisé des mines terrestres antipersonnel – deux types d'armes interdits par les traités internationaux.

Les deux camps ont harcelé, menacé et agressé des militants et des journalistes yéménites. Aussi bien les forces Houthi-Saleh que les forces progouvernementales ou encore les forces des Émirats arabes unis et les forces yéménites soutenues par les Émirats ont causé la détention arbitraire ou la disparition forcée de centaines de personnes.

Aucun des pays prenant part au conflit n'a mené de véritable enquête sur les allégations de violations commises par ses troupes.

Frappes aériennes illégales

Human Rights Watch a réuni une documentation sur 85 frappes aériennes de la coalition, apparemment illégales, qui ont tué près de 1 000 civils en frappant des maisons, des marchés, des hôpitaux, des écoles et des mosquées. Certaines de ces attaques semblent constituer des crimes de guerre. En mars, un hélicoptère a attaqué une embarcation transportant des migrants et réfugiés somaliens au large des côtes du Yémen, tuant et blessant des dizaines de personnes.

En 2017, l'Arabie saoudite a promis de réduire les dommages civils causés par les attaques de la coalition. Depuis cette annonce, Human Rights Watch a analysé six attaques de la coalition qui ont tué 55 civils, dont 33 enfants ; l'une d'elle a tué 14 membres de la même famille. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a rapporté en septembre que les frappes aériennes de la coalition continuaient d'être « *la principale cause des pertes civiles* ».

Attaques d'artillerie sans discernement

Les forces Houthi-Saleh ont plusieurs fois procédé, sans distinction, à des tirs d'artillerie sur des villes du Yémen et vers le Sud de l'Arabie saoudite.

Human Rights Watch a réuni des informations sur les attaques commises aussi bien par les forces Houthi-Saleh que par les forces progouvernementales au sein du Yémen, qui ont frappé des quartiers très peuplés, tuant et blessant des civils. Pendant trois jours en mai, des tirs d'artillerie à Taïz, principalement dus aux forces Houthi-Saleh, ont tué au moins 12 civils, dont quatre enfants, et en ont blessé 29, dont 10 enfants. Le HCDH a qualifié le pilonnage de Taïz de « *continuel* ».

Mines terrestres

Selon toute apparence, les mines terrestres ont tué et mutilé des centaines de civils. Elles ont perturbé la vie des habitants des zones concernées et continueront à faire peser une menace sur les civils longtemps après la fin du conflit.

Les forces Houthi-Saleh ont posé des mines dans au moins six gouvernorats. Human Rights Watch a enquêté sur 10 incidents lors desquels les mines posées par les forces Houthi-Saleh à Sanaa, Marib, Aden et Taïz ont tué deux personnes et en ont blessé huit.

Le Yémen souffre d'une pénurie de personnel équipé et qualifié qui puisse déminer et retirer les restes explosifs de guerre de façon systématique.

Le Yémen est partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997.

Armes à sous-munitions

Human Rights Watch a analysé en détail comment la coalition dirigée par l'Arabie saoudite s'est servie de six types d'armes à sous-munitions largement interdites, et notamment d'armes produites par les États-Unis et le Brésil, lors d'attaques ciblant des zones peuplées qui ont tué et blessé des dizaines de personnes.

Les États-Unis ont suspendu les transferts d'armes à sous-munitions vers l'Arabie saoudite en 2016. Le 19 décembre 2016, la coalition a annoncé qu'elle cesserait d'utiliser une arme à sous-munitions de fabrication britannique. Quelques jours avant, une attaque aux roquettes à sous-munitions avait frappé deux écoles de quartier au Nord du Yémen, tuant deux civils et en blessant six autres, dont un enfant. Une autre attaque de ce type, en février 2017, a touché une ferme, tuant deux enfants. Dans les deux cas, la coalition s'est servie d'armes à sous-munitions de fabrication brésilienne.

Le Yémen, l'Arabie saoudite et les autres États de la coalition ne sont pas parties à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008.

Détentions arbitraires, torture et disparitions forcées

Les forces Houthi-Saleh, le gouvernement du Yémen ainsi que les forces émiraties et yéménites soutenues par les Émirats, ont détenu arbitrairement des personnes, y compris des enfants, ont commis des abus à l'encontre de prisonniers, les ont détenu dans de mauvaises condition, et ont causé la disparition forcée de personnes perçues comme des opposants politiques ou des menaces envers la sécurité. Le nombre de ces « disparus » ne cesse d'augmenter.

Les forces Houthi-Saleh ont violemment réprimé la dissidence, fermé des dizaines d'ONG, causé des disparitions forcées, torturé des prisonniers et détenu arbitrairement de nombreux activistes, journalistes, chefs de tribu, opposants politiques et membres de la communauté bahaïe. Depuis août 2014, Human Rights Watch a décrit en détail comment les autorités basées à Sanaa avaient

détenu de façon arbitraire ou abusive des dizaines de personnes, avec notamment deux décès en détention et 11 cas d'allégations de torture ou de mauvais traitements.

Dans les zones du sud du Yémen qui sont théoriquement sous le contrôle du gouvernement, Human Rights Watch a répertorié plus de 50 cas de personnes, dont quatre enfants, qui ont été détenues arbitrairement ou qui ont disparu. Ce sont les forces de sécurité soutenues par les Émirats qui ont détenu abusivement ou fait disparaître la plupart de ces personnes. Les Émirats arabes unis gèrent au moins deux sites informels de détention, où ils ont continué à emprisonner des personnes en dépit de l'émission d'ordres de libération. Il a été rapporté qu'ils avaient fait sortir du pays des détenus de premier plan.

La commission mise en place par le gouvernement Hadi pour enquêter sur les détentions arbitraires n'a pas publié de conclusions. Les Émirats ont nié toute implication dans les abus commis à l'encontre de détenus. Quant aux forces Houthi-Saleh, elles ne semblent pas avoir mené d'enquête sur les abus contre les détenus.

Des associations yéménites de défense des droits humains et des avocats ont rassemblé une documentation sur des centaines de cas supplémentaires de détention arbitraire et de disparition forcée dans le Nord et le Sud du Yémen.

Terrorisme et lutte antiterroriste

Aussi bien Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) que l'État islamique au Yémen (EIY) ont revendiqué de nombreux attentats à la bombe, dont des attentats-suicides.

Suite à l'arrivée au pouvoir du président Donald Trump, le nombre d'attaques à l'aide de drones a significativement augmenté au Yémen. D'après le Bureau of Investigative Journalism, les États-Unis ont mené 37 attaques de drones au Yémen en 2016 – la dernière année de l'administration Obama – mais en 2017, jusqu'en octobre, ils ont lancé 105 attaques de drones. Selon les États-Unis, la majorité de ces attaques ciblent AQAP, mais ils ont annoncé fin 2017 qu'ils avaient aussi effectué des attaques contre l'EIY qui avaient tué « *des dizaines de personnes* ».

Les États-Unis ont mené au moins deux attaques au sol au Yémen depuis janvier, apparemment aux côtés de troupes des Émirats, dont l'une a tué au moins 14 civils, dont neuf enfants. Par ailleurs les États-Unis sont peut-être complices d'abus contre des prisonniers commis par les forces des Émirats arabes unis. Selon Associated Press, les États-Unis ont dépêché des

interrogateurs au Yémen, envoyé des questions en vue des interrogatoires menés par les Émiratis et consulté des transcriptions de ces interrogatoires. Les États-Unis n'ont publié aucun résultat d'enquêtes menées sur leurs raids au Yémen ou sur leur participation aux abus contre les prisonniers commis par les Émiratis ou les Yéménites.

En 2017, les États-Unis ont transféré quatre détenus yéménites de Guantanamo vers l'Arabie saoudite, selon des agences de presse.

Blocus et obstacles à l'accès à l'aide humanitaire

Le Yémen est le théâtre de la plus grave crise humanitaire du monde, avec au moins 8 millions de personnes au bord de la famine et près d' un million de personnes susceptibles d'être infectées par le choléra. Cette crise est directement liée au conflit armé en cours.

Les restrictions sur les importations imposées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ont aggravé une situation humanitaire déjà très difficile. La coalition a retardé et dérouté des pétroliers, fermé des ports cruciaux et empêché des marchandises d'entrer dans les ports maritimes contrôlés par les houthis. Le carburant nécessaire aux générateurs des hôpitaux et aux pompes à eau des habitations civiles a aussi été touché par le blocus.

En novembre, la coalition a bloqué temporairement tous les points d'entrée au Yémen en réaction à une attaque de missile lancée par les forces Houthi-Saleh vers Riyad, ce qui a fortement aggravé la situation humanitaire. Les principales restrictions sont toujours en vigueur. En août 2016, la coalition avait suspendu tous les vols commerciaux vers Sanaa, ce qui avait eu « *de graves conséquences pour les patients nécessitant un traitement médical urgent à l'étranger* », selon les Nations Unies. Depuis mai, la coalition empêche les organisations internationales de défense des droits humains, dont Human Rights Watch, de voyager vers les zones du Yémen sous contrôle houthiste.

Les forces Houthi-Saleh ont bloqué et confisqué des denrées alimentaires et du matériel médical, refusant de laisser les populations dans le besoin y accéder. Elles ont imposé de lourdes restrictions aux travailleurs humanitaires et sont intervenues dans la distribution de l'aide. À cause de ces restrictions, les associations humanitaires ont cessé de travailler dans certaines zones. L'impact cumulé de l'obstruction de l'aide humanitaire par les forces Houthi-Saleh et de leurs actions interférant avec cette aide a été très lourd pour la population civile.

Des travailleurs humanitaires ont été kidnappés, détenus arbitrairement et tués alors qu'ils effectuaient des opérations humanitaires au Yémen.

Les enfants dans le conflit armé

Le Secrétaire général des Nations Unies avait inscrit les houthistes, les forces du gouvernement, les milices progouvernementales, AQAP et la coalition dirigée par l'Arabie saoudite sur sa « liste de la honte » pour leurs graves violations à l'encontre des enfants pendant le conflit armé. En 2016, Ban Ki-moon, alors secrétaire général, a retiré la coalition de la liste après que l'Arabie saoudite et ses alliés ont menacé de retirer les millions de dollars qu'ils consacrent au financement de programmes humanitaires fondamentaux de l'ONU.

Les forces houthistes, les forces du gouvernement et pro-gouvernement ainsi que d'autres groupes armés ont employé des enfants soldats, qui d'après les estimations représentent un tiers des combattants au Yémen. En août 2017, les Nations Unies ont répertorié 1 702 cas d'enfants enrôlés depuis mars 2015, dont 67 % recrutés par les forces Houthi-Saleh. Parmi eux, une centaine avait moins de 15 ans. Selon la loi yéménite, l'âge minimum du service militaire est de 18 ans. En 2014, le Yémen a signé un plan d'action des Nations Unies visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. En raison du conflit et sans gouvernement effectif, ce plan d'action n'a pas été mis en œuvre.

En octobre, le Yémen a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, s'engageant ainsi à prendre des mesures pour protéger les élèves, les enseignants et les établissements scolaires pendant le conflit, notamment en mettant en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Droits des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes a augmenté de 63 % depuis que le conflit s'est intensifié, selon l'UNFPA. Le taux de mariage forcé, y compris le mariage des enfants, s'est élevé. Le Yémen ne définit pas d'âge minimum pour le mariage. Les femmes yéménites subissent une forte discrimination de par la loi et la coutume. Elles ne peuvent pas se marier sans la permission de leur tuteur masculin et ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes face au divorce, à l'héritage ou à la garde des enfants. En absence de protection judiciaire, elles restent exposées au risque de violences domestiques et sexuelles.

Établissement des responsabilités pénales

Aucune des belligérants n'a mené d'enquête crédible sur les allégations de violations des lois de la guerre commises par leurs troupes. En septembre, le HCDH a conclu que les efforts pour établir les responsabilités pénales étaient « *dans l'ensemble insuffisants* ».

L'Équipe conjointe d'évaluation des incidents (JIAT) nommée par la coalition n'a pas effectué d'enquêtes crédibles. Ses membres n'ont publié aucun rapport d'enquête complet ni aucune information détaillée sur leur méthodologie. Ils n'ont pas précisé, par exemple, comment ils déterminaient sur quelles frappes aériennes il convenait d'enquêter ou s'ils avaient ou non le pouvoir de veiller à ce que les individus responsables de crimes de guerre soient poursuivis en justice. **En fait,** la JIAT n'a pas dit clairement à quel État appartiennent les forces qui ont pris part aux attaques sur lesquelles elle a enquêté. Bien que la JIAT ait recommandé, dans le cas de quelques frappes, que la coalition verse des indemnités, la coalition ne semble pas avoir réalisé d'avancées concrètes vers la création d'un système d'indemnisation.

À notre connaissance, les États-Unis n'ont mené d'enquête sur aucune des attaques illégales auxquelles ses troupes ont pris part.

En septembre, pour la troisième fois, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a recommandé de mettre en place un mécanisme international indépendant pour enquêter sur les allégations d'abus commis par tous les camps en présence au Yémen. Le même mois, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) a adopté par consensus une résolution créant un Groupe d'experts éminents chargé de conduire une enquête internationale sur les violations et abus commis au Yémen.

Principaux acteurs internationaux

Les membres de la coalition ont cherché à fuir leur responsabilité devant la justice internationale en refusant de fournir des informations sur le rôle qu'ils ont joué dans des attaques illégales. La coalition dirigée par l'Arabie saoudite est formée de l'Arabie saoudite, du Koweït, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Maroc et du Soudan ; quant au Qatar, il s'en est retiré en juin.

Les États-Unis, qui participent au conflit, risquent d'être complices des attaques illégales de la coalition auxquelles ils prennent part. Les États-Unis continuent à assurer des ravitaillements en vol et à apporter d'autres formes de soutien à la coalition, mais ils n'ont pas publié d'informations détaillées sur l'étendue et la portée de leur implication.

Le Royaume-Uni a apporté un soutien diplomatique, des formations et de l'armement aux membres de la coalition. Les ventes d'armes britanniques à l'Arabie saoudite font actuellement l'objet de procédures judiciaires au Royaume-Uni.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France continuent de vendre de l'armement à l'Arabie saoudite et aux autres États de la coalition, bien que celle-ci se soit servie d'armes d'origine américaine et britannique dans des attaques apparemment illégales. Les législateurs américains et britanniques ont à plusieurs reprises remis en question la poursuite de ces ventes.

En avril, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont appelé au retrait de tous les obstacles empêchant la délivrance de l'aide humanitaire d'importance vitale au Yémen. En septembre, le Parlement européen a appelé à nouveau les États-membres à suspendre les ventes d'armes à l'Arabie saoudite en raison de ses agissements au Yémen.

Les Pays-Bas, rejoints par le Canada, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg, ont pris la tête des efforts, dans le cadre du HCDH, qui ont abouti à l'ouverture d'une enquête internationale.

HUMAN RIGHTS WATCH

HUMAN RIGHTS WATCH
350 Fifth Avenue
New York, NY 10118-3299
www.hrw.org/fr

RAPPORT MONDIAL | 2018

ÉVÉNEMENTS DE 2017

Le 28e Rapport mondial annuel de Human Rights Watch, dont ce document est une version abrégée en français, résume la situation des droits humains dans près de 90 pays et territoires dans le monde en 2017. Ce rapport est le fruit des recherches approfondies menées par les équipes de Human Rights Watch tout au long de l'année 2017, souvent en étroite collaboration avec des défenseurs des droits humains dans les pays concernés.

En couverture : Abdul Kareem, un musulman rohingya, transporte sa mère Alima Khatoon vers un camp de réfugiés au Bangladesh le 16 septembre 2017, après avoir fui la Birmanie.

© 2017 Dar Yasin / AP

Couverture conçue par Rafael Jiménez